

Isabelle Droy

Femmes et développement rural



KARTHALA

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Isabelle DROY

**Femmes
et
développement rural**

**Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

© Éditions KARTHALA, 1990
ISBN : 2-86537-265-0

Introduction

Crises alimentaires et disettes attirent sporadiquement l'attention de l'opinion mondiale sur l'une ou l'autre région d'Afrique subsaharienne. Drames ponctuels dont la répétition révèle la dégradation régulière de l'approvisionnement de ces pays en denrées alimentaires de base. Drames qui soulignent la précarisation de l'état nutritionnel des habitants : « aujourd'hui, l'Africain moyen a à sa disposition 10 % de nourriture de moins qu'il y a dix ans », lit-on dans le plan de Lagos de 1980. Or, sous l'« Africain moyen » se cachent des disparités régionales et sociales : disparités entre milieu rural et urbain, inégalités à l'intérieur de la paysannerie, vulnérabilité différente au sein d'un même groupe familial entre hommes, femmes et enfants.

Alors, on s'interroge. On essaie d'expliquer. Certes, il y a les calamités naturelles (la sécheresse), la guerre (mais pas partout), la dégradation de l'écosystème (la crise écologique et la pression démographique), la baisse du cours des produits agricoles d'exportation.

Et il y a aussi l'échec quasi généralisé des opérations de développement, l'échec des politiques d'intensification agricole destinées aux exploitations paysannes. Baisse du potentiel productif, accélération de la différenciation sociale et marginalisation de certains groupes, sont des observations devenues courantes pour les praticiens du développement. De nouveaux modèles sont mis au point : ils ont pour objectif d'agir en faveur des plus pauvres, de satis-

faire les besoins de base, de mettre en place une stratégie vivrière pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. On cherche à revivifier la paysannerie, on redécouvre les acteurs locaux et les principaux protagonistes du développement rural, les paysans. Et on parle de plus en plus du rôle des femmes dans l'approvisionnement vivrier et de leur « intégration au développement ». L'année 1985, marquée par la famine en Afrique, a été aussi la fin de la décennie de la femme « égalité, développement, paix », couronnée par la conférence de Nairobi.

L'« oubli » des femmes peut-il être une des raisons de la faillite des programmes ? C'est la question posée à travers l'étude des projets qui constituent la forme privilégiée d'aide au développement rural en Afrique subsaharienne. Émanant de l'extérieur (État, aides bilatérales ou multilatérales, ONG), le projet est une intervention ponctuelle sur un espace limité (village ou région). Pour étudier ce type d'opérations, plusieurs approches sont possibles :

— l'analyse macro-économique des intérêts et stratégies des bailleurs de fonds ou de l'État éclaire le rôle assigné à l'agriculture dans l'accumulation interne du pays et l'effet sur les grands équilibres de la politique agricole (prix aux producteurs, organisation du crédit, etc.).

— l'étude faite sous un angle opérationnel ou technique (méthodes de conception, d'élaboration et d'évaluation des projets) permet d'expliquer en partie le déroulement, l'échec ou la réussite des interventions.

— l'analyse des transformations vécues par la paysannerie ou une partie de la paysannerie ouvre de nouvelles perspectives à la compréhension de l'échec ou de la réussite des projets.

Cette dernière démarche est ici privilégiée. Centrée sur le groupe des femmes productrices agricoles, elle permet d'étudier la marginalisation ou l'intégration d'un groupe social dans le processus de modernisation impulsé par les projets. En effet, les interventions extérieures modifient les trajectoires paysannes et l'espace économique des produc-

teurs. De nouveaux rapports de production et de nouvelles relations sociales s'établissent entre groupes d'âge et de sexe différents. Comprendre les relations entre les dynamismes internes et les dynamismes externes (forces exogènes véhiculées par les projets) enrichit une analyse souvent statique. Les contradictions internes exacerbées (en particulier l'évolution des rapports hommes-femmes) sont portées directement sur le terrain du projet : elles affectent son devenir et compromettent la construction d'un nouvel espace économique nécessaire à la revitalisation de la paysannerie.

Le problème des femmes est complexe : le statut spécifique des femmes et des hommes est moins en cause que leurs relations et la manière dont celles-ci se définissent symboliquement et « pratiquement ». On doit le considérer sous ses divers aspects. Le rôle des femmes dans la sphère domestique et dans la sphère marchande, le statut social et matrimonial, la division sexuelle du travail, sont autant de facteurs expliquant les pratiques économiques des femmes.

Les apports de diverses disciplines (anthropologie, géographie, sociologie, économie) favorisent le décloisonnement de l'approche. On peut alors mieux prendre en compte l'interaction entre de nombreuses variables et l'enchevêtrement de plusieurs phénomènes.

Trois séjours en Afrique subsaharienne (Bénin, Zaïre, Sénégal) m'ont permis de comparer différents types de projets proposés à des sociétés très différentes les unes des autres.

— Les deux premiers chapitres brossent un tableau du rôle socio-économique des femmes dans les sociétés rurales et africaines. Un rappel des recherches en cours sur le thème « femmes et développement » replace le sujet de ce travail dans le débat actuel. Une typologie des projets permet de situer les exemples exposés ultérieurement.

— Les quatre chapitres suivants sont consacrés à l'analyse de la marginalisation des femmes dans les projets. L'accent est mis sur les changements dans le contrôle

des moyens et facteurs de production (accès à la terre, au crédit et à la vulgarisation) et dans la répartition du temps de travail agricole et domestique.

— On est alors conduit à s'interroger sur les mythes et stéréotypes persistant dans la conception des programmes de développement.

Les dernières parties du texte montrent comment les femmes bloquent un projet qui accentue leur marginalisation. Pour la réussite des interventions, il est donc essentiel de prendre en compte le dynamisme et les intérêts des femmes. Un nouveau champ est alors ouvert à la réflexion : quelle forme d'organisation promouvoir pour que le groupe des femmes soit reconnu comme un partenaire économique essentiel qui exprime et valorise au mieux ses capacités à construire le développement ?

1

Regards anthropologiques

L'organisation dissymétrique des rapports entre les hommes et les femmes est une donnée générale des sociétés connues, marquées dans la plupart des cas par la dominance masculine. Toutes ces sociétés subissent actuellement des remises en cause radicales où « les rapports fondamentaux, se trouvant à l'origine des sociétés et traduisant des faits de nature en faits de culture, se dégradent au terme d'une longue période de maintien en état » (1). Ce sont d'une part les rapports entre les sexes (« classes » sexuelles) et d'autre part les rapports entre les groupes d'âge et les générations (« classes » d'âge). L'évolution des conditions sociales et politiques a suscité ces dernières années un regain d'intérêt pour les femmes comme objet de recherche ; le caractère non historique et atemporel de la catégorie femmes rend difficile toute conceptualisation de leur situation : les femmes semblent toujours avoir été subordonnées aux hommes et cette dépendance n'apparaît pas comme la conséquence d'un événement ou d'un devenir. L'appel à la nature féminine sert à légitimer, en les justifiant grâce à la biologie, les inégalités entre les sexes ; on en déduit alors que le handicap féminin est éternel.

(1) BALANDIER, *Anthropo-logiques*, p. 13.

Les différences biologiques suffisent-elles à expliquer les inégalités sociales entre les sexes ? Féministes et anthropologues réfutent ce constat. Ils recherchent, en préalable à toute analyse de la subordination des femmes, l'origine de la domination masculine. Ainsi, les relations entre l'activité productrice et reproductrice des femmes et la division du travail demeurent au centre de toutes les problématiques. La subordination des femmes serait apparue en même temps que les premières formes de la vie sociale et aurait été déterminée par le handicap que faisaient peser les contraintes de la reproduction à une époque de très faible développement des forces productives.

La circulation des femmes

La « présence spectaculaire et exclusive de la parenté » est le principal caractère de ces sociétés dites lignagères (2) (le lignage est un groupe de personnes descendant de façon réelle ou fictive d'un ancêtre commun). Le lignage est segmenté en unités de production dirigées par un chef de famille et travaillant en commun des champs sur une portion de terroir. Tous les membres du groupe de production étant parents, celui-ci apparaît comme n'étant que la face économique du groupe de parenté ; mais curieusement, la répartition des actifs par rapport à l'ensemble du groupe est constante, quels que soient les hasards de la reproduction démographique. Il y a donc une répartition et un transfert d'individus entre groupes, liés à la nécessité de maintenir des effectifs suffisants pour assurer la subsistance et la reproduction du groupe. C'est le caractère de la production qui détermine l'organisation des groupes ; dans l'agriculture, le produit est différé et suppose une coopération stable et prolongée des individus interve-

(2) C. MEILLASSOUX, *Femmes, greniers et capitaux*, p. 63.

nant dans la production (la terre n'étant plus objet mais moyen de travail).

Le cycle est annuel et commence par une période improductive où la nourriture du groupe doit être assurée, soit par une production à rendement immédiat (chasse, cueillette) soit par un stockage des produits du cycle antérieur dont la distribution est différée ; si dans les sociétés de chasse, les rapports sociaux sont lâches et discontinus (faible contrôle de la circulation des hommes et des femmes), dans les économies agricoles, au contraire, des rapports fondés sur l'antériorité (aîné/cadets) assignent aux aînés une fonction de contrôle et de répartition des stocks vivriers et de contrôle de l'affectation des femmes, (celle-ci se trouvant sévèrement réglementée). La communauté agricole est ainsi structurée selon un cycle d'avances restitutions entre l'aîné et ses dépendants.

Comme l'agriculture d'autosubsistance est l'activité dominante, les relations entre communautés de même organisation sociale s'établissent autour de la circulation des femmes : pour assurer leur reproduction en effet, ces communautés ont moins besoin d'échanger des produits que de faire face aux aléas démographiques susceptibles de déséquilibrer le poids de membres productifs et non productifs.

Meillassoux organise l'ouvrage *Femmes, greniers et capitaux* autour de ce concept de reproduction : toute société doit assurer, pour se perpétuer, la reproduction de ses cellules de production, c'est-à-dire se reconstituer selon des normes qui par leur capacité productive ou reproductive, préservent un rapport organique entre ses membres. Le rôle de la parenté est ici ramené à la reproduction des producteurs en opposition avec la théorie structuraliste (3).

(3) Avec notamment une interprétation différente de l'origine de la prohibition de l'inceste : ici l'inceste est un interdit qui vient après coup renforcer une nécessité d'ordre économique en limitant les dangers, pour la reproduction régulière et fonctionnelle de la cellule de production, de pratiques matrimoniales endogènes. Alors que pour Lévi-Strauss, « le tabou de l'inceste pose un interdit et oblige à l'alliance » ; c'est cet interdit qui rend nécessaire l'exogamie et la circulation des femmes.

Selon cette théorie, chaque société répond au problème de sa reproduction physique et sociale et à celui de la répartition des subsistances en fonction du niveau de ses forces productives ; « on observe que la mobilité matrimoniale, qui a des effets immédiats sur la résidence et la filiation, est associée à des pratiques agricoles distinctes dans chaque cas » (4). Ainsi, dans l'agriculture de plantation bouturage est associée un système matrimonial « gynécostatique » (matrilocal) et matrilineaire : l'homme va vivre chez la femme ; la place importante accordée à l'économie de ponction (chasse, cueillette) y implique une faible cohésion de l'unité de production qui ne favoriserait pas l'émergence d'un pouvoir civil capable de maîtriser la complexité des rapports de reproduction. Par contre, l'agriculture céréalière et le recul relatif de l'économie de ponction, les rapports de production changent et s'enchaînent d'une génération sur l'autre, favorisant l'émergence d'un pouvoir civil de gestion ; la répartition ordonnée des femmes pubères et de leur progéniture est faite selon un système « gynécomobile » (la femme quitte sa famille), plus apte à assurer dans l'espace et le temps une bonne distribution des femmes, un mode patrilinéaire de filiation et une résidence patrilocale.

Ce découpage par type de production agricole est contesté par quelques anthropologues (5) qui distingueraient plutôt les sociétés à greniers des sociétés sans grenier : ce qui caractérise la communauté domestique et les rapports de production qui y prévalent, est la place primordiale de l'agriculture par rapport aux activités prédatrices.

(4) MEILLASSOUX, op. cité, p. 47.

(5) En effet, les sociétés d'éleveurs ne sont pas prises en compte ici, et il y a beaucoup d'exemples de « sociétés à tubercules » patrilinéaires et gynécomobiles et vice versa.

La dot : qui gagne et qui perd ?

Quelle signification revêt la dot dans la communauté domestique où la circulation des femmes s'accompagne d'échanges de biens ? Est-ce, comme on l'affirme souvent, un « achat » de femme (donc un échange équivalent : une femme contre \times objets) ou une créance, c'est-à-dire des objets sans valeur intrinsèque rappelant la « dette » ? Pour Meillassoux, le transfert de femmes se fait selon la règle de réciprocité absolue, « une femme n'ayant pour équivalent fonctionnel qu'une autre femme » (6) ; ainsi la dot, à l'origine, sert de rappel des obligations matrimoniales contractées entre les groupes, car l'échange de femmes est rarement simultané mais différé dans le temps.

La dot permet de maintenir une répartition égale des femmes entre toutes les communautés ; les biens matrimoniaux sont, dans ce cas, improductifs et représentent une promesse de femme. Mais ces objets acquièrent une « valeur sournoise », puis tangible quand ils cessent d'être seulement représentatifs des instruments de la vie (les femmes et les enfants) pour en devenir l'équivalent (7) ; la dot prend les vertus de la monnaie avant d'en prendre la forme : la femme est échangée contre des services (travail réalisé dans la famille des donneurs) contre des biens courants (objets d'artisanat, produits agricoles, céréales ou bétail) ou contre de la monnaie.

Dans beaucoup de régions, la dot connaît actuellement une surenchère. On demande des sommes exorbitantes dont bien souvent les jeunes hommes ne disposent pas. Cela leur rend impossible l'acquisition d'une femme et entraîne des mariages d'hommes plus âgés avec de très jeunes filles (8).

(6) Op. cité, p. 98.

(7) Cependant, il y a quelques années, chez les Tiv (ethnie du Nigeria central), le seul bien exigible et accepté en compensation d'une femme s'établissant dans la famille de son nouvel époux, était une autre femme remise en échange. Le délai était parfois de deux ou trois générations et pendant ce temps, certains gages étaient fournis à la famille qui avait cédé la femme.

(8) Le nombre de femmes et surtout d'enfants est symbole de prestige social ; beaucoup d'hommes consacrent d'abord leurs richesses au paiement de la dot et à l'entretien d'une deuxième, troisième ou quatrième épouse.

La primauté du ménage comme relation d'échange entre les groupes n'a plus les mêmes raisons d'être ; la surenchère et la monétarisation de la dot dégradent le statut de la jeune fille, qui devient un quasi-objet ; mais cette évolution a aussi des conséquences économiques importantes : ainsi dans certaines régions, l'inflation de la compensation matrimoniale contribue à une diminution des cultures vivrières, à une augmentation des cultures de rente ainsi qu'à une déconsidération des travaux agricoles au profit d'activités urbaines et commerciales. Plusieurs gouvernements ont même essayé en vain, de réglementer le montant de la dot.

Ces échanges matrimoniaux gardent donc une place centrale dans la vie rurale, mais la monétarisation de l'économie, la scolarisation moderne et la diffusion de modèles culturels européens, bouleversent profondément les rapports sociaux ; cette évolution ne se fait pas sans heurts et conflits : ainsi les contentieux matrimoniaux (à propos de la dot) et les différends fonciers représentent 90 % des affaires examinées par le tribunal d'une grande ville du Cameroun. Fixée en numéraire et accumulable par tous, la dot est aujourd'hui immédiatement dépensée pour satisfaire les besoins en biens de consommation courants. Or la femme dispose maintenant plus librement d'elle-même et la dot n'assure plus au mari, ni contrôle sexuel, ni contrôle économique, mais elle est devenue un instrument de spéculation. Par le jeu de l'instabilité des mariages, elle se transmet comme une dette en suivant la femme dans sa dynamique matrimoniale.

Dans beaucoup de sociétés, trois clivages fondamentaux, reposant sur le sexe, l'âge et le système d'inégalité dominant (castes, nobles, esclaves), définissent les rapports de subordination entre les groupes et secrètent de véritables sociétés dans la société.

Sur l'échange de femmes se constituent les relations sociales et leur symbolisation ; les hommes peuvent prouver leur réussite sociale lorsqu'ils ont la maîtrise de cet échange.

La seconde coupure fondamentale est celle des générations ou groupes d'âges. Au sein des sociétés africaines actuelles se distinguent deux systèmes, fondés sur l'âge, régulant les rapports d'autorité au sein de la « moitié socialement reconnue », c'est-à-dire les hommes.

— La séniorité relative désigne les rapports père/fils : la subordination des jeunes hommes célibataires se manifeste au niveau politique (absence de pouvoir de décision), économique (travail pour l'unité familiale sous l'autorité du père) et social. Elle ne commence à se relâcher qu'au moment du mariage qui se fait sous le contrôle du père. Ainsi, c'est la répartition des femmes qui se trouve au centre des antagonismes entre les générations. Le père hésite parfois longtemps avant d'accepter le mariage de son fils : en effet, ce mariage va réduire son autorité. Cette autorité diminue de plus en plus jusqu'à la mort du père.

— La séniorité absolue concerne les aînés et les cadets : alors que la coupure père/fils se résorbe (puisque les fils seront à leur tour père), la relation aîné/cadet est sans appel ; elle divise les fils dont les chances de promotion sociale sont liées à leur rang de naissance.

Répartir les moyens de travail et négocier les alliances matrimoniales deviennent les prérogatives de l'aîné. L'ordre social qui s'établit autour du contrôle des femmes (donc de leur subordination) s'accompagne d'une hiérarchisation de la communauté sur des rapports d'antériorité.

La génération aînée dispose des moyens politiques rituels et sociaux de maintenir la génération cadette en longue dépendance. Ce système confère aux aînés le pouvoir sur les biens et les personnes et un contrôle total des circuits matrimoniaux. En effet, c'est la production des hommes et celle de la terre qui définissent le degré de force sociale de chacun des individus mâles ; elles font du contrôle des femmes (doublement productrices : d'hommes et de travail) l'instrument privilégié des inégalités sociales.

Les relations entre les groupes sont marquées par l'ambivalence et l'antagonisme, l'opposition et la coopération. Ébranlées dans leurs fondements par la colonisation, et par les changements économiques et politiques, ces sociétés sont

en pleine mutation ; les conflits, qui jusque-là ne mettaient pas en cause l'ordre social, sont exacerbés ; les failles et les ruptures sont telles qu'elles affectent l'ensemble de la vie économique et sociale de la communauté : entre hommes et femmes, entre jeunes (surtout les scolarisés et les migrants) et vieux, qui en réaction, forment une gérontocratie stérilisante...

Moitié silencieuse ou moitié dangereuse ?

Le contraste s'impose : la femme, « instrument » pour la reproduction physique du groupe, pour la formation des rapports sociaux fondamentaux, pour la production agricole, est marginalisée, subordonnée et cantonnée dans la région des « choses ». La femme n'intervient pas comme vecteur d'organisation sociale : elle disparaît derrière l'homme, père, frère ou époux.

Mais peut-on, à l'intérieur des sociétés inégalitaires, distinguer une société féminine superposée à la stratification sociale ? (9) Une société féminine où les rapports sociaux entre hommes et femmes seraient soumis aux mêmes aléas que ceux existant entre toutes les catégories de dominants et de dominés ?

Les mythologies africaines attribuent une place privilégiée aux rapports hommes-femmes ; elles permettent de comprendre et de justifier « l'ordre des choses » allant jusqu'aux interdits alimentaires et de travail qui sont encore en vigueur actuellement. « Partout on trouve des représentations qui opposent l'homme et la femme comme le sec et l'humide, le haut le bas, le pur l'impur etc., comme

(9) Superposée car l'infériorité des femmes est alors relative : « toute femme est inférieure aux hommes de son rang, mais hommes et femmes réunis constituant une "classe" supérieure imposant leur supériorité aux hommes et aux femmes de rang inférieur » (BALANDIER, op. cité, p. 13).

des différences non seulement complémentaires mais hiérarchiques » (10).

La femme est assimilée à la brousse, au dehors ; elle n'est pas associée aux ancêtres et au savoir transmis par eux, mais elle est liée aux forces incontrôlables du monde non humanisé (sorcellerie et magie d'agression).

Souvent infériorisée, elle n'en est pas moins crainte : elle est selon G. Balandier la « moitié dangereuse ». Plus qu'un partenaire complémentaire, la femme est située en rapport d'opposition ; elle est un élément antagoniste et dangereux. La relation de mariage et d'alliance n'abolit pas totalement cette opposition qui reste marquée par l'ambivalence et l'instabilité. Le mariage permet une articulation entre la société masculine et la société féminine. Cette complémentarité, chargée d'un dangereux dynamisme, est génératrice d'ordre, mais aussi porteuse d'un désordre potentiel.

Certes, c'est devenu un truisme de dire que généralement les femmes sont écartées du pouvoir politique, de la participation aux affaires publiques (11), du contrôle des terres etc. ; la pratique de l'exogamie qui contraint les femmes à quitter leur lignage pour celui de leur mari, limite leur participation aux décisions : elles sont toujours étrangères dans le lignage de leur époux.

Mais cette approche de l'univers de la domination masculine masque tout un champ que l'on pourrait appeler « espace féminin » et qui va au-delà de l'espace domestique ? L'exemple de la circulation de la parole par la palabre et la rumeur en Casamance permet de nuancer ces observations courantes sur les femmes (12).

(10) M. GODELIER, « Les rapports hommes-femmes : le problème de la domination masculine » dans l'ouvrage du CERN, *La condition féminine*.

(11) A quelques exceptions près : en Afrique, souvent la femme âgée, après avoir démontré ses qualités de « vraie femme » (bonne épouse et mère féconde) accède à l'univers des hommes et en est écoutée avec attention ; d'elle, émanent la sagesse et l'expérience. Elle participe à la vie politique mais aussi religieuse, en ayant accès aux cérémonies réservées aux hommes.

(12) O. RÉVEYRAND, *Tradition, modernité, tendances culturelles des femmes en Casamance*. Thèse en psychosociologie, Lyon II, 515 p., 1980.

Il existe dans les villages de Casamance, comme dans tous ceux d'Afrique subsaharienne, un espace clef pour la gestion des affaires publiques, point central où sont focalisées les informations, les réflexions, les relations communautaires et où se prennent les décisions. Cet espace, situé sous un arbre ou un auvent de chaume, est appelé arbre ou case à palabre ; il est presque exclusivement réservé aux hommes et dans ce haut lieu de la vie publique villageoise, les femmes ne s'aventurent guère.

Écartées de la palabre, les femmes n'en sont pas pour autant silencieuses. Elles s'expriment ailleurs et de différentes manières, en tout lieu où elles sont regroupées sans présence masculine : le puits, les champs, la rizière et les associations féminines. Sans caractère officiel, la « rumeur » qui se dégage de ces discussions (sur toutes les affaires qui touchent le village), pèse de manière détournée sur les hommes, même si la décision est prise en comité masculin : à l'intérieur de la concession, l'homme n'est pas indifférent aux avis de sa ou de ses épouses, « même s'il semble les négliger et rester farouchement tourné vers le groupe masculin... Si les hommes restent sourds aux demandes des femmes, la rumeur se fera plus forte et perdra sa forme clandestine pour se concrétiser en révolte » (13).

Si en dernière instance les femmes ne détiennent ni le pouvoir socio-politique ni le pouvoir socio-économique ni le pouvoir religieux, elles n'en sont pas moins des acteurs sociaux avec lesquels il faut compter ; la femme intervient dans la collectivité en outrepassant les limites imposées et intériorisées (épouse soumise et mère féconde) par le conditionnement social et psychologique auquel elle est soumise depuis l'enfance.

Ainsi, si la société féminine existe, elle ne peut être que discrète, car ses composantes n'agissent jamais ensemble comme un seul groupe, puisque le mariage disperse les femmes d'un clan parmi les autres clans. La généralité du statut d'infériorité qui fait de la femme une subordonnée, en fait aussi une insubordonnée potentielle. Les mécanis-

(13) O. RÉVEYRAND, op. cité.

mes de compensation ou rituels de rébellion pratiqués dans maintes sociétés sont un moyen de libérer les tensions sociales sous contrôle rituel. Ils consistent durant une courte période à inverser les rôles, comme si le pouvoir appartenait aux femmes. Si ce retournement symbolique a pour but de restaurer périodiquement le système social et politique, il montre bien l'aspect subjectif de l'aliénation : les femmes savent qu'elles sont soumises et exploitées, les hommes savent que les femmes le savent...

Un autre domaine illustre bien la complexité de ces rapports de domination : il s'agit de l'organisation de la production agricole. La gestion du terroir (rapports fonciers, tenure des terres, mode d'exploitation) est une projection spatiale des rapports familiaux. Ainsi, la communauté ou l'unité de production, définie comme un groupe de personnes qui contribuent à la création et à la fourniture du produit, est sous la direction d'un aîné. Mais il existe dans cette unité une multiplicité de niveaux de décision selon le statut du champ (individuel ou collectif), la culture (vivrière ou de rente), l'organisation du travail, etc., où les « dépendants », femmes et cadets, ont une certaine autonomie. Cette organisation se reflète aussi dans la division hebdomadaire du temps de travail agricole : une femme mariée doit par exemple travailler trois jours sur les champs du chef de famille et dispose du reste de son temps pour travailler sur ses propres champs dont elle pourra vendre le produit à son gré.

Ainsi, outre leur participation à la production de l'alimentation familiale, les femmes ont le plus souvent leurs propres activités économiques. Elles y tiennent d'autant plus qu'elles sont écartées du pouvoir politique et religieux et obligées de se soumettre à des normes sociales contraignantes.

« La femme, avenir du développement... »

L'importance de la parenté dans l'organisation rurale africaine est évidente. Et quel que soit le chemin emprunté pour l'étude de phénomènes économiques, ceux-ci apparaissent solidaires de comportements et d'attitudes qui débordent d'une analyse seulement économique. Les principaux phénomènes analysés par les anthropologues sont encore au cœur du fonctionnement de ces sociétés :

— le contrôle de la circulation des femmes et les stratégies matrimoniales évoluent par rapport à leur objectif initial (échanges entre les groupes). Mais la monétarisation de la dot et l'instabilité conjugale ont des conséquences économiques très importantes sur l'utilisation du revenu et sur les stratégies des femmes pour avoir des activités rémunératrices indépendantes. Les femmes deviennent signe de prestige et moyen de négociations matrimoniales. Dans cette perspective, la polygamie se présente comme une accumulation gérontocratique ;

— la stratification sociale basée avant tout sur le sexe et l'âge enlève l'illusion d'une unité de comportements et de stratégies des acteurs sociaux. Bien qu'ayant été profondément modifiées par la colonisation et la monétarisation, ces contradictions se retrouvent dans l'évolution de la division sexuelle du travail (avec les blocages que cela entraîne parfois) dans le problème de l'accès à la terre pour les femmes et les cadets ;

— le rôle économique de la femme à l'intérieur d'une communauté agricole d'autosubsistance la désigne à la fois comme reproductrice et comme enjeu du statut social des aînés. Être mère et épouse lui confère certains droits qui ne suffisent pas à lui donner du pouvoir sur la dévolution des moyens de travail. Toutefois, le statut de la femme dans certaines sociétés africaines, une fois ses tâches définies, comporte une réelle autonomie : l'épouse a des droits sur le travail et les produits agricoles de la terre dont elle jouit individuellement. Ainsi les marges d'autonomie dont disposent femmes, cadets ou aînés donnent lieu à diffé-

rentes stratégies productives. La généralisation des rapports marchands entraîne une évolution positive ou négative de la relation de dépendance ; la modernisation a parfois supprimé certaines activités des femmes, les réduisant au rang de travailleuses familiales au compte du mari. Mais ailleurs, l'engagement des femmes dans le commerce a permis l'ascension de « dynasties » de femmes (dans le golfe de Guinée par exemple).

La position et le statut des femmes ne sont pas statiques. Les travaux de Balandier sur cette « moitié dangereuse » permettent de comprendre l'évolution des contradictions dans le conflit hommes-femmes. Par exemple, au Niger, « le dynamisme manifesté par les femmes dans le domaine économique s'explique en grande partie par un souci de sécurité dans un contexte d'instabilité conjugale où du jour au lendemain, elles peuvent se retrouver démunies par le divorce » (14).

Mais l'accès et le contrôle des ressources sont limités pour les femmes qui, quelle que soit la diversité des situations, sont toujours en position de subordination :

— les femmes ont certes un droit d'usage sur la terre administrée par leur époux. Mais celui-ci est soumis aux aléas de l'instabilité de l'union conjugale : soit elles refusent de faire des investissements financiers sur des champs qui leur ont été momentanément concédés (plantations, aménagements), soit dans la plupart des cas, c'est le mari qui interdit de planter par peur que les femmes ne s'approprient ces terres. En effet, une terre aménagée ne peut être reprise tant que durent les aménagements (15) ;

— le dynamisme économique des femmes s'exprime alors dans des activités qu'elles peuvent contrôler complètement et qui leur permettent d'accumuler un capital propre (argent, bijoux, troupeaux) le plus rapidement possible. Ainsi, le commerce et la transformation des produits agricoles (parfois achetés à leur mari) sont très prisés et

(14) IRAM, *La participation des femmes rurales au développement*, p. 51.

(15) En cas de répudiation ou divorce, les femmes ne peuvent emporter que leurs biens personnels et leur troupeau, si elles en possèdent un.

l'investissement initial peut-être à la fois faible et récupérable. De plus, les activités de transformation exigent un travail long et pénible pour un gain somme toute faible : les hommes, plus mobiles pour les migrations, ayant plus facilement accès aux moyens agricoles modernes, cherchent une meilleure productivité du travail.

Les travaux d'anthropologie économique et de sociologie permettent de saisir des rationalités paysannes et, dans la pratique, d'adapter les projets aux paysans, plutôt qu'essayer d'adapter les paysans au projet.

En comprenant la diversité et la complexité des sociétés rurales et donc la diversité des stratégies des individus formant ces sociétés, on peut éviter des analyses trop rapides des échecs des politiques de développement rural : le paysan africain n'est pas un être irrationnel et passéiste, ni un homo œconomicus réagissant unilatéralement à une contrainte ou une incitation (celle des prix par exemple). Il fait partie d'une société rurale vivante et en pleine mutation. Ainsi, chaque individu ou groupe d'individus, aura un comportement économique différent selon son statut social, son accès aux ressources et ses obligations et l'espace géographique, économique ou social dans lequel il évolue.

Femmes au travail

Qu'y a-t-il de commun entre la femme d'un pasteur peul et une paysanne bamiléké du Cameroun ? Peut-on, au sein de ces sociétés très diverses, distinguer des similitudes dans la situation des femmes ? Comment évoluent ces similitudes sous la généralisation des rapports marchands, généralisation accélérée par des projets ou programmes de modernisation agricole mis en œuvre dans beaucoup de régions rurales ?

Pour décrire la situation socio-économique de la femme africaine, il faudrait faire une encyclopédie des différentes sociétés. Sinon, on porterait sur elles un regard réducteur et donc falsificateur.

Mais, au-delà d'une image floue et disparate, on peut distinguer des caractéristiques communes à la situation des femmes. L'éparpillement géographique des études de cas ou des exemples cités n'exclut pas une unité réelle. Ce sont des petites exploitations paysannes faiblement mécanisées, avec des liens étroits entre organisation familiale et organisation de la production agricole. Les différents pays cités ont une agriculture en crise, caractérisée par un écart croissant entre l'offre et la demande de produits alimentaires. Enfin, on constate une mutation rapide des systèmes agraires locaux en même temps que la généralisation de la pénétration des rapports marchands.

Des sociétés en mutation rapide

Pendant la période coloniale, l'intégration des sociétés rurales africaines au système économique mondial s'est faite principalement par la contrainte politique et militaire (travail forcé, impôt et cultures obligatoires...). Elle s'est accélérée avec le développement des rapports marchands. Les biens et services se règlent de plus en plus par la monnaie : par exemple, le salariat agricole remplace progressivement les anciennes prestations de travail. Les moyens de production, la terre et les outils de travail, commencent à être appropriés individuellement. Les institutions traditionnelles elles-mêmes (dot, prestations lignagères), en se monétarisant, se vident peu à peu de leur contenu tout en gardant leur forme organisationnelle.

Le passage de l'agriculture domestique à l'agriculture paysanne marchande correspond à un changement de fonction du surplus agricole. Ce surplus est utilisé dans la société traditionnelle, qui est basée sur l'agriculture d'autosubsistance, pour la reproduction de la société (dot, biens de prestige), dont un reliquat était éventuellement échangé sur le marché ; par contre, l'agriculture paysanne consacre une part de plus en plus importante de la production au marché.

Le contact brusque avec un nouveau système économique (système de traite, monétarisation...) dont les mécanismes ne furent guère maîtrisés par les paysans, a eu diverses implications :

— le développement des cultures de rente dans un contexte de faible productivité du travail et de nécessité de la jachère, s'est souvent fait au détriment des cultures vivrières, entraînant déficit vivrier et endettement ;

— le processus de destructuration des unités traditionnelles de production s'est traduit par un relâchement des liens de dépendance des cadets, qui produisent et commercialisent eux-mêmes des cultures d'exportation. Chaque individu cultive sa parcelle et a ses propres objectifs, indépendamment des objectifs de l'unité de production. Le chef

de l'unité peut maintenir un certain équilibre par l'affectation des terres. Il doit cependant tenir compte des objectifs des groupes restreints et des individus : les tendances centrifuges sont parfois si fortes que la déstabilisation est inévitable ;

— l'augmentation des surfaces cultivées pour satisfaire la double contrainte (vivrière et commerciale), mais aussi à cause de la pression démographique, se fait au détriment des pratiques de régénération des sols. La désorganisation des structures sociales de la production entraîne la disparition d'une réponse collective cohérente et une multiplication des centres de décision ;

— la transformation n'est pas linéaire et mécanique : les formes en sont multiples. C'est un processus évolutif qui met en rapport différents types d'acteurs : paysans, commerçants, État, encadrement... Chaque groupe n'est pas lui-même homogène et nécessite une distinction plus fine (catégories socioprofessionnelles, hommes, femmes, aînés, cadets, etc.). Ce niveau d'analyse permet de comprendre des stratégies parfois contradictoires mises en œuvre dans les projets de développement qui sont les vecteurs privilégiés de pénétration d'un modèle externe et par là, d'accélération de la mutation (ou de la transition) de la société. L'unité de temps et de lieu qui les caractérise, facilite le repérage des phénomènes ;

— la très grande différenciation des catégories d'agents (cadets, aînés, femmes) rend indispensable leur identification séparée dans l'analyse. Chaque individu est inscrit dans plusieurs espaces géographiques et socio-économiques (terroir, village, quartier, lignage, famille). Le terme « d'exploitation familiale », souvent utilisé par facilité de langage, désigne un espace et la communauté qui le cultive (champs collectifs) et par extension les champs individuels de chaque membre de l'exploitation. Mais il ne faut pas pour autant conclure à leur homogénéité et oublier les contradictions qui les traversent.

L'intensité des relations de l'économie paysanne avec le marché tend à s'accroître. Mais les paysans cherchent dans la majorité des cas à assurer au maximum leur autocon

sommation (priorité aux cultures vivrières) et la sécurité alimentaire. Ils cherchent à optimiser l'effort fourni en maintenant ou en améliorant la productivité du travail ; ils cherchent aussi à minimiser les risques par une diversification des cultures et une dispersion des facteurs de production.

Les femmes au pilon, les hommes au labour

La connaissance la plus détaillée possible de la répartition de la force de travail en milieu rural africain intéresse les praticiens du développement comme outil dans la planification agricole et pour l'élaboration d'un projet.

L'analyse et la gestion des systèmes de production nécessitent la connaissance quantitative du facteur travail : la disponibilité de la force de travail est une forte contrainte quand les conditions climatiques et techniques imposent un calendrier cultural très strict et très étroit. L'accroissement de la productivité du travail est une préoccupation, à la fois pour les techniciens et pour les paysans.

Les données recueillies sur le travail agricole ne font pas de distinction par sexe, ou, pire, ne prennent pas en compte le travail féminin. Or, en Afrique subsaharienne, la division du travail est très normalisée et directement liée aux structures de parenté. De plus, le travail féminin présente des caractéristiques et donc des contraintes dont il faut tenir compte dans les opérations de développement.

Une explication biologique

La division sexuelle du travail ne peut être analysée en termes strictement économiques : elle ne régit pas seulement l'attribution de tâches de production (et de reproduction) mais également celle d'activités politiques et religieuses. Cette division sexuelle du travail est une base des

sociétés rurales africaines. Mais elle varie beaucoup d'une société à l'autre.

Partout, l'explication biologique est retenue. Cependant, la diversité des situations annule toute explication biologique globale. M. Mead, relève dans *L'un et l'autre sexe* (1) certaines de ces contradictions, qui prouvent que la différence des morphologies féminines et masculines n'intervient pas dans la répartition des activités humaines : « Parfois, ce sont les garçons que l'on considère comme infiniment vulnérables et nécessitant des soins tout particuliers ; d'autres fois ce sont les filles... Certains peuples estiment que les femmes sont trop faibles pour travailler hors du logis, d'autres en revanche, les considèrent comme porteuses éminemment qualifiées de lourds fardeaux parce que leur tête est plus solide que celle de l'homme ». Même la gestation et l'allaitement, considérés comme des entraves à la mobilité des femmes (les excluant des activités de chasse ou de guerre), n'ont pas toujours eu tendance à les sédentariser : enceintes ou allaitantes, elles accomplissent des tâches répétitives comme la collecte de l'eau et du bois, qui nécessitent souvent des déplacements de plusieurs kilomètres. Le commerce, activité à prééminence féminine, exige des déplacements de un ou plusieurs jours. Quant aux comportements migratoires, ils sont très différents d'un groupe à l'autre. Les migrations saisonnières ou de longue durée sont le plus souvent le fait des hommes. Or, très localement, cette situation peut être inversée : ainsi en Basse-Casamance, 50 % des filles de 10 à 14 ans et 75 % de celles de 15 à 20 ans s'absentent. Elles émigrent vers les villes pour s'y employer comme bonnes. Les hommes partent plus tard (entre 20 et 25 ans) et ce mouvement est moins massif (20 % de la tranche d'âge). On le voit, les généralisations et les interprétations doivent être prudentes.

Il n'y a pas de « division naturelle du travail » entre hommes et femmes reposant sur une distinction entre les travaux d'entretien qui seraient féminins et les travaux de

(1) M. MEAD, *L'un et l'autre sexe*, Denoël Gonthier, 1966.

production qui seraient masculins. Cette distinction est inopérante dans bien des régions rurales africaines : les femmes participent aux travaux agricoles et ont leurs propres productions qu'elles vendent.

Il y a toujours, pour une société donnée, une répartition des activités, des tâches et des occupations entre les hommes et les femmes. Cette répartition est justifiée ou expliquée de manière symbolique ou religieuse. Certains processus de production sont réservés à l'un des sexes (le travail du fer et du bois pour les hommes). Mais la répartition des tâches se fait aussi au sein d'un même processus de production : par exemple, les hommes défrichent et labourent, les femmes sèment (2) et sarclent, la récolte se fait ensemble, les femmes la transportent.

Il peut y avoir à l'occasion d'un changement technico-économique, une redistribution des rôles : une culture vivrière féminine qui devient commerciale intéresse les hommes. De même, une motopompe installée près des jardins, les conduit à faire du maraîchage. Mais, cette redistribution est limitée et là encore très variable selon les sociétés : le cadre de l'ancienne division sexuelle du travail demeure assez rigide au sens où rares sont les permutations des rôles entre hommes et femmes. Dans un contexte de changements rapides dans l'agriculture, cette rigidité peut entraîner des blocages (3).

Peut-on parler de « la » division sexuelle du travail alors qu'il est évident que son contenu change fondamentalement d'un milieu à l'autre et d'une période historique à l'autre ?

Travail estimé, travail déprécié

Les travaux des ethnologues et des anthropologues ont permis de mettre à jour une constante : les tâches féminini-

(2) Le semis est souvent réservé aux femmes, porteuses de fécondité.

(3) La surcharge du calendrier cultural pour les hommes et les femmes ne se situe pas aux mêmes périodes et un transfert de main-d'œuvre pourrait desserrer le déficit en force de travail pour certaines tâches.

nes sont en général dépréciées et les tâches masculines entourées de prestige. La dévalorisation du travail féminin et la suprématie du masculin sur le féminin sont des faits universellement répandus dans le temps et l'espace. En tous lieux, « est attestée la différenciation des activités et le travail exécuté par les femmes est généralement estimé être de qualité inférieure. Il est méprisé ou dévalorisé par les hommes, même quand on a affaire à des opérations techniquement voisines » (4).

Il est honteux pour les hommes d'accomplir certaines tâches réputées féminines : par exemple, au Zaïre dans le Kivu, un homme qui porte une charge se ridiculise. En l'absence d'ânes ou de charrettes, ce sont alors les femmes qui font office de bêtes de somme.

Quant aux femmes, les tabous et les interdits (justifiés de manière symbolique ou religieuse) les maintiennent à l'écart des activités masculines. La répartition des tâches n'est jamais neutre. Elle permet la reproduction de l'ordre social à travers la construction des identités sociales des individus. Les relations nouées dans l'enfance par les hommes et les femmes avec les figures parentales constituent la base sur laquelle se construisent l'identité féminine et l'identité masculine.

La dépréciation des activités féminines a des conséquences directes sur le niveau de vie des populations rurales. Ignoré et occulté, le travail féminin n'est pas pris en considération par les institutions de formation et de vulgarisation agricole.

Les femmes au travail

De la très grande diversité des situations, on peut retenir trois constantes :

— la contribution des femmes aux travaux agricoles est importante et parfois supérieure à celle des hommes,

(4) S. MOSCOVICI, *La société contre nature*, 10/18, p. 314.

— les tâches domestiques mobilisent beaucoup de temps et d'énergie : l'approvisionnement en eau et en bois est une activité vitale qui n'est pas remplaçable actuellement par des services marchands,

— les activités féminines sont variées (transformation des produits vivriers, commerce). Elles ont pour principal objectif de trouver une source de revenu pour faire face aux obligations familiales.

La part des femmes dans la production vivrière s'est accrue au moment de la colonisation : la force de travail masculine a été détournée, souvent brutalement, vers les cultures obligatoires (le champ du commandant, les plantations ou les travaux forcés pour la construction de routes et de chemins de fer). Le travail des femmes et des enfants dans la communauté domestique assure la reproduction de la main-d'œuvre à bon marché.

La responsabilité des femmes pour l'approvisionnement vivrier varie cependant beaucoup d'une société à l'autre ; elle diffère aussi entre la zone sahélienne, où les cultures céréalières sont assurées surtout par les hommes, et la zone de la forêt où les cultures de tubercules sont en majorité faites par les femmes. Dans la plupart des cas, les femmes ont aussi leur champ individuel de cultures commerciales dont elles tirent une part importante de leurs revenus.

Les opérations post-récoltes sont généralement effectuées par les femmes. Le battage et le vannage (pour les céréales), le rouissage et l'épluchage (pour les tubercules) font partie de ces opérations de transformation indispensables pour la conservation ou la consommation des aliments. Comme ils sortent du champ de définition des activités agricoles, ces processus ne sont pas bien connus et pris en compte (en termes de temps de travail, de techniques utilisées, etc.).

L'artisanat alimentaire est aussi un secteur à prépondérance largement féminine. Loin d'être une production marginale, il fournit l'alimentation de base de la population rurale, mais aussi urbaine.

Le travail domestique

L'analyse de la production domestique dans les théories économiques débouche implicitement sur la mesure de la valeur de la vie humaine. Les analyses se référant au marxisme prennent comme point de départ la spécificité du travail domestique : c'est un travail gratuit effectué dans le cadre de la famille.

Il faut le resituer dans l'évolution historique : le développement du capitalisme a enlevé à la production domestique tout ce qu'il pouvait produire en masse. Le travail domestique crée des valeurs d'échange : le produit du travail domestique est consommé dès sa production et n'est jamais échangé.

Ne créant ni marchandise, ni plus-value, il est qualifié d'improductif. Lorsque l'économie est fondée sur la petite production marchande, comme dans beaucoup de pays africains actuellement, la famille est à la fois unité de production sociale et unité de reproduction de la force de travail. En se développant, le capitalisme socialise tous les secteurs de l'activité les uns après les autres. Mais la cellule familiale, dernier rempart de l'artisanat, subsiste. Pourquoi ? « C'est que la famille produit une marchandise particulière qui a un rôle très important dans la reproduction des rapports de production : c'est le travailleur » (5).

Le travail domestique est gratuit. Il est assimilé dans les pays industrialisés au travail de la femme au foyer. Cette analyse insiste sur la notion d'exploitation de la force de travail des femmes : « la famille est actuellement le mode de production du travailleur qui est le moins coûteux » (5).

La production domestique non marchande pose des problèmes de définition tant qualitatifs (de quelles activités se compose-t-elle ?) que quantitatifs (comment les mesurer ?). Le classement d'une activité dans la rubrique loisir-travail domestique ou travail marchand, n'est pas toujours exempt de subjectivité. Le critère retenu par les statisticiens pour définir le travail domestique est celui de sub-

(5) INSEE, *Le travail domestique* Archives et documents, p. 14, 1983.

stitut marchand : on peut acheter sur le marché un bien ou un service équivalent à celui qui a été produit dans la famille. Or, en Afrique subsaharienne, l'autoproduction domestique constitue souvent la majeure partie de la consommation et inclut une grande partie de la production vivrière. Qu'entend-on alors par travail domestique ? Selon les années, selon les saisons, la production vivrière est auto-consommée ou en partie vendue, mais aussi une partie des cultures commerciales peut être conservée pour l'alimentation (arachide par exemple).

Par facilité de langage, le travail agricole est ici exclu du travail domestique. Restent alors les activités non marchandes assurant l'entretien et la reproduction de la cellule familiale.

Les principales activités domestiques sont la collecte du bois, de l'eau, le pilage des aliments et la préparation des repas. Les techniques utilisées sont rudimentaires, la pénibilité élevée : longues marches et lourds fardeaux sont le lot quotidien des femmes à qui, sauf exception, incombent ces travaux. Marquées d'une dimension culturelle et symbolique, ces tâches définissent d'une manière très rigide les rôles sociaux ; ce sont les principales bornes délimitant la séparation entre le groupe des hommes et celui des femmes.

Les activités des femmes dans ce domaine sont assimilées au travail ménager « improductif » et relèvent des services d'intervention en économie familiale. Ainsi est entérinée et approfondie la coupure entre sphère productive (sous-entendue marchande) et sphère domestique, accentuant la sous-estimation et la dévalorisation du travail féminin. Or, ce découpage artificiel nie l'interdépendance entre les deux sphères. Ces liens apparaissent très concrètement lorsque des actions de développement agricole sont bloquées par des goulets d'étranglement liés au travail domestique qu'on a « oublié » d'alléger.

Chercher l'argent

En Afrique de l'Ouest, il existe une strate de commerçantes rurales et urbaines qui contrôlent une grande partie des transactions. Les plus grandes corporations féminines à but commercial se trouvent dans les villes côtières, notamment du golfe de Guinée. Cette situation, que l'on ne retrouve pas en Afrique de l'Est, a des origines historiques et anthropologiques précises.

Dans les sociétés traditionnelles, le commerce appartient aux « relations extérieures » intertribales. Ces échanges entre groupes se font selon le principe de la réciprocité et de la redistribution, conformément à des normes strictes qui tendent à neutraliser l'enrichissement personnel au profit du groupe.

Les échanges marchands s'introduisent dans l'économie traditionnelle à la faveur de la traite atlantique et contribuent à désagréger les communautés (notamment par l'appropriation privée des moyens de production).

Les femmes ne participent pas au commerce de longue distance (par exemple transsaharien). Cependant, les échanges interrégionaux (entre la savane et la forêt par exemple) sont assurés en grande partie par les femmes, sous le contrôle toutefois de l'autorité maritale et lignagère. Par contre, le commerce local de produits vivriers est souvent maîtrisé par les femmes ; c'est le moins lucratif et la gestion des petits avoirs est laissée aux femmes.

Il y a ainsi tout un éventail de commerçantes : de la paysanne qui vend directement au consommateur ses produits bruts, aux intermédiaires disposant de capital et de moyens de transport qui approvisionnent le marché urbain. Le réseau commercial complexe est imprégné, d'une part, des liens parentaux et amicaux entre producteurs et revendeuses et, d'autre part, des liens de clientèle établis par divers systèmes d'avance. Les commerçantes spéculent. Au Bénin, par exemple, certaines commerçantes arrivent à acheter de la terre et la font cultiver par des manœuvres. Ainsi, le groupe des femmes présente en son sein beau-

coup de clivages et de différenciations socio-économiques pouvant conduire à des oppositions et des conflits.

Pour les commerçantes de détail, les revenus monétaires obtenus au marché sont faibles par rapport au temps de travail requis par unité de produit (production, transformation, transport et commercialisation). Mais ces gains sont réguliers et permettent l'achat de compléments pour l'alimentation. Une partie de ces revenus est redépendée le jour du marché pour acquérir les produits manquants : poisson, gombo, sel, ustensiles nécessaires à la cuisine. Selon les régions, les femmes donnent le reste de l'argent au mari ou le gardent. Dans ce dernier cas, elles doivent acheter les vêtements des enfants et participer aux frais scolaires et médicaux ; elles essaient aussi d'épargner grâce au système des tontines qui sont en fait des caisses d'épargne mutuelles.

Avec la monétarisation de l'économie et la pénétration des produits manufacturés, le commerce féminin évolue. Certaines préparations alimentaires artisanales disparaissent à cause de la concurrence de la production industrielle, mais les femmes arrivent parfois à se reconvertir : vente de cigarettes au détail, d'allumettes, de concentré de tomates... Cependant, on constate en général un écart croissant entre les ressources tirées d'activités rémunératrices et les besoins monétaires. Est-ce dû aux charges qui augmentent, aux ressources qui diminuent ou aux deux conjugués ?

Qui supporte et qui finance ?

Les échanges de biens et de services à l'intérieur de la communauté sont complexes : par exemple, les femmes reçoivent une part de mil en échange de leur travail sur les champs. Elles le transforment et le vendent pour acheter des condiments ou pour compléter l'alimentation des enfants en bas âge. La couverture des dépenses courantes

se fait de plus en plus au niveau de la famille nucléaire, où, cependant, il n'existe pas de budget familial unique. Mari et épouse doivent chacun assumer la charge de certains postes de dépenses. Cette charge n'évolue pas toujours parallèlement aux ressources de celui qui doit couvrir les dépenses (les frais d'habillement et de scolarité par exemple).

L'effritement de la cohésion familiale s'accompagne d'un accroissement de l'instabilité conjugale. Or, la femme divorcée ne veut ou ne peut pas toujours retourner dans son lignage. Elle se retrouve souvent chef de famille et assure seule l'entretien des enfants : en Tanzanie et en Zambie, 65 % des femmes chefs de famille sont des femmes divorcées, en Ouganda 40 %.

Les migrations masculines de longue durée bouleversent l'équilibre démographique des campagnes et provoquent un réajustement de la répartition des obligations familiales.

Dans certaines régions du Sahel, les migrations sont devenues un phénomène social lié à la dégradation de la situation socio-économique. Le départ des hommes jeunes est une saignée qui entretient les cercles vicieux de la dégradation du milieu. Aux habituelles migrations saisonnières pendant la saison sèche, se substituent les migrations de longue durée en ville ou à l'étranger. Par exemple, dans la vallée du fleuve Sénégal, le statut économique des femmes se détériore progressivement sous l'effet de la disparition de certaines activités agricoles ou artisanales à cause de la concurrence des produits manufacturés et de la modification des conditions de la migration masculine (longue durée, à l'étranger). La main-d'œuvre féminine se déplace sur les champs habituellement cultivés par les hommes pour assurer la survie d'unités familiales menacées par le manque de main-d'œuvre masculine.

Plusieurs phénomènes ont, à des échelles différentes, des interactions sur l'unité économique de base que constitue la famille. La place des femmes dans cette unité est celle de producteurs dépendants : la marge de manœuvre limitée dont elles disposent n'exclut pas une certaine auto-

mie économique. Les mutations rapides du système économique et social ont des répercussions directes sur l'évolution de la situation féminine. Évolution qui frappe les intervenants extérieurs (souvent des Occidentaux) et qui, dans la foulée féministe des années 1970, a enclenché la réflexion sur le « rôle des femmes dans le développement ».

La femme reconnue

Émergence du thème « femmes et développement »

Une image coloniale

Administrateurs coloniaux et missionnaires ont parfois eu sur les sociétés très différentes des leurs, des jugements aussi rapides que superficiels. Souvent absente des descriptions, la femme apparaît dans les rares commentaires sur sa condition, comme une bête de somme : cette image caricaturale a permis d'excuser et de justifier jusqu'à la traite des esclaves. En 1878, Louis Figuier, sommité scientifique de l'époque, écrit dans son *Encyclopédie des races humaines* :

« Les nègres imposent aux femmes de durs travaux. Chez eux la femme n'est qu'un auxiliaire de travail, un serviteur de plus. La fabrication de la farine, le travail de la terre et les plus fatigantes occupations sont le lot de la négresse dans sa patrie. On a dit, peut-être avec raison, que l'ancien esclavage était un bienfait : elle ne faisait alors en devenant l'esclave d'un maître que changer d'opresseur » (1).

(1) Cité dans l'ouvrage *Races imaginées et imaginaires*, Maspéro, La Découverte, p. 12.

De la fin du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e, peu d'écrits infirment ou complètent cette image de la femme africaine. Mungo Park est un des seuls qui ait rendu un hommage indirect à l'esprit d'indépendance et à la bonté des femmes : voyageant seul et démuné entre 1795 et 1797 dans l'actuel État du Mali, il a survécu grâce à l'hospitalité des femmes qui bravaient méfiance et maléfices pour accueillir ce curieux albinos (2). Plus tard, Élisée Reclus, géographe libertaire du XIX^e siècle, est le premier à présenter une description précise de la division du travail entre les sexes et selon les régions, qui soit dépourvue de généralisations et de jugements de valeur.

Les représentations actuelles sont-elles moins mystificatrices ? Le discours actuel véhiculé par certaines femmes de la bourgeoisie africaine n'est pas toujours étayé d'informations et d'analyses précises. Le rôle de la femme est présenté selon le modèle suivant : dans la société traditionnelle, la femme n'est pas inférieure à l'homme, elle est son égal complémentaire. C'est la colonisation et en particulier le christianisme (l'islam aussi pour certaines) qui dégradent l'image et la condition de la femme. La preuve de l'importance traditionnelle est cherchée dans le rôle de mère et d'épouse et dans les responsabilités économiques des femmes. La spécificité de l'oppression masculine serait, à la limite, un concept inventé par les blancs pour les blancs et ne peut que nuire à l'Afrique. Le développement doit mobiliser la totalité des forces de la nation et les femmes ne doivent pas gaspiller leur énergie dans la guerre des sexes. Une dichotomie superficielle est instaurée entre « la villageoise symbole de pureté et d'authenticité, et la femme frelatée et superficielle des villes » (3).

Paradoxalement, ce sont les femmes les plus occidentalisées par l'éducation ou le mode de vie, qui défendent les valeurs traditionnelles. Au-delà de l'anecdote, ces con-

(2) M. PARK, *Voyage à l'intérieur de l'Afrique*, Maspéro, La Découverte, 354 p., 1980.

(3) M. CONDÉ, « Une image floue », *Cérès*, revue de la FAO, 1975, pp. 37-39.

traditions entre le discours et une réalité plus complexe et ambiguë révèlent un profond malaise culturel qui n'est pas sans incidences sur les mesures mises en place en faveur ou en direction des femmes.

Les informations dont disposent les organisations internationales sur les femmes rurales présentent aussi quelques lacunes : écrire en 1980 en introduction à une étude des Nations unies sur les femmes africaines que « mise à part toute considération d'éthique, la sous-utilisation de la moitié de la force de travail rurale est un contresens économique » (4) révèle soit du cynisme, soit de l'ignorance.

Naissance d'une réflexion

La résurgence du féminisme aux États-Unis dans les années soixante, puis son élargissement dans les autres pays occidentaux dans les mêmes années soixante-dix, sont en partie à l'origine des recherches et études sur les femmes du Tiers monde.

Cependant, le fossé existant entre les préoccupations des féministes occidentales (égalité d'accès à l'emploi et à l'éducation, libéralisation de la contraception et de l'avortement) et les préoccupations de survie (santé, nutrition) des femmes du Tiers monde, ne facilite pas toujours la communication, même si c'est au nom d'un sexe universel opprimé et solidaire. L'exemple le plus frappant est la campagne sur les mutilations sexuelles (excision, infibulation) lancée par les féministes occidentales, qui a soulevé bien des réticences chez les Africains. Cet exemple est un peu caricatural, mais il montre qu'une revendication qui apparaît juste et légitime pour les mouvements féministes européens, ne soulève pas la même unanimité chez les femmes africaines. Le contexte de structures familiales, de valeurs culturelles et de conditions économiques est très différent.

L'année 1975 inaugure la décennie des Nations unies pour la femme ; « l'intégration de la femme au dévelop-

(4) FAO, *Le statut juridique de la femme rurale*, 1980, p. 2.

pement économique » est un des principaux thèmes retenus. Séminaires, colloques et conférences se multiplient. Cependant, à côté de nombreuses études de cas, quelques axes d'études théoriques encore peu explorés se dégagent :

— les conséquences de la généralisation des rapports marchands sur le rôle socio-économique des femmes dans les sociétés rurales d'autosubsistance,

— les causes de l'inadaptation des modèles de développement et l'oubli des femmes.

En 1970, E. Boserup publie un ouvrage pionnier sous le titre « *Women's role in economic development* ». Son ambition est de combler un vide dans la vaste et croissante littérature qui traite du développement économique où les considérations concernant les problèmes particuliers aux femmes sont à la fois restreintes et allusives (5). Elle illustre par un survol mondial, les conséquences du passage du village à la ville et du travail agricole au travail industriel. L'analyse fait ressortir un certain nombre de constantes traduisant la détérioration du statut de la femme et la diminution de son autonomie économique, qui, loin d'être un état de fait, ont été historiquement produites.

Boserup distingue des systèmes agricoles masculins et féminins et qualifie l'Afrique subsaharienne de zone d'agriculture féminine par excellence, malgré de nombreuses variations régionales dans la répartition du travail entre hommes et femmes. Avec la colonisation et l'introduction des cultures de rente, s'instaure une nouvelle division du travail ; les hommes vont dans le secteur agricole moderne et bénéficient de techniques et d'une formation améliorant la productivité du travail. Les femmes, ignorées et laissées pour compte par l'administration coloniale, continuent de travailler avec les méthodes traditionnelles dans le secteur de l'agriculture de subsistance : les hommes sont du côté du progrès, les femmes du côté de la tradition. L'étude comparative de Boserup fait ressortir les mécanismes communs d'évolution, d'occultation, d'assignation et

(5) E. BOSERUP, *La femme face au développement économique*, PUF, 315 p., 1983, p. 9.

d'exploitation de la force de travail féminine. Cette hypothèse de la régression progressive du statut des femmes rurales du Tiers monde, accompagnant le développement économique a été reprise par beaucoup d'autres chercheurs et étayée par des études de cas nombreuses et variées.

A mesure que s'accumulent les monographies sur la situation des femmes dans différentes sociétés du Tiers monde, quelques chercheurs, anglo-saxons essentiellement, essaient d'ordonner cette information en forgeant une méthodologie d'analyse.

Faute de fondements théoriques et de concepts définis et utilisés avec rigueur, on ne peut comprendre la signification de telle ou telle situation empirique. Le caractère non historique et atemporel de la catégorie « femmes » rend encore plus difficile l'explication de ce que l'on perçoit, à tort ou à raison, comme la subordination universelle du sexe féminin. Le déterminisme biologique peut alors occuper une place de choix et clore le débat sur cette donnée éternelle.

Une distinction est introduite entre le sexe et le genre. Ce dernier concept est introduit par les anglo-saxonnes, dont K. Young et B. Rogers (6) : le sexe est une donnée biologique, le genre constitue le résultat d'une socialisation qui commence dès la naissance et peut varier considérablement d'une culture à l'autre. A partir de là, on peut explorer les mécanismes de la reproduction idéologique des rapports entre les sexes ainsi que l'interprétation sociale de la masculinité et de la féminité. Simone de Beauvoir l'a résumé par cette formule : « on ne naît pas femme, on le devient ».

Les recherches de cette « école anglo-saxonne » s'appuient sur les concepts de la reproduction et de la division sexuelle du travail. Les travaux d'anthropologie économique (en particulier ceux de Meillassoux) sont à la base de ces tentatives d'exploration et d'explication de la subordination

(6) K. YOUNG et alii, « Special issue on the continuing subordination of women in the development process », *IDS bulletin*, vol. 10, 78 p., 1979 ; B. Rogers, *The domestication of women*, éditions Tavistock, 200 p., 1980.

des femmes. Mais K. Young critique l'utilisation abusive de ces concepts sans beaucoup d'égards pour la spécificité historique et culturelle et tente d'en préciser le contenu et les limites.

Plutôt que la catégorie « femmes », ce sont donc les rapports entre les hommes et les femmes qui sont à étudier et la dynamique de ces rapports dans un contexte de changement social : en économie rurale par exemple, il s'agit de voir qui contrôle l'accès à la terre et aux moyens de production. Beaucoup de travaux s'attachent à analyser les effets de généralisation des rapports marchands sur le rôle des femmes et leur position à l'intérieur de la communauté.

B. Rogers, dans un livre d'emblée polémique (7), élargit son champ d'étude aux relations que les planificateurs entretiennent avec les femmes. Elle analyse l'idéologie des experts en développement, qu'elle qualifie d'« idéologie masculine occidentale » et les conséquences pour les femmes de ce système de valeurs et de représentations. L'effet discriminatoire à l'égard des femmes se reflète dans le choix de la population cible et des activités à développer, ainsi que dans la présentation des résultats. Et de voir alors quelle est la portée réelle des actions menées en direction des « marginales des marginaux », qu'on a découvertes comme sous l'effet d'une mode et qu'on se propose d'intégrer au développement.

Le discours des organisations internationales

En 1975, à Mexico, cent nations ont adopté un plan d'action mondial pour la décennie de la femme. A mi-parcours de cette décade, la conférence de Copenhague en 1980, fait le point de la situation des femmes dans le monde et prend une série de résolutions énumérées dans un long rapport sous-titré « égalité, développement et paix ».

(7) B. ROGERS, op. cité. La traduction du titre de l'ouvrage est : « La domestication des femmes. Les discriminations dans les sociétés en développement ».

Pourtant, les organisations internationales ne sont pas pionnières en la matière. La mobilisation (voire le battage) autour de ce thème résulte en partie d'influences extérieures : mouvement féministe et institutionnalisation du problème dans les partis, syndicats, administrations. Au sein de ces agences, l'évolution des idées sur la promotion féminine suit avec un certain décalage les nouvelles approches du développement : stratégie axée sur les besoins essentiels, déssectorialisation des actions pour une approche intégrée, nécessité d'augmenter le revenu et la productivité des plus pauvres.

L'hétérogénéité de la situation des femmes dans les différents pays entraîne souvent des contradictions dans les textes émis par les organisations, « tirillées qu'elles sont entre le pragmatisme (tenir compte des difficultés liées au terrain et s'adapter au mieux pour obtenir des résultats rapides) et l'équité (affirmer des principes impossibles à concrétiser à court terme sans réformes structurelles profondes) » (8).

Du constat de marginalisation des femmes dans le processus de modernisation, découle presque naturellement celui de la nécessaire intégration de la population féminine au développement.

Or, ce « mythe pseudo-féministe » est critiqué par les tenants d'une approche méthodologique plus rigoureuse. La nature des modèles de développement n'est jamais remise en cause, pas plus que celle des relations hommes-femmes, ignorant donc les fondements de la domination masculine. On se limite ainsi à un discours universaliste et humaniste qui relève plus de la morale que d'une politique de développement.

Même le double sens de ces termes d'intégration et de participation des femmes peut choquer : cela laisse supposer que jusque-là, elles ont été exclues ou n'ont pas supporté les répercussions directes ou indirectes d'un projet.

(8) Y. MIGNOT-LEFEBVRE, « Femmes et développement, idées et stratégies des organisations internationales », *Revue Tiers Monde*, n° 84, octobre-décembre 1980.

Mais c'est aussi une manière d'ignorer toutes les activités productives assurées par les femmes. L'ambiguïté ne plane d'ailleurs pas très longtemps et, dans des déclarations comme dans les programmes, cette négation apparaît clairement : la femme est une force de travail sous-utilisée et on se doit d'exploiter ce gisement. Quant aux projets spécifiquement féminins, ils se cantonnent souvent aux activités ménagères et ne comportent que peu d'activités rémunératrices.

Que signifie alors ce discours et à quoi sert-il ? Pour répondre à ces questions, J. Bissillat recourt à l'anthropologie : selon son hypothèse, « cette grande parade du verbe est une forme subtile nouvelle mais dévoyée des anciens rituels de rébellion » (9). Ces rituels existent dans de nombreuses sociétés : pendant un temps court, défini très précisément (certaines fêtes par exemple), un groupe social en position de subordination prend le pouvoir et renverse les rôles d'une manière emphatique et théâtrale. Ce « jeu social » contribue au renforcement des structures sociales et politiques : il ne menace pas la hiérarchie existante, mais contribue à son maintien.

Le discours répétitif instauré dans les instances nationales et internationales sert-il à couvrir le silence des faits ? Y a-t-il au XX^e siècle une nécessité structurelle de désamorcer une rébellion potentielle par une mise en scène moderne ?

Les oubliées des statistiques

Les auteurs qui ont souligné l'écart croissant entre les discours sur les femmes dans le développement et l'évolution de leur situation concrète dans le Tiers monde, ont

(9) J. BISSILLAT, « L'échec de l'intégration des femmes dans quelques projets de développement, un essai d'interprétation, » dans M. ELIOU et alii, *Femmes et développement*, EADI.

été amenés à s'interroger sur la pertinence des outils utilisés. Les résultats très contradictoires entre les observations qualitatives (sociologiques par exemple) et les chiffres des recensements nationaux, remettent en cause la fiabilité des statistiques. Si on reconnaît l'importance du travail des femmes, on oublie parfois de le compter.

Le recueil de l'information statistique sur l'emploi et l'activité en milieu agricole sert de point de départ à la planification du développement rural ou à l'élaboration des projets. Or, dans beaucoup de PVD, on a utilisé les méthodes de recensement des pays industrialisés, ce qui a conduit à des résultats aberrants. Les problèmes méthodologiques posés pour cerner l'activité en milieu rural sont de même nature que ceux rencontrés pour « radiographier » le secteur informel urbain.

Le travail domestique, activité essentiellement féminine, n'est pas comptabilisé ; c'est un problème connu. Mais qu'en est-il du travail agricole ? Comment se fait-il que, dans un même pays, les travailleurs agricoles féminins apparaissent et disparaissent au gré des recensements ? Ainsi, dans un pays d'Afrique subsaharienne en 1954, on estime que 37 % des actifs agricoles sont des femmes ; elles se retrouvent 12,9 % en 1969 et une estimation du BIT en 1970 donne le chiffre de 31 %. Ainsi, les définitions changent non seulement d'un pays ou d'une organisation à l'autre, mais aussi d'une période sur l'autre.

A la recherche de concepts opérationnels

Le constat de l'inadaptation des outils mis au point dans les sociétés industrialisées à population active massivement salariée, a obligé à revoir ou préciser le contenu des concepts utilisés. Qu'entend-on par activité agricole ? A partir de quand devient-on un actif agricole ? Comment prendre en compte les variations saisonnières ? Qu'est-ce qu'une activité principale ou secondaire ?

Selon la définition des Nations unies, l'activité économique concerne les personnes qui fournissent un travail

pour la reproduction de biens et services dans la période de référence choisie pour l'enquête. Dans le secteur agricole, il y a une sorte de « typologie » des travaux reconnus comme étant des activités économiques :

— sont compris : travaux des champs, préparation des produits pour la vente, entretien et équipement de la ferme, soin du bétail destiné à la commercialisation ;

— sont exclus : transformation et préparation des produits pour l'autoconsommation, soin du bétail destiné à être consommé, etc.

Cette coupure artificielle nie donc une partie du travail féminin effectué au cours d'un processus : semer et récolter le mil est une activité économique, le battre et le moudre n'en est pas une. L'imprécision qui entoure la définition de l'activité laisse de grandes marges aux enquêteurs et enquêtés, qui répondront en partie en fonction des représentations qu'ils se font du travail des uns et des autres. De fait, selon les écoles, les critères de classification naviguent entre une reconnaissance du travail domestique, défini comme le travail nécessaire à la reconstitution de la force de travail, qui, s'il n'était pas assuré par les femmes, devrait l'être par un service, et la négation de la production domestique non marchande, en ne reconnaissant comme économiquement actifs que ceux qui gagnent de l'argent (que ce soit par jour, semaine ou mois).

Des organisations internationales telles que l'OIT ou la FAO ont essayé d'affiner leurs outils. La comparaison des résultats d'une collecte faite au niveau national (BIT) et d'études régionales fines (FAO) peut-elle pour un pays, donner une base correcte d'estimation de la répartition de la force de travail en agriculture ?

A partir de combien d'heures de travail « reconnu » une personne est-elle admise au rang des actifs ? Le BIT fait des enquêtes sur une période de référence d'une semaine. On estime qu'un travailleur familial (donc non rémunéré) est actif quand il a travaillé durant cette période de référence au moins un tiers du temps (la durée du travail sur la période est définie arbitrairement). Par exemple, sur un mois donné, on considère qu'un actif agricole doit travail-

ler 30 h/semaine dans ses champs ; si la personne interrogée y a travaillé moins de 10 h par semaine, elle n'est pas reconnue comme actif agricole. Ce seuil exclut beaucoup de femmes (et d'enfants) car il ne tient pas compte de leur multiactivité, ce qui les exclut de telle catégorie de travailleurs (agricoles ou commerçants ou artisans).

La période de référence d'une semaine est très courte et fausse les résultats : l'activité agricole dépend du cycle de culture et les variations saisonnières sont donc importantes. La FAO préconise de faire les relevés sur une année, par pointages périodiques.

Que retenir comme occupation principale et comme occupation secondaire ? Sur 145 enquêtes menées entre 1954 et 1970, seulement 27 demandaient aux enquêtés s'ils avaient un autre travail que leur travail principal.

Or, le choix de l'occupation principale dépend de la saison, de la période de référence, du choix des questions et d'autres facteurs subjectifs liés à l'enquête. De plus, pour les femmes, la perception qu'elles ont de leur travail et la réticence des hommes à reconnaître ce travail, provoquent des erreurs d'appréciation (quand ce ne sont pas les enquêteurs qui classent toute femme mariée comme femme au foyer).

Les nouvelles méthodes que le BIT cherche à imposer, sont-elles fiables ? Malgré l'effort de meilleure « saisie » du monde rural, a-t-on supprimé les biais responsables de la sous-estimation de la force de travail féminine ?

Recouper les sources

En 1977, le BIT publie l'ouvrage « Labour force estimates and projections, 1950-2000 » regroupant les recensements nationaux, les estimations du BIT et des correctifs éventuels. Pour 17 pays d'Afrique saharienne étudiés, on a 34,5 % de femmes dans la population active agricole et 30,8 % de femmes de plus de 10 ans qui travaillent, contre 56,7 % pour les hommes.

Pour avoir un complément d'information sur le travail des femmes, on peut utiliser les études ponctuelles de la FAO. Conduites sur des espaces géographiques limités et des systèmes agricoles bien définis, elles font généralement mieux ressortir le travail des femmes, en prenant en compte un plus grand nombre de variables (10).

Sur 32 pays du Tiers monde, la FAO estime à 35,6 % la part d'actifs agricoles femmes, contre 21 % pour le BIT.

LES FEMMES DANS L'AGRICULTURE

Répartition de la force de travail par sexe selon la FAO et le BIT

Région	Nombre de pays enquêtés	% de m.-o. féminine en agriculture		Répartition des actifs de plus de 10 ans par sexe			
				Hommes		Femmes	
		BIT	FAO	BIT	FAO	BIT	FAO
Afrique Sud du Sahara	11	38,8	47,2	59,1	48,6	41,4	49
Afrique Nord Moyen-Orient	6	12,2	25,2	42,7	38	11	11,5
Sud-Est Asiatique	5	26,4	40,2	39,6	42,8	15,4	28,6
Amérique Centrale et du Sud	8	5,6	19	37,5	39,8	2,0	9,9
Caraïbes	2	31,5	54	20	28	7,5	27
Total	32	21,8	35,6	45,1	42,9	19,7	27,6

R. DIXON, « Women in agriculture : counting the labor in the developing countries », *Population and development review*, tome 8, n° 3, 1982.

(10) Par exemple, est considéré comme activité agricole :

- nourriture du bétail et de la volaille,
- travail des champs, des jardins de case, vente au marché,
- transport (approvisionnement en facteurs de production, vente de produits, etc.).

L'élaboration des projets de développement se fait souvent à partir de statistiques nationales ou régionales sur l'emploi, complétées de calculs sur la demande de l'offre de main-d'œuvre rurale locale, afin de vérifier si celle-ci est suffisamment abondante pour permettre au projet d'atteindre les augmentations prévues de production et de revenu. Cette analyse conclut généralement au sous-emploi du travailleur rural et à une offre non limitative de main-d'œuvre.

La « force active » théorique d'une exploitation est calculée à partir du dénombrement des actifs et des activités multiplié par un coefficient de pondération selon le sexe et l'âge. Un homme adulte (15-49 ans) vaut 1, une femme adulte 0,8, un enfant ou une personne âgée vaut 0,6. Parfois le coefficient est de 1 pour les hommes et de 0,5 pour les femmes, quel que soit l'âge. A partir de là, on transforme les capacités de travail de chacun en jours-unité de travail (JUT).

La femme doit donc travailler plus longtemps que l'homme pour réaliser le même travail dans l'ensemble des activités agricoles... En ce qui concerne les activités domestiques (typiquement féminines), grâce à cette méthode, on aboutit théoriquement à une efficacité supérieure chez l'homme. En additionnant main-d'œuvre féminine et main-d'œuvre masculine, on considère que les deux forces de travail sont parfaitement interchangeables. La division sexuelle du travail est occultée. Plus tard, on constate que certains projets n'atteignent pas leurs objectifs à cause d'une disponibilité insuffisante de main-d'œuvre, en particulier féminine, et on constate même que la mobilisation de la force de travail, y compris salariée, n'a pas répondu à l'attente.

L'approche par projet

Bien que le mot projet évoque une action dans l'avenir ayant un caractère aléatoire et révisable, il est utilisé ici pour désigner un mode d'intervention bien rigide et codifié.

Le projet de développement rural (11) constitue la pratique la plus courante de l'aide. Il réunit trois acteurs qui sont : l'organisme financeur (organisme de l'aide bilatérale comme le FAC, multilatérale comme la FAO, la Banque mondiale mais aussi groupes d'États, le FED et privée avec les organisations non gouvernementales - ONG), les organismes publics et parapublics (État) et la population concernée par le projet (cette population est plus souvent considérée comme objet que comme acteur).

Ces trois acteurs auront des objectifs et des stratégies bien définis qui vont déterminer la nature et l'évolution du projet. C'est pourquoi dans l'analyse du projet, il faut prendre en compte la politique des bailleurs de fonds qui ont un rôle essentiel dans la formulation et le déroulement du projet.

Cette intervention, déterminée dans l'espace et le temps, se fait sur un champ d'activités qui se prêtent à une spécification assez précise des objectifs à donner. Les objectifs sont le plus souvent une augmentation de la production de telle ou telle culture assortie récemment de volets plus « sociaux » : santé, éducation, besoins de base et un souci plus grand de l'emploi en milieu rural. Tout projet se caractérise par une volonté et des moyens extérieurs au milieu des objectifs planifiés et une structure plus ou moins autonome.

Les années d'expérience et beaucoup d'échecs retentissants ont suscité une critique serrée de l'approche-projet. Sans rentrer dans le détail, on peut dénoncer les principaux problèmes qui resurgissent dans la plupart des interventions.

Le succès des projets de développement rural dépend en dernier ressort des paysans producteurs. Les projets pré-

(11) On retiendra ici cette définition du développement rural : « le développement rural est le résultat d'une série de transformations quantitatives et qualitatives qui se produisent au sein d'une population rurale et dont les effets convergents conduisent à l'élévation du niveau de vie de la population ». J. CONDÉ, M.J. PARAISO, *Approche intégrée au développement rural, à la santé et à l'éducation*, OCDE, 169 p., 1979.

voient de réduire le degré de liberté du paysan, mais celui-ci reste le dernier décideur.

Si la planification des objectifs est nécessaire, elle prend souvent une forme contraignante qui enferme le projet dans un carcan. On peut certes se fixer des objectifs généraux sur 5 ou 10 ans et proposer une série de moyens pour y parvenir (et non une solution unique), mais il faut cependant laisser une marge de manœuvre aux paysans qui, en fonction des évolutions du milieu environnant, choisiront telle culture ou telle technique.

Cela nécessiterait que les objectifs et moyens soient remis en cause régulièrement en fonction des résultats obtenus. Cette pratique n'est actuellement pas intégrée dans la logique de fonctionnement des bailleurs de fonds. Souvent inadapté au milieu de départ, car connaissant mal la paysannerie, le projet est par la suite incapable de s'adapter aux évolutions.

Pour tenter d'analyser les blocages ou les dérives d'opérations de développement, un certain nombre d'auteurs ont souligné les contradictions entre les intérêts des acteurs, classés en deux blocs, État et paysans. On parle alors de « logique paysanne » opposée à la « logique étatique ou technicienne ».

La contradiction fondamentale se situerait donc entre l'État qui cherche à maximiser ses prélèvements sur l'agriculture et le paysan qui cherche le maximum de sécurité pour sa production nécessaire en mobilisant le plus de surplus possible sur l'exploitation.

Une des caractéristiques d'un projet est d'avoir une structure propre, plus ou moins autonome par rapport à l'administration locale. Un même pays peut réunir toute la gamme des projets, depuis ceux ayant une autonomie quasi complète jusqu'à ceux qui sont intégrés dans les services de développement rural. Cette multiplication d'organismes chargés de mettre en œuvre le développement rural tend à disloquer le processus de décision de la politique de développement.

Les faiblesses organisationnelles et structurelles de la politique d'intervention en milieu rural, qui conduisent à

la formation d'une « bureaucratie agraire » maintes fois dénoncée, seraient une des principales causes de l'échec des projets : coûteux, inefficaces, qui « passivent » les populations. D'autre part, il n'y a pas, de fait, de distinction entre la fonction « administration » et la fonction « développement » ; c'est-à-dire que le projet se gère lui-même et répond aux sollicitations administratives obéissant aux normes définies par les « décideurs » (par exemple, le bailleur de fonds impose que des rapports hebdomadaires soient faits à tous les échelons, rapports qui, souvent, ne seront pas utilisés pour une redéfinition ou une réorientation de l'action). Dans ces conditions, les tâches essentielles que sont celles de vulgarisation agricole et d'approvisionnement du monde rural en facteurs de production, ne sont pas assurées correctement.

Ce problème d'insertion dans la politique nationale régionale ou locale, se traduit sur le plan géographique par une dispersion spatiale et une grande variété de domaines d'actions. Tous les domaines de la vie rurale sont touchés, mais l'impact est souvent limité à cause d'une absence de coordination, autant au niveau spatial que sectoriel, et du manque de flexibilité des modèles imposés.

Produire pour développer...

Les opérations sectorielles ont pour objectif d'accroître une production agricole ou de lever un goulot d'étranglement. Ce type d'intervention connaît plusieurs variantes dans lesquelles les paysans sont au pire de simples manœuvres, ou au mieux associés d'une manière plus ou moins effective au processus de décision.

Les grandes plantations ou les grands aménagements hydroagricoles sont conçus en dehors du système d'exploitation paysan : le paysan est exproprié, perd la maîtrise du processus de production et est transformé en salarié (type ferme d'État). Les différentes expériences se sont heurtées à de très gros problèmes de gestion.

Le paysannat est une forme plus sophistiquée mise au point pour répartir les risques... entre l'organisme aménageur et le paysan. Le paysan est lié par un contrat à cet organisme et exploite une parcelle à des conditions définies très précisément.

Les projets « produits de base » ont pour objectif d'accroître la production des cultures d'exportation chez les petits exploitants. Cette génération de projets s'est mise en place pendant la colonisation ou après l'indépendance. Ils étaient financés par des compagnies commerciales ou des sociétés de développement. Leur élaboration ne s'encomrait pas de préoccupations socio-économiques ; « on constatait l'écart entre le niveau technique de la paysannerie et les performances détenues par la recherche ; on bâtissait alors un paquet de procédés à vulgariser et on confiait à une société spécialisée le soin de faire passer les techniques en milieu paysan, grâce à un réseau dense de vulgarisateurs salariés encadrés de techniciens expatriés » (12).

L'analyse des échecs des projets précédents a fait apparaître des goulets d'étranglement ou contraintes liées aux infrastructures (routes...) ou au problème du crédit agricole. Les projets fonctionnels ont pour but de lever une contrainte unique dont on craint qu'elle empêche la mise en route du développement des campagnes. On peut les appeler fonctionnels quand ils s'occupent d'infrastructure routière, sectoriels si c'est pour la foresterie (approvisionnement en bois de feu) ou institutionnels lorsqu'il s'agit de la création de banques rurales de crédit.

Cependant, dès 1950, une nouvelle forme d'intervention, intégrant activités productives, actions sociales et d'équipement, est mise en place dans un certain nombre de pays.

...Ou développer pour produire

Le développement rural intégré (DRI) a pris la relève du développement communautaire appliqué dans certains

(12) AMIRA, *Méthode d'évaluation des projets*, AFIRD, 106 p., 1978, p. 9.

pays dès les années 1960. Les principes du développement intégré soulignent la nécessité de résoudre à la fois les problèmes agricoles, économiques et humains en prenant en compte toutes les facettes du sous-développement rural. Ces projets sont mis en œuvre à une échelle micro, au niveau des familles et des communautés.

Un projet DRI est caractérisé par la recherche d'un champ géographique homogène et l'affirmation d'une intervention dans tous les secteurs d'activité de la population, y compris les infrastructures qui doivent permettre de soutenir ces activités.

Par leur caractère global, ces projets pourraient être les mieux à même de résoudre les problèmes des femmes liés à leur activités multiples. Mais deux questions importantes doivent être posées :

— ces projets s'étoffent de volets santé, nutrition, éducation ; cependant, dans la pratique, les volets « sociaux » sont rapidement délaissés faute de moyens et de volonté politique, au profit de l'aspect productif. Les projets DRI ne sont-ils qu'une version édulcorée des projets précédents ?

— la « participation paysanne » qu'aucun projet n'omet de citer, nécessite pour sa mise en œuvre un changement important des structures (très directives et pyramidales, décision d'en haut à faire appliquer à la base) et des rapports planificateurs-paysans. On peut douter que ces changements soient amorcés : le projet, DRI ou pas, paraît toujours imposé par des agents extérieurs au milieu.

« Le doute est alors apparu sur la capacité de l'approche intégrée à satisfaire les exigences d'un réel développement multisectoriel, malgré la force de conviction du raisonnement théorique » (13)

Du progrès en outillage au progrès en organisation

G. de Bernis désigne ainsi les deux transformations nécessaires au développement de l'agriculture et de l'éle-

(13) J. CONDÉ, op. cité, p. 50.

vage (14). Le « progrès en organisation » signifie transformation des structures sociales agraires mais aussi organisation et regroupement des paysans, pour la production et la commercialisation ; le « progrès en outillage » désigne le changement dans les facteurs de production (le plus souvent entendu comme demande croissante de biens d'origine industrielle). Si tout le monde s'accorde pour reconnaître l'indissociabilité et la nécessaire simultanéité de ces deux transformations, l'action des projets s'est souvent limitée aux progrès en outillage, et a été menée par des organisations créées et contrôlées « d'en haut ». Une tendance récente inverse la démarche : il faut d'abord soutenir des organisations paysannes représentatives. Une version voisine de ce thème, la participation paysanne, apparaît maintenant avec insistance au niveau de l'élaboration et de l'évaluation de projets de toute nature.

Analyser la place des femmes dans ces projets, éclairer sur la nature des modèles mis en place. Que devient la femme-productrice, ayant un rôle économique complémentaire de celui de l'homme ?

Reconnue dans les discours, oubliée par les statistiques, comment les pratiques de développement l'intègrent-elle ? L'oubli des femmes ne va-t-il pas directement conduire à leur spoliation ?

(14) G. de BERNIS, « Propositions pour une stratégie de développement », *Aujourd'hui l'Afrique*, n° 23-24, 1981, pp. 19-62.

La terre spoliée

La liste des échecs des opérations de développement est bien plus longue que celle des réussites, même partielles : le bilan de l'évaluation de générations de projets de toutes natures est négatif et la répétition de ces constats vire à la litanie.

Échec auprès des populations signifie aussi et surtout échec auprès des femmes : l'analyse relative à l'évolution de leur situation socio-économique permet de dégager les principales causes de cette dégradation.

L'analyse qui suit est menée à l'échelle du terroir et de l'unité domestique ; la dimension régionale ou même nationale des interventions n'est pas prise en compte. Le choix des projets a été fait selon deux critères :

— en fonction des possibilités d'accès à l'information, qu'elle soit déjà élaborée (rapports sur des études de cas) ou résultant d'enquêtes personnelles sur le terrain,

— seuls les projets à caractère général (concernant l'ensemble de la population rurale), visant l'augmentation de la production agricole, sont mentionnés.

Du droit d'usage traditionnel au droit foncier moderne

Comme dans la plupart des économies d'autosubsistance, les liens unissant l'homme et la terre en Afrique précoloniale ont une dimension spirituelle : lieu de production matérielle de nourriture, la terre abrite aussi les esprits des ancêtres et les divinités.

Dans ce système de représentation, la terre ne peut pas et ne doit pas faire l'objet d'une appropriation privée. Les terres appartiennent aux communautés villageoises et sont gérées par des chefs de terres qui les répartissent selon les besoins et les demandes des familles ou des lignages (1). L'homme est uni à la terre par le lien vital indissoluble qui le relie à ses ancêtres et à ses descendants.

Que la transmission soit matrilineaire ou patrilineaire, la terre dont dispose chaque unité de production est gérée par le chef de cette unité. Au Sahel, le système foncier le plus courant est la combinaison de champs individuels et de champs collectifs (champs familiaux assurant la subsistance de la famille).

Les droits fonciers illustrent concrètement l'état de dépendance des différents groupes et les rapports de domination au sein de la société. Ainsi les femmes et les jeunes non mariés n'ont qu'un droit d'usage annuel sur les champs individuels, sous l'autorité du chef de famille.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, dans le système foncier traditionnel, les femmes n'ont donc pas les mêmes droits d'usufruit que les hommes. L'évolution des prêts de terre dans le Dallol Maouri (Niger) (2), illustre bien cette différence : le prêt à court terme et pour une année (et non un cycle de culture) se développe au détriment du prêt à long terme, plus favorable au « locataire » ; le prêt préférentiel aux femmes signifie la préca-

(1) Ces terres sont inaliénables, mais il peut y avoir des échanges entre membres du même clan selon un système de réciprocité et de redistribution propre aux économies de subsistance (endo-aliénation).

(2) R. ROCHETTE, *Projet de mise en valeur du Dallol Maouri*, étude sociologique, FAO, 1968.

risation des droits des exploitants et correspond à la constitution d'une classe de propriétaires fonciers ; les forts liens de dépendance engendrés par le prêt à court terme permettent à ces propriétaires de se constituer une « clientèle » de femmes.

Cependant, en Afrique de l'Ouest, une terre aménagée (par irrigation, plantation d'arbres...) peut être exploitée par celui qui l'a ainsi valorisée, ou par ses descendants, tant que ses aménagements persistent (3).

De même, sur certaines terres rares (bas-fonds) portant des cultures particulières, les droits fonciers sont personnalisés : en Gambie, par exemple, une femme peut acquérir des droits personnels sur une parcelle en défrichant et cultivant une terre vierge qu'elle transforme en rizière. Ces droits pourront ensuite être transmis à ses filles. Quoique les terres familiales soient en théorie contrôlées par le chef de l'unité d'exploitation, en pratique, la femme continue de cultiver la même parcelle jusqu'à ce que l'âge ou la maladie la contraigne à la transmettre à une autre épouse ou à un bru.

Dans certains pays, les terres non immatriculées sont transférées à l'État et ensuite, à travers divers organismes, aux paysans qui en ont l'usufruit. L'attribution des terres se fait aux paysans en fonction de leur capacité à assurer leur mise en valeur (notamment par la main-d'œuvre familiale). Cependant, au niveau des héritiers, on assiste à un morcellement des exploitations. La terre devenant rare, les femmes et les jeunes célibataires sont les premiers à perdre leurs droits d'usage coutumiers. Ne pas prendre en compte ces règles traditionnelles dans la réforme du système foncier conduit à leur abandon dès que la pression foncière augmente.

Ainsi, les gouvernements d'après l'indépendance n'ont pas accordé plus d'attention aux droits des femmes que ne l'avait fait l'administration coloniale. Les projets de

(3) Les colons se sont largement servis de cette coutume qui leur a permis d'« emprunter » de vastes domaines aux communautés villageoises, qui ne les réclamaient pas tant que la plantation durait.

développement rural intervenant dans ce contexte, tiendront-ils plus compte des régimes fonciers régionaux ou ne feront-ils que renforcer les tendances en cours, à savoir la dépossession des femmes de la terre ?

Les aménagements hydroagricoles

Des projets de grande envergure sont lancés dans tous les pays sahéliens sous la forme d'aménagements hydro-agricoles. Avec des objectifs différents, la maîtrise de l'eau était déjà recherchée à l'époque coloniale. La sécheresse et la désertification marquant ces dernières années, ont accru l'ampleur et l'intérêt porté à ce type de projet. Ces aménagements ont une double finalité :

— un objectif productiviste : la recherche d'un accroissement global de la production pour viser à l'utilisation optimale des ressources naturelles et financières, nécessitant pour celui qui investit un contrôle de la gestion du patrimoine foncier valorisé par un ensemble d'infrastructures. Des règles et des contraintes sont donc édictées ;

— un objectif de développement rural local visant à assurer un revenu agricole sécurisé pour un maximum d'agriculteurs (donc le moins inégalement possible) mais aussi une amélioration qualitative du niveau de vie (sur le plan sanitaire, des infrastructures telles que routes, puits, écoles, etc.).

En raison des investissements énormes engagés sur le projet, l'organisme aménageur veut garder un droit de regard sur la mise en valeur, droit de regard qui se transforme en une appropriation, non contredite par le droit coutumier. Les obligations du paysan et du projet sont définies par un contrat de culture, établi par l'aménageur.

Ce modèle de paysannat suppose que les paysans supportent les charges et les risques agricoles, mais que la société garde en même temps un contrôle très étroit des formes de mise en valeur (choix des assolements, des pro-

ductions etc.) afin de rentabiliser les investissements initiaux.

Des paysans sous contrat pour un projet ambitieux

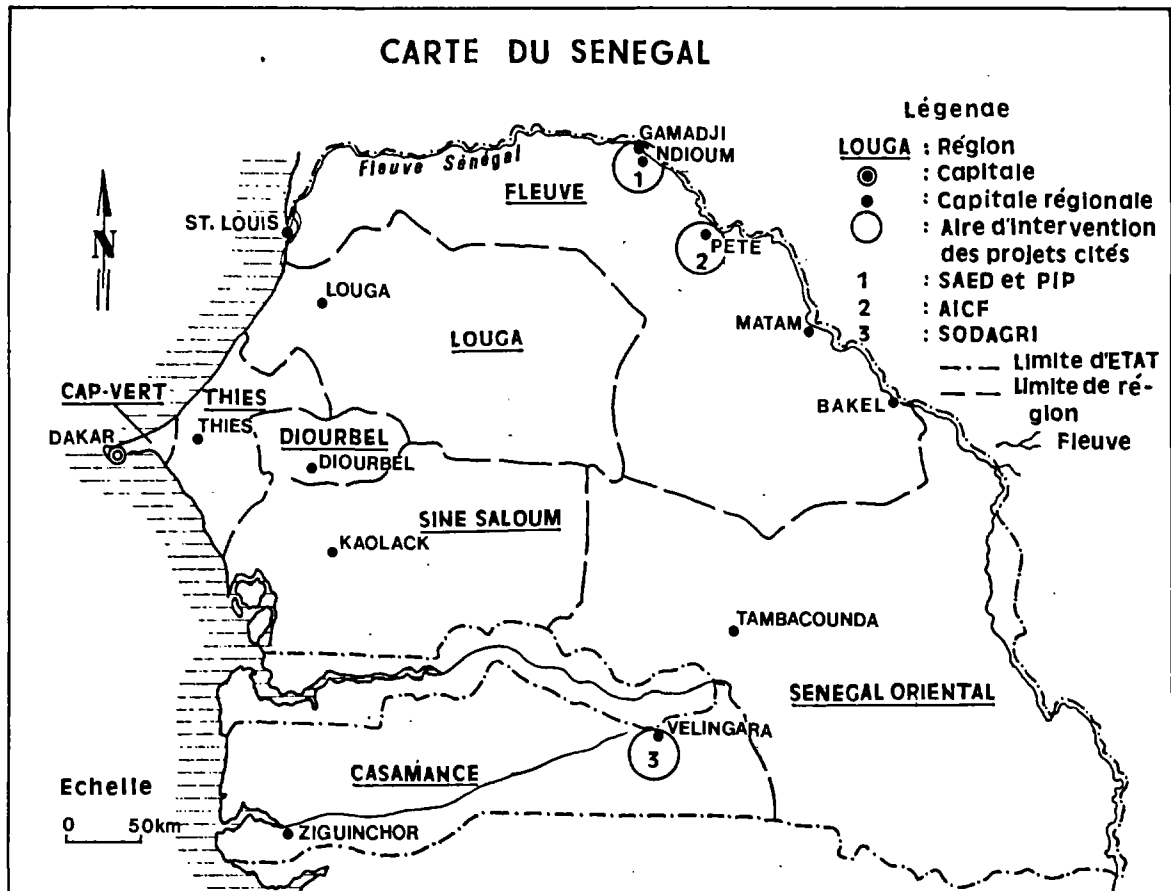
Au Sénégal, le riz est devenu l'aliment de base des populations urbaines et des populations rurales de certaines régions, en particulier de la Basse Casamance. Le développement de la riziculture irriguée constitue la priorité du secteur agricole, avec pour objectif d'améliorer la couverture de la demande alimentaire. En effet, les aléas climatiques de ces dernières années (cycles de sécheresse) ont amené le gouvernement sénégalais à orienter la politique agricole en direction de la maîtrise de l'eau grâce aux retenues effectuées le long des cours d'eau, à l'aide de barrages de dimension et de coûts variables (fleuves Sénégal, Casamance et Gambie) avec pour objectifs une amélioration des rendements céréaliers, du riz surtout, et une sécurisation de la production.

Les sociétés d'intervention sont considérées comme les principaux agents de promotion du développement rural. La Sodagri (société pour le développement agricole et commercial) a pour but de promouvoir la riziculture.

La tâche principale de la Sodagri, créée en 1974, porte essentiellement sur l'aménagement de 16 250 ha dans le bassin de l'Anembe (Haute Casamance) en riziculture irriguée. En plus de sa fonction d'encadrement de la production (sous forme de paysannat), la Sodagri gère des fermes mécanisées, transforme la production de riz et la commercialise à Velingara, Kolda et Dakar.

Le projet de l'Anembe est mis en œuvre dans une région peuplée de Peuls sédentarisés pratiquant l'agriculture (mil-sorgho, coton, arachide et riz) et l'élevage. Cet aménagement hydroagricole comprend la mise en place d'un réseau d'irrigation couvrant tout le bassin (barrages, canaux et stations de pompage), 4 fermes mécanisées sur 5 000 ha, et 11 000 ha divisées en parcelles de 2,5 ha et exploitées par des paysans liés par un contrat très strict à la Sodagri.

CARTE DU SENEGAL



Légende

- LOUGA** : Région
- ⊙ : Capitale
- : Capitale régionale
- : Aire d'intervention des projets cités
- 1 : SAED et PIP
- 2 : AICF
- 3 : SODAGRI
- - - Limite d'ETAT
- - - Limite de région
- Flouve

Echelle
0 50km

L'aménagement du bassin de l'Anembe est typique d'un modèle d'aménagement qui paraît représentatif de la presque totalité des opérations d'irrigation en Afrique subsaharienne. Il s'agit en l'occurrence d'un projet conçu et réalisé à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre d'une planification régionale ; une partie du projet est mise en œuvre par un paysannat familial qui se voit concéder des parcelles à certaines conditions (contrats), la mise en application étant contrôlée par un organisme de gestion. Le projet Anembe peut être résumé de la manière suivante :

ORGANISME AMÉNAGEUR SODAGRI	PAYSAN
<ul style="list-style-type: none"> • Conception et élaboration du projet. • Appropriation des terres. • Mise en œuvre et réalisation des aménagements. • Attribution de parcelles sous contrat aux paysans. • Fourniture d'intrants et commercialisation du riz. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'attribution des parcelles se fait aux chefs de concession. • Le paysan doit répondre à des critères précis (niveaux techniques pour obtenir une parcelle). • Le contrat impose un modèle technico-économique introduisant une réorganisation dans la répartition du travail et des cultures.

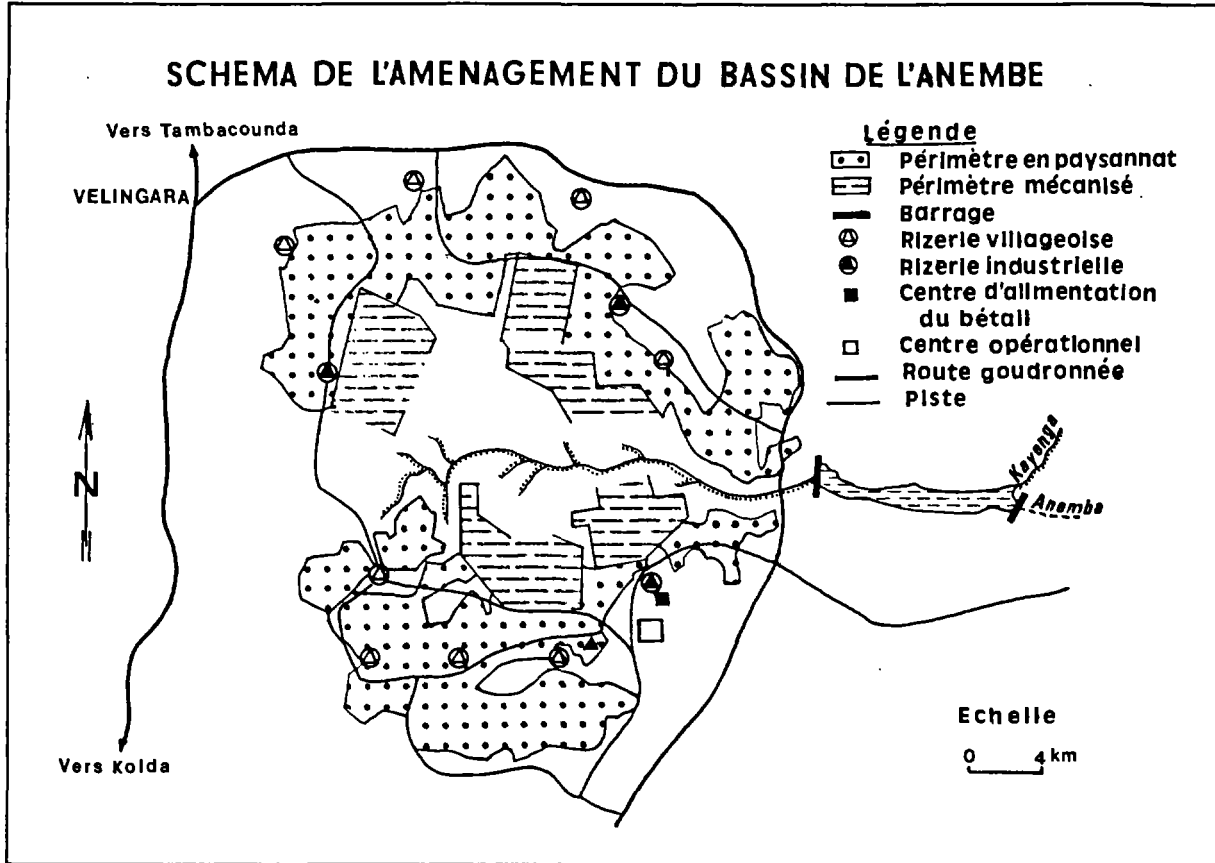
Bien que traditionnellement la culture du riz dans les bas-fonds soit une production féminine, l'attribution des parcelles aménagées se fait exclusivement aux hommes, chefs de concession.

Les parcelles étant grandes (2,5 ha), le chef de concession les divise en « cordes » de 0,25 ha :

— près de la moitié des cordes est cultivée en champs collectifs (chaque membre de la concession, homme ou femme, doit assurer certains travaux) dont la production est destinée à la consommation familiale et le surplus vendu au profit du chef de concession ;

— les autres parcelles sont attribuées individuellement aux hommes comme aux femmes. La répartition se fait

SCHEMA DE L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ANEMBE



sur le même modèle que pour les cultures de rente (arachide ou coton). Mais les femmes, qui dans le système traditionnel maîtrisaient tout le circuit de production, ne possèdent pas de matériel agricole et ne savent pas s'en servir ; elles sont donc obligées, vu les conditions d'exploitation, de louer ce matériel à leur mari en payant en argent ou en travail, ce qui alourdit leurs charges d'exploitation et les retarde parfois dans leurs travaux qui passent en dernier.

Comme dans le système traditionnel, l'accès à la terre pour les femmes reste sous l'autorité du chef de concession, qui accorde un droit d'usage, pouvant être remis en cause annuellement (4). Les parcelles sont grandes et le rapport force de travail/surface cultivée élevé, malgré la mécanisation. Il n'y a donc pas encore de pression trop forte sur les parcelles.

Dans ce cas, la possibilité pour une femme d'avoir une corde de terre sur le périmètre dépend du « niveau technique » de son mari, estimé par les encadreurs, alors que les hommes n'ont appris la culture du riz que depuis 1978 ; le savoir-faire des femmes et leurs « performances » personnelles, selon les critères exigés par la Sodagri sont ainsi ignorés. Cette possibilité dépend aussi de la capacité de travail dont disposent les hommes pour la mise en valeur.

En effet, actuellement la surface attribuée est trop grande pour que le chef de concession puisse toute la cultiver lui-même ; en cas de sous-exploitation, la Sodagri rompt le contrat et reprend la terre. Le droit coutumier est donc appliqué ; mais rien ne garantit aux femmes qu'il sera respecté quand les hommes pourront cultiver ou faire cultiver (main-d'œuvre salariée, mécanisation) eux-mêmes.

Ainsi les femmes et les jeunes voient leur situation de dépendance s'aggraver : la mise en place d'un nouveau système d'attribution des terres contribue à l'effritement des droits d'usage traditionnels d'autant plus fragiles que

(4) L'attributaire est lui-même lié par un contrat qui le met aussi en situation précaire.

la société est propulsée dans un nouveau système de références introduit par le projet.

Le contrôle de la terre, pierre angulaire des aménagements

Le problème foncier est donc central. La terre aménagée à grands frais doit permettre une augmentation de la production et en principe du revenu (notamment avec les cultures de contre-saison). Le contrôle de cet espace rare est un enjeu régional essentiel, quel que soit le pays ou la région. La plupart des aménagements offrent entre eux bien des similitudes. Les droits traditionnels sont apurés, l'État s'approprie et aménage les terres via le projet et concède des droits d'exploitation à titre plus ou moins précaire aux paysans. Les attributaires sont quasi exclusivement les chefs de famille (hommes), y compris dans les régions où les cultures développées sont du ressort des femmes. Le recours à la main-d'œuvre et au savoir-faire féminin est fréquent, mais le contrôle de la production échappe aux femmes. Cette situation génère des conflits qui mettent parfois en péril la viabilité du projet.

La réorganisation de l'espace agricole

Colonisation agricole

Au Burkina Faso a été créé en 1974 un organisme, l'AVV, chargé de mettre en valeur les zones inhabitées ou sous-peuplées des vallées des Volta en y fixant des paysans originaires des plateaux Mossi surpeuplés. Malgré de nombreuses difficultés au départ, 2 490 familles soit 18 400 personnes regroupées en 58 villages sont installées en 1981 sur les périmètres de colonisation (5).

(5) L'étude du projet AVV a été faite à partir des documents suivants :
— R.M. ROCHETTE, *Rapport de mission à l'AVV, 1975*, PNUD-FAO.

Les émigrants à 80 % sont des Mossis, originaires du centre-nord du Burkina Faso, donc très éloignés de leur village d'origine. A cette population pionnière se joignent des paysans originaires de régions voisines des périmètres. Les Mossis se remarquent par leur dynamisme, leur ouverture aux innovations techniques et leur volonté de réussir : cela est peut-être dû au processus migratoire (saisonnier ou permanent) qu'ils vivent depuis des décennies. L'espoir suscité par l'AVV permet de comprendre leur volonté d'adaptation et leur ténacité, malgré les difficultés des premières années d'installation.

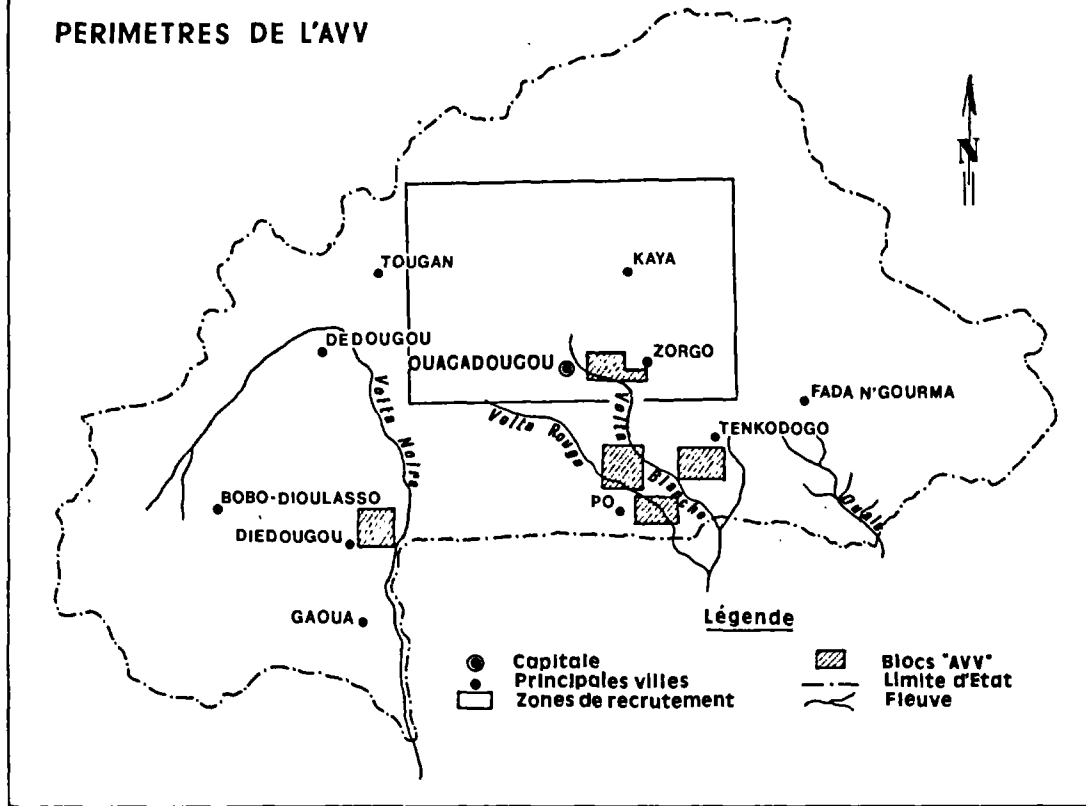
En milieu traditionnel mossi, les exploitations regroupent plusieurs cellules familiales qui coopèrent sous l'autorité de l'aîné à la production collective. Quand les besoins collectifs vivriers sont satisfaits (ce qui est rare actuellement, vu la dégradation des sols), les cadets obtiennent du chef de famille des parcelles qu'ils peuvent cultiver pour subvenir à leurs besoins personnels. Les femmes reçoivent chaque année des parcelles qu'elles mettent en valeur elles-mêmes et dont le produit leur permet d'approvisionner la famille en légumes et condiments. Elles disposent donc d'une certaine autonomie économique se traduisant dans leur statut social par une relative indépendance.

L'exploitation familiale conçue par l'AVV ne correspond pas à la grande famille traditionnelle comprenant un homme marié, sa ou ses femmes et ses enfants ; c'est en effet à une famille unicellulaire et jeune que l'AVV distribue des terres en fonction du nombre d'actifs. Le chef de famille gère l'exploitation dont il est le seul représentant auprès de l'AVV et tous les membres de la famille doivent participer de manière communautaire aux travaux sous son autorité. La première année, l'exploitant reçoit une parcelle d'habitation de 1 ha et 2 soles de 1,5 ha chacune qu'il dessouche et défriche avec l'aide de sa famille.

— J. GUISSOU, *Étude sur les besoins des femmes dans les villages de l'AVV et proposition d'un programme d'intervention*, SAED, 1977.

— M.T. ABELA et C. RAMBAUD, *Le projet AVV. Impact sur les femmes*, OCDE, 1982, 44 p.

BURKINA FASO
PERIMETRES DE L'AVV



L'année suivante, l'exploitation s'agrandit : l'encadrement effectue une redistribution des parcelles. Ce système d'attribution n'accorde aucune terre de culture aux femmes dont l'emploi à plein temps est requis sur l'exploitation familiale. En effet, il y a peu de spécialisation du travail par sexe et la femme participe à tous les travaux, beaucoup plus que dans son milieu d'origine. Parallèlement à l'augmentation de cette quantité de travail non rétribué, les femmes ont perdu les moyens qui leur permettaient une certaine autonomie financière. Le modèle mis en place correspond à une version assez occidentale de la fonction familiale : il considère que l'accroissement de la production et du revenu va profiter à tous les membres de la famille. Or, cette évolution n'est pas automatique. Le chef de famille dans la politique de l'AVV a un statut privilégié : c'est à lui qu'on attribue les terres, c'est lui qui organise la production familiale et reçoit la totalité des revenus monétaires de l'exploitation.

Cette perte d'autonomie économique des femmes, ajoutée aux difficultés d'installation (absence d'infrastructures et problèmes sanitaires) a provoqué le départ de certaines familles sur l'initiative des femmes. D'autres se sont adaptées en « récupérant » des terres sur des zones interdites à la culture...

Ce problème émerge dans beaucoup d'opérations de colonisation agricole sur les « terres neuves ». Ce terme désigne les terres disponibles des régions sous-peuplées des pays sahéliens, régions où sévissent souvent des contraintes physiques limitant l'action humaine. Des programmes de mise en valeur de ces régions ont été lancés au Burkina (AVV), au Mali (Office du Niger), au Sénégal (STN)...

L'objectif principal est le peuplement de la zone en attirant et fixant le maximum de familles en un minimum de temps, par recrutement de migrants ou canalisation d'une migration spontanée.

Le changement de milieu écologique, technologique, économique et social provoque de profonds bouleversements dans l'organisation villageoise et familiale. Le rôle écono-

mique et social des femmes évolue : l'exemple de l'AVV, particulièrement aigu, illustre bien les difficultés posées par la mise en œuvre rapide d'un nouveau modèle d'exploitation familiale (travail en commun et utilisation des bénéfices au niveau de la famille). A un changement dans l'organisation du travail ne correspond pas forcément une nouvelle répartition des obligations familiales et les femmes se trouvent incapables de faire face aux obligations qui leur incombent selon la tradition.

Au Sénégal, à la STN (Société des Terres Neuves), les réponses des femmes à des problèmes identiques ont été, elles aussi, radicales : c'est par une grève collective (cuisine et lit) qu'elles ont obtenu de leur mari l'ouverture de parcelles hors périmètre pour elles. Beaucoup d'études et de rapports sur ces opérations de colonisation mentionnent avec plus ou moins d'insistance, parfois en annexe, le problème social particulier que posent les femmes : « la migration les a coupées du milieu traditionnel sécurisant dans lequel elles avaient un rôle social réel, fondé en partie sur des activités et des revenus personnels. Les nouveaux modèles d'exploitation définis sont référés à l'homme quasi exclusivement et les nouveaux villages ne sont pas, au départ, les marchés susceptibles d'absorber les produits d'activités féminines non agricoles. Il en résulte que souvent les femmes hésitent à migrer ou tentent de partir » (6).

Restructuration agraire

Le projet de Grand-Hinvi (7) au sud du Bénin se situe dans un cadre différent de contrôle de l'espace agraire par les paysans. Dans cette région densément peuplée, largement ouverte au système marchand, les paysans sont des petits propriétaires individuels vivant en habitat dispersé.

(6) R. ROCHETTE, *Les Terres neuves dans les pays du Sahel*, Club du Sahel, 1977, 56 p., p. 9.

(7) GENTIL, ROCHETTE, DROY, *Rapport d'évaluation du projet Grand-Hinvi*, IRAM, Ministère de la Coopération, 1981, 470 p.

Il y a peu de grands propriétaires fonciers, mais ceux-ci proviennent des aristocraties traditionnelles et ont un rôle économique, social et politique important. La terre est devenue un bien marchand individuel, même si une partie non négligeable est encore propriété collective indivise.

Transmises essentiellement par héritage, les propriétés peuvent aussi s'acheter ou plus récemment se louer. L'exploitation traditionnelle, reposant sur la famille étendue, est remplacée par une unité basée sur le ménage : le développement du salariat et du commerce (pour les femmes) pousse les jeunes ménages à se rendre autonomes (bien qu'il subsiste des formes d'entraide collective).

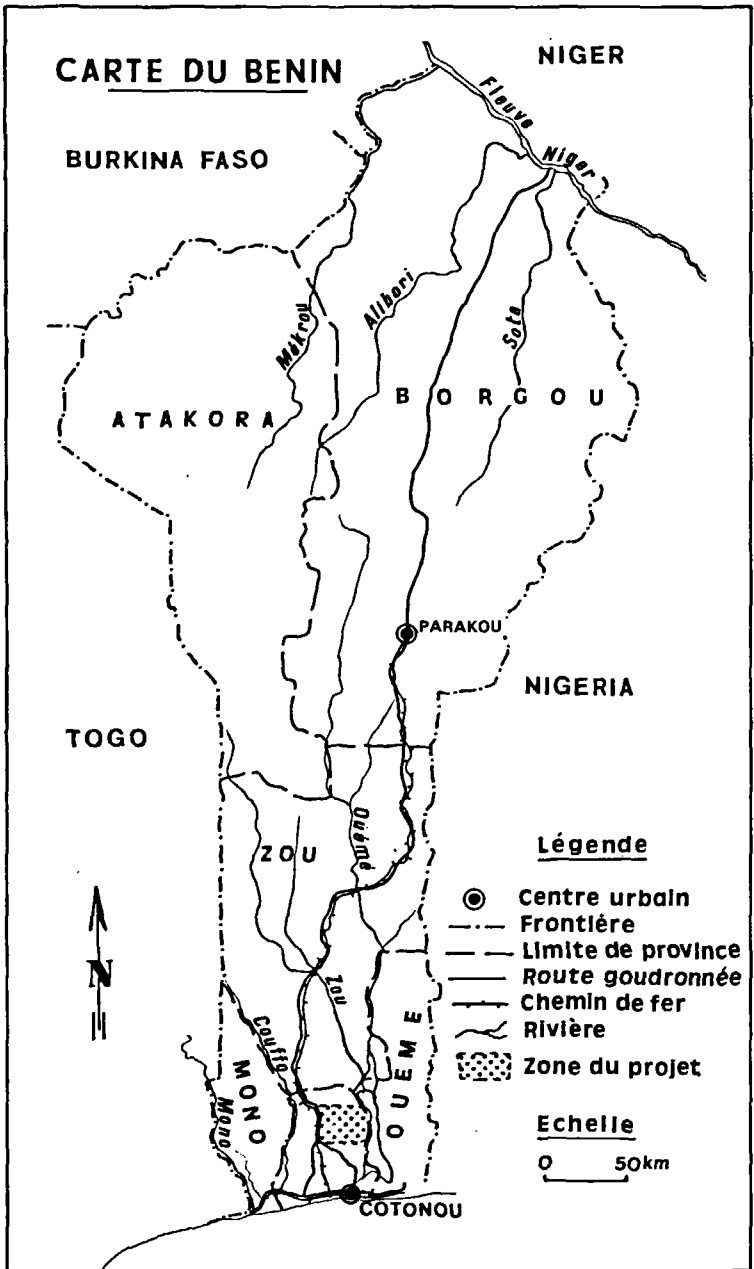
Le domaine de la palmeraie, limité au sud, couvre près de 400 000 ha : dès le XVIII^e siècle l'élaïculture est apparue comme une activité de substitution à la traite des esclaves et a joué un rôle important dans la transformation du régime féodal et la pénétration de l'économie marchande. Les produits de la palmeraie (huile et vin de palme) continuent à occuper une place fondamentale dans la vie économique et sociale du sud Bénin.

Le lieu principal d'exploitation du palmier à huile est donc la petite propriété paysanne individuelle. La région de Hinvi est particulièrement représentative de cette économie paysanne basée sur le palmier à huile et la production de maïs et de manioc, bien que les cultures saisonnières qui occupent 25 % du sol, soient très diversifiées.

Afin d'augmenter la production et le rendement de la palmeraie, le projet Grand-Hinvi a élaboré un modèle original de coopératives : les zones retenues sont déclarées périmètres d'utilité publique par décret du Président de la République ; les propriétaires fonciers perdent le droit d'usage de la terre.

Le périmètre d'aménagement comprend 14 coopératives divisées chacune en deux blocs principaux, 600 ha de plantations de palmiers et 600 ha réservés aux cultures annuelles et une huilerie pour le traitement des régimes. Ces coopératives regroupent deux sortes de coopérateurs : les travailleurs ayant effectué 200 jours de travail pendant la

CARTE DU BENIN



BURKINA FASO

NIGER

ATAKORA

BORGOU

TOGO

NIGERIA

ZOU

OUEME

MONO

COTONOU

Légende

- Centre urbain
- - - Frontière
- - - Limite de province
- == Route goudronnée
- +— Chemin de fer
- ~ Rivière
- ▨ Zone du projet

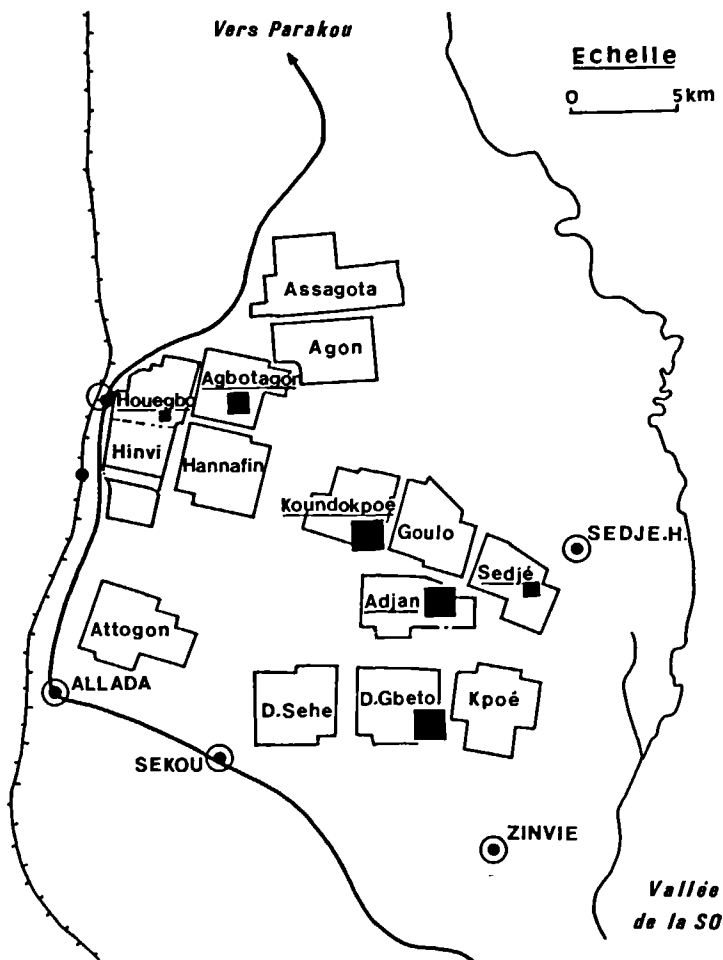
Echelle

0 50km

CARTE SCHEMATIQUE DU PROJET GRAND HINVI (REGION D'ALLADA)

ET





PARTICIPATION DES FEMMES AU TRAVAIL SUR LA ZONE DE PALMERAIE (ZOPA)



LEGENDE

-  Marché
-  Coopérative
-  Route goudronnée
-  Chemin de fer
-  Rivière

Pourcentage de journées de travail effectuées par les femmes

-  10 a 19 %
-  20 - 29 %
-  30 - 39 %
-  40 - 50 %

période d'investissement et les anciens propriétaires fonciers, qui reçoivent une part sociale.

Le capital social de ces coopératives est donc constitué d'un apport en terre et d'un apport en travail.

La zone de palmeraie sélectionnée (ZOPA) est exploitée par les coopératives sous le contrôle de la société de tutelle, la Sobepalh. La zone de cultures annuelles est divisée en lots de 1,5 ha distribués aux coopérateurs sur lesquels les cultures vivrières sont pratiquées en continu grâce à l'assolement et aux améliorations techniques. La jachère est donc supprimée.

La réorganisation de l'espace agraire s'est faite au départ sur une base intégrant l'ensemble des composantes de la vie villageoise : création d'équipements collectifs villageois (dispensaires, écoles, puits...), reboisement de parcelles pour compenser le déficit en bois provoqué par le défrichement. La programmation de cet ensemble d'actions a été déterminante pour emporter l'adhésion des paysans, par ailleurs obligés d'accepter une profonde réforme foncière. Or, très vite le projet ne s'est plus intéressé qu'au volet culture d'exportation, en l'occurrence la zone de palmeraie.

La réduction des surfaces cultivables à un lot de 1,5 ha par famille a souvent entraîné la disparition du champ de la femme : il est rare en effet qu'elle dispose d'une parcelle sur le lot. Par contre, elle travaille sur le lot de son mari comme sur le champ familial.

La situation de déséquilibre vivrier que connaissent la plupart des attributaires de lots explique facilement ce changement. La pression sur la terre est trop forte et les premières victimes sont les femmes : le droit d'usage des femmes d'un champ du mari est de fait supprimé et oblige les plus démunies d'entre elles à s'embaucher comme manœuvres journaliers sur les champs des gros propriétaires fonciers et/ou à aller travailler sur la palmeraie.

Dans une région densément peuplée, aux possibilités d'emploi limitées, les palmeraies du périmètre se dégradent faute de main-d'œuvre. En effet, le salaire de misère proposé aux travailleurs de la palmeraie n'attire que ceux qui n'ont plus aucune autre possibilité et ceux ou celles qui

ont un besoin épisodique immédiat d'argent. Les femmes qui travaillent sur la palmeraie sont des jeunes filles qui veulent accumuler un petit capital ou des femmes âgées, veuves, sans ressources. Elles n'ont pas d'autre choix. Les hommes, quant à eux, émigrent à Cotonou ou au Nigeria.

Avec l'échec de cette réorganisation de l'espace agraire, on aboutit à une situation peu différente des heures glorieuses des grandes plantations coloniales ; le terroir paysan est amputé, les hommes fuient à la ville, les femmes se débrouillent par divers moyens. A l'extrême, cette situation aboutit à la clandestinité ou au vol des régimes de palmes pour fabriquer de l'huile artisanale.

*
* *

L'évolution du système foncier en Afrique subsaharienne est et sera un paramètre très important pour ou contre le développement rural. Partout le droit coutumier est battu en brèche et la tendance à l'appropriation privée et à l'accaparement des terres se renforce.

Les projets de développement rural ont les moyens de mener une politique foncière et d'en contrôler l'application sur leur aire d'action. Tous accordent une grande importance au système d'attribution et d'exploitation des terres : la réussite technique et financière du projet en dépend.

La logique de production des aménagements hydroagriques est fondée sur une valorisation du capital productif qui passe par une stabilisation définitive des terroirs. Actuellement, la mise en valeur des terres irriguées passe par la recherche de formes d'organisation fondées en principe sur l'égalitarisme devant la propriété et le travail. Dans la pratique, ces formes d'organisation nouvelles sont souvent dans leurs applications dénaturées et récupérées au profit des groupes dominants.

Les opérations dites de colonisation ou de peuplement couvrent des espaces qui ne sont soi-disant pas appro-

priés (8). Quel que soit le modèle d'exploitation agricole proposé (basé sur l'unité familiale), les colons continuent à agir dans certains domaines (obligations familiales par exemple) conformément à des références sociales qui se situent en dehors de la logique de l'aménagement.

Dans le cas du projet Hinvi au Bénin, on voit que mal conduite, la réorganisation de l'espace agraire équivaut à une amputation du terroir par la stérilisation de certaines terres. Les terres restantes sont surexploitées et se dégradent rapidement. Les projets ignorent le mode de répartition traditionnel des biens et des obligations et considèrent l'unité d'exploitation comme une entité homogène, aussi bien dans les objectifs que dans la répartition du travail et des revenus. Les femmes ne sont considérées que comme des aides familiales : les droits qu'elles avaient dans le système traditionnel sont ignorés et, par conséquent, l'autonomie relative dont elles jouissaient, s'amenuise. Ceci alors que la communauté des biens n'existe pas et que les femmes ont toujours les mêmes obligations sociales et familiales à remplir qu'avant.

Cette situation engendre des stratégies féminines individuelles ou collectives pouvant conduire à des conflits hommes-femmes et nuire au projet qui comptait, explicitement ou implicitement sur cette main-d'œuvre familiale gratuite pour appliquer le modèle préconisé. L'inégale appropriation de la terre comme moyen de production accélère la différenciation sociale. L'évolution des rapports fonciers sur les opérations de développement peut servir d'indicateur pertinent de la pénétration des rapports marchands. Les droits fonciers autrefois collectifs s'individualisent ; la terre perd son caractère inaliénable et acquiert une valeur marchande ; elle se vend ou se loue et le salariat agricole se développe en même temps que se constitue une classe de propriétaires fonciers. Les conditions d'accès des femmes à la terre comme moyen de travail sont brutalement modifiées par les projets.

(8) En fait, ces terres sont d'une manière ou d'une autre déjà exploitées par l'homme : élevage, exploitation du bois, etc.

La productrice ignorée

L'augmentation de la production par actif agricole ne peut se faire que par une intensification des cultures (1). En effet, sauf exception, les disponibilités en terres cultivables sont réduites. Sous la pression démographique et sans intensification qui permette une augmentation des rendements, la durée de la jachère est réduite. Si d'autres techniques de reconstitution ne sont pas appliquées, les sols s'épuisent. De plus, en zone sahélienne, le calendrier agricole est particulièrement contraignant et, en l'absence de mécanisation des travaux, la surface qui peut être exploitée par actif est faible.

Le surplus mobilisable pour investir dans les facteurs de production est souvent infime ou inexistant. Pour le développement des cultures d'exportation, le crédit a été introduit dans la plupart des pays africains : crédit d'équipement (à moyen terme, sur 4 à 5 ans) ou de campagne (achat d'engrais remboursable à la récolte). La vulgarisation a pour objectif d'apprendre aux paysans de nouvel-

(1) L'augmentation globale de la production peut se faire aussi par extension des surfaces cultivées ; cette « conquête » de terre peut être contrôlée et planifiée (« Terre neuves » au Sénégal) ou spontanée (Front Pionnier) ; mais souvent, dans ce cas, la pratique d'une agriculture « minière » dans des zones fragiles, provoque une dégradation du milieu, voire une stérilisation définitive de ces terres.

les techniques de culture. L'encadreur sillonnant la brousse et proclamant les vertus du semis en ligne et de l'engrais, est bien connu des paysans, mais, faute de compétence, rarement estimé.

Sans garantie, pas de crédit

L'obtention du crédit est le plus souvent soumise à la pratique d'une culture de rente (2). Le même organisme distribue les intrants (à crédit), fait la vulgarisation et commercialise les récoltes. Cependant, cette priorité aux cultures de rente peut être remplacée par celle accordée aux cultures irriguées (riz) et tend à s'atténuer devant la commercialisation monétaire accrue des cultures vivrières. Mais l'amélioration de ces dernières, qui sont souvent des cultures féminines, ne constitue toujours pas une priorité pour les projets.

Les deux formes de crédit les plus courantes sont le crédit d'équipement (sur 4 à 5 ans) pour l'achat de matériel agricole et le crédit de campagne (achat d'intrants) remboursable à la récolte.

L'appartenance à l'organisation paysanne coopérative qui contrôle telle ou telle culture, conditionne l'obtention du crédit. Les femmes sont écartées de ces structures en raison d'une discrimination fondée sur le sexe ou la situation de famille. Hormis quelques « veuves alibis », bien souvent seuls les chefs de famille en sont membres de plein droit, bien qu'il n'y ait pas de statut interdisant expressément l'adhésion des femmes. Mais, si les coopératives n'acceptent que les propriétaires fonciers ou les chefs de famille, on aboutit pratiquement aux mêmes résultats.

En effet, le crédit n'est accordé qu'à ceux qui ont le droit et le pouvoir de mettre en culture des terres dont la production sera la garantie de remboursement. Les fem-

(2) Culture initialement imposée aux hommes réquisitionnés sur le « champ du commandant » pendant la colonisation.

mes sont défavorisées à cause de leur statut précaire devant la propriété foncière ou mobilière : la capacité d'emprunt est directement proportionnelle aux droits fonciers et successoraux. Sans garantie suffisante, pas de crédit...

Une évaluation des projets financés par la CEE au Mali, conclut que dans les trois cas examinés (deux projets riz et un projet pêche), le milieu féminin était mal connu au départ, ignoré par la suite en tant qu'agent économique et tenu à l'écart des coopératives paysannes mises en place. De plus, l'absence totale de réflexion sur l'accès éventuel des femmes au crédit s'est avéré être une lacune importante.

L'exemple du Projet Riz de Sikasso (PRS) est assez significatif à cet égard. Dit intégré, le projet prévoit d'agir dans tous les domaines, intensification des cultures traditionnelles, introduction de la riziculture irriguée, actions d'alphabétisation, santé, etc.

Pour les cultures pluviales « traditionnelles » (maïs, sorgho), les femmes n'ont pas directement accès au crédit. Elles ne peuvent acquérir des moyens de production modernes que par l'intermédiaire de leur mari, mais seulement s'il est producteur de coton. Elles peuvent éventuellement acheter comptant (ce qui est très difficile) de l'engrais et des semences auprès de l'encadrement. Les agents techniques du projet ne s'adressent jamais directement à elles.

Pour les cultures irriguées, les facteurs de production sont vendus comptant sans possibilités de crédit. Les hommes ont des rentrées d'argent rares, mais importantes (travail saisonnier ou vente du coton) qui leur permettent d'acheter immédiatement des engrais, une charrue, une bicyclette... Les femmes ont des ressources monétaires régulières, mais faibles ; leurs possibilités d'investissement sont très limitées ; les femmes continuent donc à cultiver à la houe et n'utilisent pas d'engrais.

Dans certaines zones, le crédit est accordé aux membres d'associations villageoises ayant un « bon niveau technique ». L'octroi de crédit n'est possible que s'il y a au moins six paysans alphabétisés dans l'association. Or,

celles-ci ne sont presque jamais mixtes. Le faible taux d'alphabétisation féminine élimine « de facto » les groupes de femmes de l'accès au crédit.

Le projet a ainsi favorisé le creusement de l'écart entre hommes et femmes : la productivité des cultures féminines, surtout des cultures vivrières, n'a pas progressé au même rythme que celle des cultures masculines, reléguant ainsi l'amélioration de l'équilibre vivrier de la famille au dernier rang des priorités.

Les difficultés des femmes pour accéder au crédit, entraînent l'augmentation de la productivité de leurs cultures, souvent vivrières, et donc l'amélioration des revenus. Le problème est identique pour la commercialisation de détail, secteur où les femmes sont très actives : aucune structure n'a été mise en place en réponse à une demande de petits prêts à des personnes offrant une garantie très limitée. La place est actuellement occupée par des usuriers pratiquant des taux d'intérêt évidemment très élevés (3 à 20 fois le taux des banques). Les projets de développement, sauf ceux conçus spécialement pour les femmes, tendent à les marginaliser. En effet, les hommes sont rarement disposés à prendre la responsabilité de garantir les prêts qui seraient alloués à leurs femmes pour des cultures sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Sur d'autres projets comme à l'AVV, les femmes transformées en travailleuses familiales perdent les sources de revenus traditionnelles : la mise en place de caisses populaires d'épargne et de crédit n'a plus grand intérêt pour elles, faute de disponibilité monétaire.

Le système de crédit actuel paraît particulièrement inadapté aux femmes, mais depuis quelques temps certaines agences de développement étudient les possibilités d'octroi de crédits individuels et les moyens de les garantir à partir des tontines (3). La même prise de conscience émerge sur certains projets : ainsi, au Niger, à la suite de la réhabilitation des périmètres irrigués sur le fleuve, le crédit a

(3) Caisse traditionnelle d'épargne regroupant un nombre variable de personnes cotisant régulièrement ; le contenu de la caisse est affecté à tour de rôle à chaque membre ; l'utilisation est rarement destinée à l'agriculture.

été ouvert aux femmes. Il reste à savoir ce que des structures d'encadrement, peu habituées à collaborer avec les femmes, feront de ces ouvertures.

La vulgarisation sans les femmes

Avec le crédit, la vulgarisation agricole est le principal vecteur de pénétration des nouvelles techniques dans un monde rural souvent considéré à tort comme figé et réfractaire aux innovations. Inversement et localement, à côté des échecs des services de vulgarisation, des groupes de paysans « non encadrés » se procurent charrues, motopompes ou engrais et se mettent à cultiver oignons, niébé ou riz... qui, à un moment donné, deviennent des cultures de bon rapport.

Comment expliquer alors la stagnation, voire parfois l'appauvrissement technique (4) qui caractérise une grande partie de l'agriculture africaine ? La mentalité paysanne conservatrice, notion discutable, explique moins de choses que l'inadaptation des méthodes proposées, voire imposées ; inadaptation des techniques aux conditions climatiques, pédagogiques ou sociales (division du travail entre les sexes), de la production agricole ; mais aussi choix des cultures inintéressantes pour le paysan à cause d'une mauvaise politique de prix, de commercialisation et d'approvisionnement en facteurs de production. En effet, si les services de vulgarisation sont inefficaces, ils ne portent pas toute la responsabilité de l'échec d'une politique agricole.

« Les agents de vulgarisation sont clairsemés sur le terrain, mal payés, mal instruits, mal équipés de connaissances techniques et partant, de médiocre qualité » (5). Ce constat

(4) Appauvrissement par rapport à un système traditionnel qui pouvait être très complexe (cultures associées), très efficace, s'inscrivant dans une logique de culture préintensive ou intensive (cf. DUPRIEZ, *Paysans d'Afrique*, chapitres 9 et 10).

(5) U. LELE, *Le développement rural, l'expérience africaine*, Économica, 1980, p. 82.

plutôt pessimiste formulé par la quasi-totalité des agences de développement, amène celles-ci à doubler les services traditionnels, c'est-à-dire à augmenter le nombre des agents de vulgarisation dans une zone géographique limitée, de manière à élever le rapport agent/agriculteur.

La primauté donnée à l'encadrement se fait au détriment de l'approvisionnement du monde rural en intrants... ce qui annule toute possibilité d'application des conseils donnés aux paysans : semences livrées en retard ou inadaptées, arrivage épisodique et insuffisant d'engrais, etc.

INADÉQUATION DES OPTIONS TECHNIQUES AUX OBJECTIFS ET CONTRAINTES DES PRODUCTEURS (5 bis)

Problèmes identifiés	Manifestations et conséquences (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> • Inadaptation aux contraintes économiques (faiblesse du revenu pour l'achat d'intrants), écologiques et sociales (accès à la terre et rôle des femmes dans la production agricole). • Coût des intrants supérieur au bénéfice réalisé sur la production supplémentaire, donc effet négatif sur le revenu. • Disparition d'emplois traditionnels. • « Paquets techniques » hâtivement constitués en dehors des réalités et motivations des « groupes cibles » et d'une étude de leurs effets possibles. • Accès et utilisation de ces techniques contrôlés souvent par des groupes minoritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • La technique proposée peut entraîner des travaux additionnels entrant en conflit avec le calendrier cultural. • La culture attelée fragilise les sols et provoque l'érosion. • Les agents de vulgarisation maîtrisent les techniques des cultures commerciales mais pas celles des cultures vivrières. • Renforcement d'une élite paysanne au détriment des « petits agriculteurs ». • L'effet d'entraînement escompté est impossible.

(5 bis) D'après l'ACDI, *Le développement rural intégré, état de la question*, pp. 26-27.

Les options techniques du projet procèdent souvent du « mythe de la technique infaillible ». Le tableau schématique précédent (p. 82) montre que les conséquences d'une mauvaise vulgarisation peuvent dans certains cas être assez dramatiques.

Les vulgarisateurs comptent sur une diffusion horizontale des informations des hommes vers les femmes, comme sur une diffusion verticale des agriculteurs les plus avancés vers les autres. On s'est peu à peu rendu compte des obstacles structurels qui s'opposent à une telle communication, tant verticale qu'horizontale.

De plus, vulgarisateurs et encadreurs sont la plupart du temps des hommes. Or, dans certaines sociétés, en particulier les sociétés de religion musulmane, il n'est pas possible que des hommes travaillent avec les villageoises.

Les programmes s'adressant aux femmes sont presque tous orientés vers les « arts ménagers » et l'économie familiale.

Certaines actions ont échoué par ignorance ou sous-estimation de la division du travail et de la répartition des tâches : ainsi au Niger, « bien que traditionnellement l'élevage des caprins soit l'affaire des femmes qui assurent leur entretien, les actions se sont longtemps adressées uniquement aux hommes. Plus tard, le service s'est tourné vers les femmes » (6).

De même, en pays mandingue, au Sénégal (Casamance) malgré les exhortations des encadreurs, les hommes n'ont pas accepté de descendre dans les rizières ; ils n'en ont pas moins empêché leurs femmes de faire l'apprentissage des nouvelles méthodes avec des « étrangers » masculins.

L'absence de personnel féminin dans les services de vulgarisation est un obstacle important. De surcroît, les vulgarisateurs connaissent mal les cultures de femmes ou préfèrent avoir à faire aux hommes. En raison des domaines de responsabilités séparés selon le sexe, la diffusion des techniques se fait plus facilement de femmes à femmes que d'hommes à femmes.

(6) IRAM, « La participation des femmes rurales au développement », p. 39.

Par exemple, sur le projet Sodagri en Basse Casamance, quelques agriculteurs pilotes ont eu la possibilité de suivre une formation. Celle-ci est à l'image des centres de promotion rurale qui se retrouvent dans beaucoup de pays africains : ces centres accueillent des couples d'agriculteurs sélectionnés dans les villages du projet. La formation dure une saison de culture (avril à décembre), pendant laquelle les stagiaires sont indemnisés (en argent et/ou en vivres PAM). L'objectif est que le couple, de retour au village, modernise son exploitation familiale et serve de modèle attractif pour les autres paysans. La formation agricole de base est théoriquement complétée par des cours d'alphabétisation et d'éducation nutritionnelle.

Le projet Sodagri a choisi de faire cette formation à Kereouane, situé à 9 km de Velingara. Ce centre de formation de la Promotion humaine est actuellement en état de délabrement, faute de crédits de fonctionnement.

Des couples d'agriculteurs choisis dans les villages sont formés sur 9 mois ; durant leur stage, ceux-ci bénéficient d'une allocation de séjour de 6 500 CFA/mois servant à payer la nourriture (7). De plus, 15 ha sont réservés aux démonstrations et champs expérimentaux dont le produit revient aux stagiaires.

Les objectifs du centre, qui emploie un directeur, trois instructeurs et trois ouvriers agricoles, sont « d'apprendre aux agriculteurs à diversifier leurs cultures, à utiliser du matériel moderne et à gérer une exploitation ».

Repris par la Sodagri pour la formation des paysans pilotes, le programme n'a pas tellement évolué. Les hommes sont initiés à de nouvelles techniques d'élevage, de maraîchage et d'agriculture et les femmes à l'hygiène et à l'économie domestique.

De plus, la monitrice qui doit encadrer les femmes est absente depuis... deux ans. Pour tromper leur inactivité (puisque'il est hors de question qu'elles suivent la même formation que les hommes), une religieuse vient une fois par semaine donner des cours de broderie. Les femmes ren-

(7) Le salaire minimum est fixé à 30 000 CFA par mois... (1983).

contrées étaient très mécontentes de leur séjour : elles auraient voulu apprendre « la culture attelée, le maraîchage et la couture ». Cet exemple, si caricatural qu'il puisse paraître, n'est que le reflet de la façon dont on considère les paysannes.

Le projet de développement rural de Dosso au Niger, sans aligner autant de clichés, souffre tout de même de quelques carences en matière de formation des productrices. Tout d'abord,

— il n'y a pas de formation agricole spécifique pour les femmes : occupées aux travaux ménagers le matin, elles rejoignent leur mari aux champs l'après-midi. C'est la consécration du rôle de l'homme en tant que chef d'exploitation. Pas de champs de femmes pour des cultures de femmes comme le gombo, le voandzou, le sésame ou le maraîchage ;

— les travaux domestiques ne font l'objet d'aucune tentative d'amélioration par l'utilisation de moulins, de cuisinières améliorées... Les programmes d'économie familiale sont inadaptés ou mal réalisés : l'éducation sanitaire et nutritionnelle est bien souvent remplacée par des cours de broderie ou de crochet ;

— les cours d'alphabétisation, quand ils ont lieu, ne sont pas faits par rapport à un besoin ou une application possible par les femmes (dans le petit commerce, la gestion d'un groupement etc.). L'échec généralisé de l'alphabétisation des femmes rend nécessaire une révision des méthodes.

Beaucoup de programmes de formation et de vulgarisation ont cette vision assez étroite du rôle de la femme : aide familiale aux champs, ménagère et mère de famille. Modèle occidental ? Peut-être (8). Mais, de toute façon, modèle inadapté et inefficace.

(8) Ou plutôt un mythe, car cela ne correspond pas tellement à la réalité du rôle des femmes en Occident.

Productivité : l'écart se creuse

L'exemple du programme des unités expérimentales au Siné-Saloum en 1968, illustre bien un effet pervers des programmes de vulgarisation. Ce programme est un peu le précurseur de programmes de recherche-développement, alliant recherche agronomique et vulgarisation. L'approche intégrée du milieu fait appel à différentes disciplines (sciences exactes et sciences humaines) et permet le passage d'une problématique technique à une problématique de développement rural. Le système de production traditionnel est remplacé par un système intensif et moderne prenant en compte toutes les contraintes techniques, économiques et sociologiques empêchant la diffusion du progrès technique.

Cette promotion de systèmes intensifs de production constitue une démarche originale de recherche-action permettant de suivre sur plusieurs années les mutations du monde rural engagé dans un processus de modernisation.

Les moyens mis en œuvre sont importants : grâce à un encadrement dense et au suivi par une équipe de chercheurs, une grande quantité d'informations a pu être collectée.

Les méthodes de vulgarisation sont de type intégré, c'est-à-dire qu'elles englobent toutes les exploitations d'un terroir sous tous leurs aspects : intensification, restructuration foncière (remembrement), aménagement et conservation des sols, socio-économie de l'exploitation. Deux organismes servent de relais entre producteurs et encadrement : les conseils de gestion et les regroupements de producteurs, mais les méthodes de vulgarisation ne concernent pas directement les femmes car ces deux structures s'adressent en priorité aux chefs de famille, détenteurs de moyens de production.

Sur dix ans, les surfaces cultivées se sont étendues et les cultures diversifiées : les surfaces en arachide sont passées de 69 % à 44 % au bénéfice du maïs, du mil et du coton. La production agricole est améliorée par la mise en œuvre d'innovations techniques et d'aménagement foncier.

Il y a une plus grande productivité au sein de l'exploitation et une amélioration du revenu par actif. Le revenu des femmes augmente toutefois plus lentement. L'analyse sur 7 ans de 98 exploitations encadrées montre cependant que les femmes ont moins bénéficié de la modernisation que les hommes : l'écart au sein d'une même concession s'est creusé entre hommes et femmes.

Cependant, « alors que les chefs de concession et les chefs de ménage dépendants s'équipent progressivement, les femmes n'acquièrent pas de matériel et restent tributaires de celui de leur mari. Étant les dernières à pouvoir en disposer, les rendements sur leurs parcelles se ressentent fortement des semis et des sarclages tardifs » (9). Pourtant, depuis quelques années, des femmes se sont groupées pour acheter du petit matériel, mais 80 % des parcelles de femmes ne bénéficient pas de l'aménagement foncier, ni de l'intensification.

Ainsi, les rendements des parcelles de femmes n'évoluent pas favorablement : le chef d'exploitation, détenteur des moyens de production, maîtrise le mieux les façons culturales ; les femmes cultivent de manière extensive, peu mécanisée, accumulent du retard pour le semis et le sarclage. Or, chaque jour de retard équivaut à une baisse de rendement, les dates de semis et de sarclage n'étant pas différables. En 1978, sur 98 exploitations agricoles suivies en conseil de gestion, la moyenne des rendements est très différente entre parcelles d'hommes et parcelles de femmes : (les champs des femmes représentent 16 % de la superficie cultivée).

	Arachide	Coton
Hommes	de 1 100 à 1 359 kg/ha	de 700 à 1 364 kg/ha
Femmes	de 650 à 980 kg/ha	de 440 à 690 kg/ha

(9) Les données utilisées dans le bref aperçu suivant sont extraites de la thèse de C. Vidal et des documents de l'ISRA sur l'unité de Thyse-Kaymor-Sonkorong

Une nécessaire adaptation des outils et méthodes

Le tableau suivant résume les principaux facteurs qui limitent l'accès des femmes rurales aux moyens de modernisation agricole.

**FACTEURS LIMITANT L'ACCÈS DES FEMMES RURALES
AUX MOYENS DE MODERNISATION AGRICOLE**

Liés aux carences des programmes	Liés aux contraintes spécifiques des femmes
<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'exploitation de type occidental inadapté. • Carences des programmes : « oublié » des activités spécifiques des femmes. • Inadaptation des techniques proposées aux femmes (exemple : accroissement du temps de travail). • L'accent n'est pas mis sur les cultures vivrières (retard dans la recherche et la vulgarisation). • Recrutement d'agents masculins. Les vulgarisatrices ne font que de l'économie familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surcharge des budgets temps. • Analphabétisme. • Accès difficile au crédit et droit d'usage précaire sur la terre. • Résistance des hommes. • Mauvaise diffusion « horizontale » au sein de la famille de techniques enseignées aux hommes ; cultures séparées et responsabilités séparées. • Intérêt pour des récoltes qu'elles peuvent transformer elles-mêmes pour les valoriser...

Malgré leur statut de subordination, les femmes conservent dans le groupe de production une certaine autonomie économique. Le pouvoir de décision appartient aux hommes et, dans la vie collective, les femmes sont absentes des structures coopératives. Dans le processus de modernisation, elles sont situées en marge des savoirs et

(Siné-Saloum), où 2 500 habitants (88 % Wolof) sont répartis sur 223 exploitations.

C. VIDAL, Les femmes wolof dans un milieu rural en mutation. Marginalisation ou intégration ? Thèse de 3^e cycle, EHSS, 1981.

des techniques les plus valorisés et ne sont intégrées dans aucun programme, qu'il s'agisse d'alphabétisation ou de vulgarisation agricole. L'organisation des systèmes de crédit ne les concerne pas. L'autorité des hommes se trouve renforcée par l'acquisition, la maîtrise et le contrôle des techniques nouvelles.

Mais il ne suffit pas que des opérations de vulgarisation en direction des femmes soient juste la transposition des actions menées, de fait, auprès des hommes. Plusieurs contraintes et spécificités du travail des femmes doivent être prises en compte :

— Les cultures féminines sont souvent des cultures vivrières qui ont bénéficié des efforts faits pour améliorer le processus de transformation, assuré par les femmes, et le circuit de commercialisation des produits.

Dans ce contexte, la promotion d'une culture ne peut se limiter à l'augmentation de la production, mais doit prendre en compte les problèmes situés en aval (valorisation et débouchés).

Il faut aussi trouver des moyens pour garantir aux femmes le contrôle du produit de leur travail et éviter une « application » par les hommes :

Lorsqu'une culture traditionnellement féminine a un bon rapport travail/revenu, elle tend à être accaparée et monopolisée par les hommes, par le biais du contrôle des terres (10).

— Des contraintes particulières pèsent sur l'organisation du travail des femmes, liées aux charges domestiques quotidiennes telle la préparation des repas qui découpent la journée en tranches horaires peu flexibles.

La disponibilité des femmes pour des actions de formation est donc réduite, voire nulle, à certaines heures de la journée.

(10) Exemples : du voandzou et du niébé sur le projet Dosso au Niger, du maraîchage sur les projets Caritas au Sénégal.

La libération de leurs capacités productives passe par l'allègement des charges domestiques qui semblent être une mesure d'accompagnement décisive dans beaucoup de cas.

Les fortes contraintes sociales entravent l'action de l'encadrement masculin auprès des femmes : l'encadreur est regardé avec suspicion par les hommes et avec réserve par les femmes dont il connaît mal les problèmes. Il y a encore très peu d'agents de vulgarisation féminins qui aient des compétences agricoles.

Un pouvoir économique encore faible

Les difficultés d'accès des femmes aux moyens et facteurs de production (terre, crédit, intrants) entraînent directement une perte de leur autonomie économique. Cette évolution se fait dans un contexte de mutations profondes de la société rurale.

Autrefois assuré par le groupe, le contrôle de la production se fait de manière de plus en plus individualisée dès que ce produit devient marchand. Or, quand les prestations de travail se font, non plus pour la collectivité, mais pour un individu (qui peut ainsi satisfaire ses dépenses personnelles), les prestataires commencent à avoir des revendications sur le revenu tiré de ces cultures.

Les femmes, qui prennent conscience de cette exploitation, vont parfois jusqu'à exiger une valorisation monétaire de leur travail : on peut assimiler cette compensation monétaire à du salariat intra-familial. Ces conflits liés au contrôle du revenu ne se résolvent pas toujours d'une manière aussi favorable aux femmes.

Bien souvent, comme dans le cas de l'AVV, la femme devient une main-d'œuvre familiale non rémunérée, sous l'autorité du chef de famille. Or, la séparation des budgets et des obligations familiales existe toujours.

On a donc une distorsion importante entre le changement dans l'organisation familiale du travail et le rôle et les obligations que chacun doit traditionnellement assumer.

La perte de revenu peut aussi venir de la suppression ou du transfert d'activités, particulièrement en ce qui concerne la transformation et la commercialisation des produits, domaines de prédilection des femmes. Jusqu'à une période récente, une partie de la commercialisation était sous le contrôle des organismes d'État ; mais les défaillances de ces circuits permettent le maintien de réseaux traditionnels, classés parfois informels. Les circuits étatiques sont, de toute façon, incapables d'assurer le service commercial de détail, caractérisé par la vente en très petites quantités et en de très nombreux points.

La transformation industrielle des produits agricoles bruts (huile de palme au Bénin, décorticage et étuvage du riz au Sénégal, fabrication de beurre de karité au Mali) entre en concurrence avec les activités artisanales des femmes. La valeur ajoutée qu'elles incorporent dans ces produits leur fournit en effet une source de revenus non négligeable.

Cette diminution du pouvoir économique des femmes ne semble pas s'accompagner d'une réduction de leurs charges de travail : la contrepartie d'une baisse de ressources propres, ne se traduit pas par une augmentation du temps libre, au contraire.

6

Travailler plus pour gagner moins ?

L'organisation du travail bouleversée

Le temps de travail agricole, donnée souvent négligée

Tous les projets qui visent une augmentation de la production agricole par l'intensification de la productivité du travail et du sol, aboutissent à un accroissement du rythme et du volume du travail quotidien, saisonnier et annuel; dans quelle mesure et à quelles conditions ces mutations sont-elles acceptables et acceptées ? Quelle est l'origine des rejets et résistances observés sur beaucoup de projets, entraînant des pratiques extensives sur des surfaces aménagées qui ne sont rentables qu'en culture intensive ?

La mesure globale de l'emploi rural est insuffisante pour deux raisons. Tout d'abord, seules les activités agricoles sont prises en compte au détriment des activités para et extra-agricoles qui sont parfois aussi importantes, sinon plus, aussi bien en temps consacré qu'en revenus retirés. Ensuite, les activités agricoles sont elles-mêmes limitées par les contraintes d'un calendrier cultural particulièrement strict en zone sahélienne. En effet, le nombre de journées agricoles utiles pour les semis et le sarclage y est très restreint. L'intro-

duction d'une nouvelle culture qui chevaucherait le calendrier culturel, peut provoquer un abandon des cultures traditionnelles. Mais ce cas de figure est rare car les paysans prennent un minimum de risques en diversifiant les cultures dont dépend leur survie.

Le plus souvent, l'introduction des tâches nouvelles se fera pas des réajustements entre la force de travail et la superficie cultivée. Les réponses des agriculteurs peuvent être variées : utilisation de main-d'œuvre salariée (qui peut atteindre des coûts prohibitifs en période de pointe) mais aussi sous-exploitation ou exploitation extensive des parcelles (ce qui se passe sur de nombreux aménagements). De même, contrairement à ce que l'on croit, les paysans ne sont pas forcément plus disponibles pendant la saison sèche pour la culture de contre-saison : ils se consacrent à d'autres activités, qu'elles soient productives ou sociales.

Les conséquences sur le niveau de production menacent alors l'équilibre financier du projet dont le taux de rentabilité est calculé sur une exploitation intensive.

La solution serait-elle alors de mécaniser ? L'extension de la mécanisation de certaines tâches rencontre souvent des obstacles attribués par facilité, aux « résistances paysannes ». Le changement introduit dans la répartition du travail fournit des explications à certains refus ou rejets.

L'étude des travaux agricoles se fait souvent de manière partielle et dissociée de l'ensemble du procès de travail. Par exemple, l'introduction de la culture attelée permet une augmentation des surfaces cultivées par actif. Mais l'entretien de l'attelage, en zone sahéenne, est très contraignant, à cause des problèmes d'abreuvement et de nourriture. Cette tâche incombe généralement aux enfants et aux femmes, même si le bénéfice de la culture attelée va au mari. Ainsi, à l'AVV, les femmes des petites familles installées soulignent la modification de leur place dans l'organisation familiale du travail et « dans bien des cas expriment le sentiment d'être ravalées au rang de domestiques de leur mari » (1).

(1) R. ROCHETTE, *Réflexions sur l'approche de la transition*, AMIRA, 45 p, 1979, p. 8.

Ailleurs, quand la mécanisation permet l'extension des surfaces labourées, la part des tâches manuelles augmente parallèlement (par exemple le semis, travail féminin par excellence). La conduite de la bête de labour est souvent aussi le fait des filles ou des femmes, les hommes tenant la charrue ou le sarcloir.

Ainsi, la mécanisation partielle dans un contexte de division sexuelle du travail rigide, peut provoquer un alourdissement des tâches, qui n'est pas toujours acceptable au regard du revenu supplémentaire retiré.

La pénibilité du travail est aussi un facteur qui, faute d'études et de mesures, est souvent ignoré ou reconnu a posteriori : au Liberia par exemple, les femmes récoltent le riz en coupant individuellement chaque épi avec un petit couteau. Les services de vulgarisation introduisent l'usage de la faux qui, malgré un gain de temps considérable, ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme auprès des femmes : en effet, les bottes de riz qu'elles doivent transporter sur un long trajet sont nettement plus lourdes après l'usage de la faux car la tige est coupée au ras du sol, alors qu'avec le couteau, seul l'épi est sectionné. De plus, les femmes battent la récolte avec leurs pieds nus et sont alors blessées par l'extrémité coupante des tiges.

La non-prise en compte des temps de travaux (agricoles, extra-agricoles, sociaux, domestiques) peut aussi expliquer des échecs ou rejets de technologies, y compris « douces » ou « appropriées » : paysans et surtout paysannes (à cause des charges domestiques) sont très sensibles à toute augmentation du temps de travail, même quand elle s'accompagne d'une augmentation de production et de revenus (ce qui n'est pas toujours le cas).

Une nouvelle répartition du travail entre les hommes et femmes

La séparation des tâches entre hommes et femmes est-elle rigide ou mouvante ? Constitue-t-elle une entrave à la réalisation des projets ?

L'introduction des cultures dites de rente ou d'exportation a profondément modifié la division du travail entre

hommes et femmes. L'assimilation culture de rente = culture masculine, culture vivrière = culture féminine, sans être fausse, mérite d'être nuancée. Pendant la colonisation, les hommes étaient affectés aux cultures obligatoires ensuite devenues, par euphémisme, cultures « de rente ». L'organisation de la production et des moyens de commercialisation dont bénéficient plus particulièrement les cultures d'exportation, profite plutôt aux chefs de famille, seuls interlocuteurs et producteurs reconnus. Cependant, cela n'empêche pas les femmes de cultiver un champ de coton ou d'arachide afin d'améliorer leurs revenus personnels.

La distinction culture de rente-culture vivrière devient elle-même trop floue et variable pour déterminer a priori le rôle de la femme : beaucoup d'exemples illustrent la montée de la valeur spéculative d'une culture traditionnellement d'autosubsistance. Ce phénomène, assez récent et encore localisé, est lié à la stagnation des prix d'achat des cultures d'exportation au producteur ou à un récent intérêt des projets pour des cultures de substitution aux importations : ainsi, le projet d'aménagement hydroagricole du bassin de l'Anembe a-t-il transformé la place et la fonction du riz dans le système de production paysan. De culture féminine d'autosubsistance, le riz est devenu une culture de rente pratiquée par les deux sexes (2). On observe le même type d'évolution sur le projet Dosso au Niger : le voandzou cultivé par les femmes est une légumineuse dont le rendement se situe à 1 tonne par hectare. C'est devenue une culture d'un très gros rapport que les hommes tendent à s'approprier puisqu'ils possèdent les terres (les femmes n'en ont que l'usufruit) et peuvent cultiver à grande échelle (3).

(2) Au détriment du coton.

(3) Mais tout dépend aussi de la rigidité de la division sexuelle du travail : chez les Mandingues, voisins des Peuls de l'Anembe, il est encore difficilement concevable pour les hommes de descendre dans les rizières, même si l'introduction de nouvelles techniques et de nouvelles semences permet d'espérer de bons rendements ; mais là encore la vulgarisation n'est tentée qu'auprès des hommes... sans succès.

Ce phénomène est identique pour les opérations d'irrigation, de jardinage ou d'embouche. Ainsi, sur les jardins potagers de la vallée du fleuve Sénégal, la corrélation entre participation des hommes-degré d'équipement du jardin en motopompe est très nette ; aucun homme n'exploite les jardins si l'arrosage est manuel. En effet, les hommes ayant souvent plus d'opportunité de gagner de l'argent (émigration, etc.,) sont plus exigeants sur la productivité du travail d'autant plus que le jardinage est pour eux une culture de rapport et non de subsistance. De plus, culturellement, les hommes ont du mal à puiser eux-mêmes l'eau, car c'est une tâche féminine ; transgresser cette coutume expose le téméraire à la risée.

La constante est que l'homme tend à se substituer à la femme (à lui ravir la fonction et le profit) dès qu'une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne organisé et qu'elle est soutenue et encadrée par un projet.

L'évolution de la répartition des cultures entre hommes et femmes montre les limites de la rigidité de la division du travail : quand une culture permet un surplus commercialisable à un prix rémunérateur, les hommes se lancent dans ce créneau.

Cette concurrence n'est dangereuse pour les femmes que dans la mesure où les hommes ont le contrôle des terres et l'accès aux moyens de production (cas le plus fréquent), ce qui laisse aux femmes le sentiment d'être dépossédées et injustement devancées par des producteurs qui sont en fait plus performants qu'elles.

Un projet intégré au Nigeria

Le même processus de valorisation-dévalorisation affecte les travaux agricoles (4) ; qu'il soit accru ou allégé, le travail des femmes reste généralement manuel.

(4) Toutefois la permutation des tâches reste circonscrite à certains domaines : il y a peu de cas où les hommes se sont mis à puiser l'eau, chercher le bois et cultiver les jardins de condiments ; inversement, il y a peu de cas où les femmes se sont mises à défricher là où habituellement elles ne le faisaient pas.

Les études fines sur les changements dans les temps de travaux et la répartition des cultures, sont assez rares : elles nécessitent des enquêtes à passages répétés sur un cycle agricole, avec un échantillon représentatif d'exploitations. Une étude de ce type a été effectuée sur un projet de développement rural intégré au nord du Nigeria, chez les Tiv (5).

Le projet a pour objectif l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration des revenus des paysans grâce à l'introduction de nouvelles méthodes de culture et de toute une série de « services d'accompagnement » : alphabétisation, amélioration de l'approvisionnement en eau et en bois, construction de routes. 500 000 personnes sont concernées par ce programme.

La base de données ethnographiques très fournie a permis de repérer selon les cultures, les évolutions des temps de travaux par type de tâche (semis, sarclage, etc.) ainsi que l'évolution des revenus : en effet, dans le système traditionnel, la destination et la répartition de la production se font selon des normes définies très précisément.

Première conséquence de la modernisation, le temps de travail annuel a augmenté de 14 %, absorbé essentiellement par les activités de récolte et de transformation pour lesquelles peu d'améliorations ont été apportées. Une ventilation par sexe des temps de travaux montre que le travail des femmes a augmenté de 17 % contre 6 % pour les hommes. La répartition annuelle du travail s'est aussi modifiée : moins de goulets d'étranglement (pointes de travail) et répartition plus homogène sur l'année.

Ce qui montre que le projet a bien identifié les contraintes du calendrier cultural et y a répondu efficacement.

L'introduction de certaines techniques a permis une augmentation de la surface cultivée (2,5 ha par exploitation) et une amélioration de la productivité. L'accroissement du temps de travail a été possible pour deux raisons :

— il se fait en dehors des habituels goulets d'étranglement (de nouvelles pointes apparaissent pour les hommes

(5) M. BURFISHER, N. HORENSTEIN, *Sex roles in the nigerian tiv farm house-hold in the differential impacts of development projects*, IED Staff report, 1982, 67 p.

comme pour les femmes, mais à des périodes différentes de l'année) ;

— d'autre part, la surcharge de travail est acceptable car l'augmentation de la production est importante et l'écoulement des surplus sur le marché facilité grâce à la réalisation d'infrastructures dans le cadre du projet (routes, magasins de stockage, etc.).

Deuxième conséquence : l'augmentation du revenu, par jour de travail, est de 31 % pour l'ensemble de l'exploitation. Elle est, à peu de chose près, égale pour les hommes (28 %) et pour les femmes (31 %).

Par contre, la décomposition par type de culture montre que l'augmentation du travail ne correspond pas toujours à une augmentation de revenus sur une production donnée. Cette différence permet de comprendre l'origine de certains conflits à propos de la répartition de la force de travail, qui se fait toujours selon les normes traditionnelles (6).

Dans le cadre de ce projet, les femmes ne perdent pas le contrôle de la production, mais l'augmentation de la charge de travail est difficilement acceptable à certaines périodes à cause de leurs activités extra-agricoles (qui sont plus importantes pour les femmes que pour les hommes). Le travail domestique, en particulier, n'a fait l'objet d'aucune amélioration sensible.

L'amélioration de la productivité a porté essentiellement sur les phases de la production et non sur celles de la transformation. L'ensemble de ces données fait ressortir la grande complexité d'organisation dans une exploitation familiale et le peu de pertinence d'une approche « agglomérée » : hommes et femmes ont des activités et des revenus séparés mais complémentaires. Ainsi, celui ou celle qui

(6) Organisation du travail chez les Tiv du Nigeria : les tâches sont réparties distinctement entre hommes et femmes selon les types de cultures. Les femmes ont un rôle dominant dans la culture d'igname, de sorgho, de maïs. Les hommes ont un rôle dominant dans la culture du melon et du millet. Mais, il y a très peu de cultures purement masculines ou purement féminines (d'après Burfisher).

contrôle une production a besoin de la force de travail du sexe opposé pour certains travaux. Cette force de travail n'est pas gratuite (comme dans le cas des aides familiaux) et donne lieu à une comptabilité complexe pour chaque culture (7).

La modernisation déséquilibre cet ensemble de rapports. Pourtant dans ce projet intégré, on a essayé de prendre en compte le maximum de paramètres. Mais il reste que, comme dans la plupart des programmes, le travail domestique est « oublié ».

Des conflits apparaissent alors entre hommes et femmes à propos des prestations de travail et de leur rémunération. Ils sont d'autant plus exacerbés que le changement social, provoqué par l'insertion accélérée dans l'économie marchande, suscite une remise en cause des obligations et prestations traditionnelles. On peut ainsi arriver à des rapports entre membres d'une même famille qui se rapprochent de plus en plus du salariat.

Raisonner sur les projets à partir d'une exploitation familiale homogène est donc insuffisant. La répartition saisonnière et la nature du travail agricole diffèrent selon le sexe, et les niveaux et sources de revenus ne sont pas les mêmes : l'intervention d'un projet aura donc un impact différent sur chaque groupe.

Une approche plus fine, plus détaillée, plus complète de l'organisation familiale du travail et de la production (y compris domestique) commence à s'imposer : la baisse de la production agricole par tête et l'efficacité limitée des projets, amènent à revoir les stratégies et méthodes d'intervention dans le domaine du développement rural.

(7) Ce n'est pas encore le salariat ; ce sont des prestations de travail déterminées par la parenté (la place de chacun dans la famille) avec des contreparties en argent ou en nature (cas le plus courant).

Vers un allégement des activités domestiques ?

Les activités domestiques des femmes pour assurer la vie quotidienne des membres de la famille, font partie intégrante du système d'exploitation des ressources. Elles sont consommatrices d'eau, de bois, d'énergie humaine et de temps.

Ces tâches sont vitales mais pratiquées d'une manière rudimentaire. Physiquement éprouvantes, elles sont, en l'état actuel, un obstacle à la libération des forces productives des femmes et à leur participation à certaines actions de développement (alphabétisation, participation aux coopératives, etc.).

En effet, aucune participation efficace et régulière des femmes à un projet de développement ne peut être assurée tant que celles-ci passeront 6 à 8 heures par jour aux tâches domestiques, essentiellement pour s'approvisionner en eau et en bois. De même, sur le plan sanitaire, tous les cours d'hygiène alimentaire resteront lettre morte si les paysans doivent continuer à boire l'eau des marigots telle quelle.

Les projets de développement tiennent-ils compte de cette contrainte ? Quelles sont les principales techniques d'allégement du travail domestique diffusées en milieu rural ?

Une contrainte rarement prise en compte dans les projets

Pour les femmes rurales, l'accomplissement des tâches domestiques est indissociable de l'ensemble de leurs activités et la séparation des travaux entre les sexes est la matérialisation des rôles auxquels chaque individu doit se conformer : à l'opposé, dans la conception des programmes, ces contraintes ne sont pas toujours bien appréhendées. Les problèmes relevant du travail domestique, qualifié parfois d'invisible, (8) sont généralement relégués aux projets à caractère « social ».

(8) Souvent par assimilation au travail ménager en Occident, dit invisible, car non rémunéré, « enfermé » dans la maison et totalement individualisé.

Non seulement les conditions de vie ne sont pas améliorées, mais il peut y avoir une aggravation des difficultés d'accès aux ressources vitales que sont l'eau et le bois. La surcharge de travail des femmes est alors l'origine des goulets d'étranglement entravant le bon déroulement du programme.

A l'Office du Niger au Mali, les aménagements ont entraîné un déboisement intense de la zone. Aujourd'hui, le bois est coupé vert et clandestinement pour échapper aux taxes des agents des Eaux et Forêts.

Au Bénin, sur le projet Grand-Hinvi, la réorganisation agraire aurait dû se faire sur une base intégrée, c'est-à-dire en impulsant l'ensemble des composantes de la vie économique et sociale (production, santé, éducation, etc.). Or, très vite, le projet s'est réduit comme une peau de chagrin, au seul palmier.

Un progrès considérable sur le plan sanitaire et pour l'allègement du travail des femmes aurait pu être réalisé par le creusement de puits. Cette promesse, qui avait enthousiasmé la population, n'a presque jamais été tenue : le projet a mis en place quelques rares citernes mal entretenues, dont l'utilisation est réservée (mais avec restrictions) aux travailleurs sur la palmeraie ; elles n'ont pas servi de pôle d'attraction pour inciter les villageois à quitter les maisons dispersées dans la palmeraie et à se rassembler autour du bureau de la coopérative.

Beaucoup de citernes sont vides en milieu de saison sèche parce que mal entretenues. Dans un certain nombre de coopératives, l'autorisation de prendre de l'eau dans les citernes situées près des bureaux, n'est donnée qu'aux personnes ayant travaillé le jour même sur la palmeraie. Cette situation a de graves conséquences sur le plan sanitaire, car l'eau des marigots ou des citernes n'est pas saine ; de plus, les femmes sont mobilisées, parfois 4 à 5 heures (dans les plus mauvais cas) pour un travail difficile physiquement et ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent se déplacer, doivent acheter l'eau. Mais, bien souvent, les travailleurs de la palmeraie n'ont pas d'eau à leur disposition pour se désaltérer.

Des promesses de creusement de puits ont été faites au moment de la création de la coopérative (à Sedje, l'emplacement est choisi et soigneusement gardé, « mais après, ils ne sont plus jamais revenus... »). Cette situation se retrouve dans plusieurs domaines : « ils » ont promis des puits, des écoles...

La sensibilisation des paysans à la production coopérative n'a pas seulement été faite avec des arguments idéologiques. Des promesses d'amélioration des conditions de vie ont été faites afin d'emporter l'adhésion de la population au projet.

Le bilan des réalisations est nul : par exemple, tous les problèmes liés à l'eau (santé, travail pour l'obtenir, possibilité d'irriguer de petits jardins) sont inchangés ou aggravés depuis la création de la coopérative.

L'approvisionnement en bois de chauffage est aussi devenu plus difficile dans cette région apparemment très boisée. Avant, les paysans avaient une partie de leur champ en longue jachère et coupaient le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre. Actuellement, ils n'ont qu'un lot en ZOCA, défriché, ils n'ont plus de bois sur leurs champs et la gestion des zones de reboisement est telle que les coopérateurs n'en bénéficient pas directement.

Pour satisfaire les besoins en bois de feu, les femmes achètent celui-ci, ou ramassent les branches de palmiers élagués et les brûlent, mais « c'est pas bon, en saison sèche, ça brûle trop vite et quand il pleut, ça prend pas ». Quelques paysans laissent leur champ de cultures annuelles en friche et coupent le bois pour leur propre consommation ou pour le vendre.

Ainsi, l'échec du projet a provoqué chez les paysans, et surtout chez les femmes, une réaction violente : au sentiment d'avoir été spoliés (privés de leurs moyens de travail) s'ajoute celui d'avoir été dupés par des promesses jamais tenues.

Les projets de colonisation agricole sont souvent confrontés à ce type de problème : les colons quittent un village et des terres pauvres, mais humanisés, et se retrouvent dans une « brousse sauvage » où les conditions de

vie sont dures, en particulier pour les femmes. La réalisation des infrastructures n'accompagne pas toujours l'installation des migrants qui arrivent sur des terres vierges, ne disposent que d'un habitat précaire et doivent accomplir un travail considérable pour construire des cases, dessoucher et commencer les cultures. Les équipements auxquels les femmes avaient accès dans leur région d'origine, n'existent pas toujours (par exemple les moulins et les puits). Au-delà des difficultés matérielles et de survie, ces migrants sont affectés au plus profond de leur dignité : comment retourner dans son village natal en miséreux et en vaincu : « je porte le même pagne depuis trois ans, il n'est pas question que je rende visite à ma famille », confie cette migrante de l'AVV (9).

Les femmes sont parfois hostiles à une action de développement tant qu'aucune solution n'est proposée pour alléger leurs travaux. Même si le projet sollicite leur participation aux organisations mises en place, la résistance passive des femmes, qui ne « se sentent pas concernées », peut conforter au premier abord certains clichés sur l'immobilisme féminin.

Quatre activités dominent le budget temps consacré aux travaux domestiques : le puisage de l'eau, la recherche de bois, le pilage des céréales ou tubercules pour l'alimentation et la préparation et cuisson des aliments.

Trois de ces tâches peuvent être allégées par l'implantation ou la diffusion d'équipements simples et peu coûteux, collectifs (puits, moulin), ou individuels (foyers améliorés). Si dans certaines régions le moulin est devenu un instrument indispensable d'usage courant, d'autres zones en sont totalement dépourvues. L'accès des femmes aux techniques allégeantes est donc inégal, et dans l'ensemble, le travail domestique consomme toujours autant de temps et d'énergie.

(9) R. ROCHETTE, *Étude sociologique de l'AVV*, Annexe 1, PNUD-FAO, 1975, p. 12.

Du pilon au moulin

La base du repas familial est souvent le mil ou le sorgho (en région de savane et de steppe) ou le manioc (en région de forêt). Pour ces aliments, la plupart des préparations culinaires se font à partir de farine, dont la fabrication requiert une série d'opérations fatigantes et fastidieuses : battage, décorticage, vannage, pilage.

En outre, les femmes vendent aussi des plats cuisinés sur les marchés locaux, ce qui leur fournit d'appréciables revenus.

Le pilage est quotidien, mais dans la plupart des familles polygames, les femmes font la cuisine à tour de rôle, ce qui libère les co-épouses des corvées domestiques. Les femmes aisées confient le grain ou les tubercules à des pileuses professionnelles (10). En période de travaux agricoles, à la saison des pluies, les femmes réduisent sensiblement le temps consacré au pilage ; ainsi, piler un kilo de sorgho peut prendre de 20 minutes à une heure et demie, selon la qualité recherchée de la farine (les moutures grossières sont beaucoup moins appréciées).

Dans la hiérarchie des besoins exprimés par les villageois, le moulin apparaît presque toujours comme prioritaire pour les femmes, et même parfois pour les hommes : ainsi à Chanyessou au Niger, lors d'une requête préparatoire à un projet, « en l'absence de femmes à la réunion, les villageois ont dû avoir oublié de présenter cette demande de moulin, dont ils ont fait ensuite leur première priorité : parce que les femmes le demandent, parce qu'elles seront plus libres pour le travail et parce que Chanyessou est un village marché » (11). Au Zaïre, les actions d'Animation féminine sur le projet Solidarité paysanne dans le Kivu, n'ont démarré qu'avec l'acquisition de moulins par les femmes. Le taux de fréquentation élevé des moulins existants, qu'ils soient privés ou villageois montre que les femmes

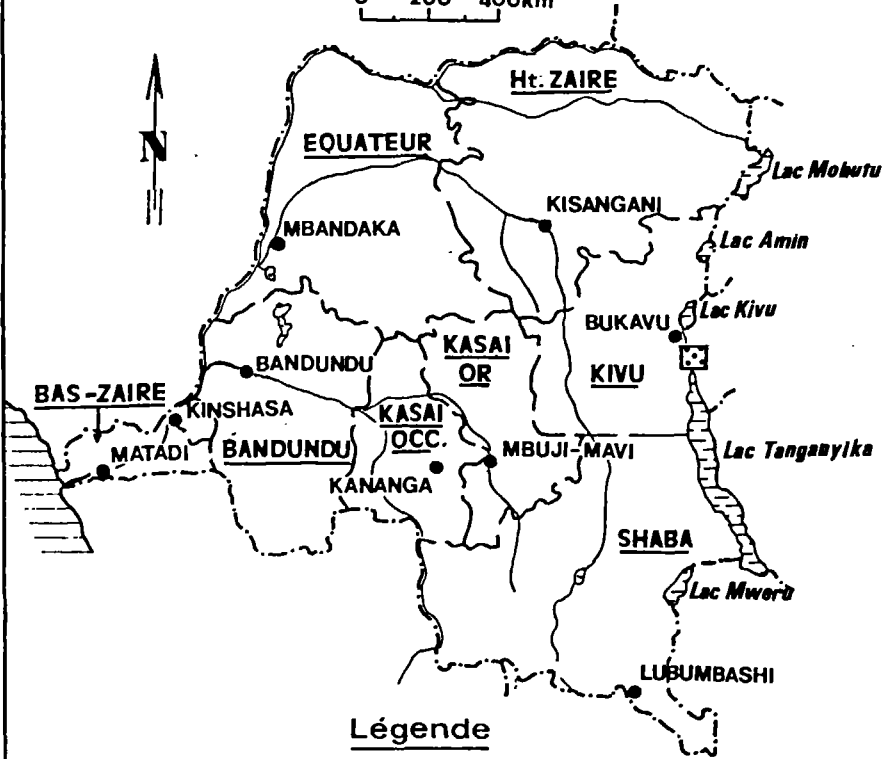
(10) Même avec les moulins, les pileuses professionnelles ne disparaîtront pas car certaines préparations nécessitent une mouture manuelle.

(11) R. ROCHETTE, *Enquêtes villages*, Badeguicheri, Niger, 1983.

CARTE DU ZAIRE DIVISIONS ADMINISTRATIVES


Echelle

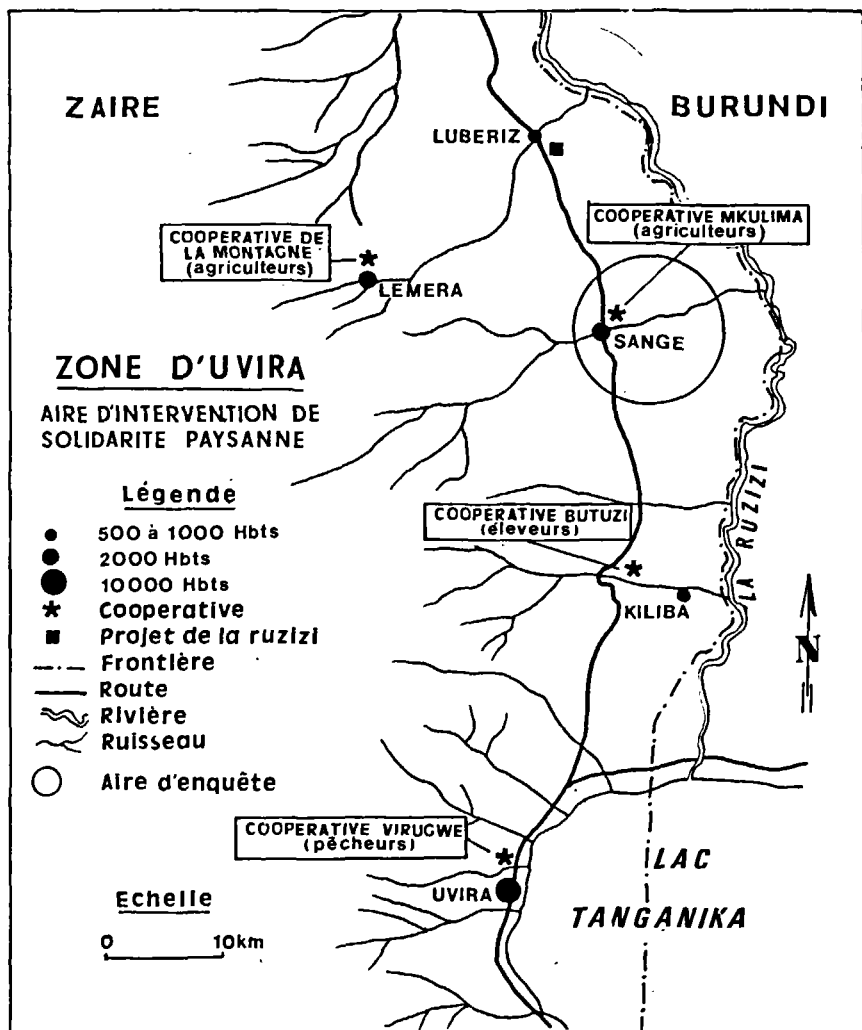
0 200 400km



Légende

SHABA : Région
 ● : Capitale Régionale
 : Projet Solidarité Paysanne

--- Limite d'Etat
 --- Limite de region
 Fleuves et cours d'eaux



(et parfois les hommes) sont prêtes à se déplacer et à payer le service du moulin. On distingue cependant facilement les usagers réguliers qui sont des femmes faisant du commerce ou recevant de l'argent du mari pour le moulin, et les occasionnels : ce sont celles qui ont des revenus plus fluctuants et ne reçoivent pas d'aide du mari pour la mouture.

Dans beaucoup de pays et depuis plusieurs années, les expériences d'équipement des villages en moulins se multiplient ; elle se heurtent toutefois à des problèmes techniques (maintenance des appareils), organisationnels et économiques.

Les problèmes de gestion et d'organisation sont cruciaux : si apparemment les commerçants propriétaires de moulins ont des marges suffisantes pour que cette activité soit très lucrative, les groupements villageois eux, connaissent beaucoup de difficultés. Ces groupements s'appuient le plus souvent sur les structures coopératives existantes à partir desquelles est créé le comité de gestion du moulin. Or, les femmes, on l'a vu, appartiennent très rarement à ces structures. Moins motivés, les hommes ne font pas tellement attention aux problèmes de rentabilité et d'amortissement et il n'est pas rare que le responsable parte avec la caisse. Il faut parfois la pression de l'encadrement pour que les femmes entrent dans les comités de gestion. Celles-ci se sentent plus responsables vis-à-vis des usagers, femmes elles aussi, car la pression sociale est sans doute plus forte et incite à plus de rigueur dans la gestion.

La gestion « mixte » du moulin peut être un bon moyen d'intégration des femmes dans les coopératives, comme cherche à le faire Solidarité paysanne au Zaïre. Par contre, les femmes sont rarement alphabétisées, ce qui représente pour elles un sérieux handicap.

Autre problème, celui de la rentabilité et de l'amortissement du moulin : souvent les moulins sont payés par le gouvernement ou les aides extérieures avec une participation financière variable des populations.

Les recettes du moulin (paiement de la mouture par kilo) permettent de couvrir les frais en gas-oil et le salaire du

ou des machinistes ; elles ne sont pas toujours suffisantes pour couvrir des frais de réparation et d'amortissement.

L'augmentation du prix du carburant, qui représente près de 60 % des charges d'exploitation, a entraîné la fermeture de certains moulins ou tout au moins une baisse de leur fréquentation (12). Le fonctionnement à partir d'autres sources d'énergie (moulins solaires au Burkina par exemple) n'est pas encore suffisamment au point pour représenter une alternative intéressante.

Si certaines expériences d'introduction de moulins dans le cadre de coopératives se sont soldées par des échecs, une formule efficace a été lancée depuis 1960 au Cameroun. Les groupements de femmes sont propriétaires de moulins mécaniques fournis à crédit. La livraison s'accompagne d'une formation à l'utilisation et à l'entretien ; le prêt a été remboursé en une année et le temps gagné consacré à une formation à des activités génératrices de revenus (fabrication de savon par exemple).

L'eau, dans les marigots, toujours...

En 1975, selon l'OMS, un Sahélien seulement sur quatre disposait d'une alimentation en eau satisfaisante en quantité et en qualité et à bonne distance d'approvisionnement. A la fin des années 80, cet ordre de grandeur n'a pas changé de manière significative. En zone rurale, un quart des villages ne dispose d'aucun approvisionnement sûr en fin de saison sèche : la quantité minimum de 5 litres d'eau par jour et par personne n'est même pas assurée. Les femmes, pourvoyeuses traditionnelles en eau, doivent parfois parcourir des distances considérables et le transport est fait avec des moyens rudimentaires : calebasses, canaris, jerricanes, chambres à air, etc. Aux inégales dif-

(12) Par exemple, au Burkina Faso en 1975, lors de l'augmentation de 33 % du prix du carburant, certains moulins privés qui ont augmenté de 25 % leur prix, sont passés d'une ouverture quotidienne à une ouverture bi-hebdomadaire (jour de marché) à cause de la baisse de fréquentation.

ficultés d'approvisionnement selon la saison, s'ajoute l'irrégularité des pluies d'une année à l'autre.

Particulièrement dramatique en milieu sahélien, ce problème se pose aussi dans la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, avec des disparités régionales très importantes.

Priorité de l'ensemble des plans de développement, l'accès à l'eau potable est reconnu comme l'un des principaux facteurs d'amélioration de la santé, des conditions de vie et du développement rural.

La lenteur du rythme des équipements n'est pas due à des obstacles techniques (les ressources en eau existent, les équipements sont simples) ni même seulement financiers. L'accent a été mis sur les moyens matériels et pas assez sur les moyens humains (dispersion et mauvaise organisation des moyens affectés à l'hydraulique villageoise).

Un des problèmes les plus préoccupants est la maintenance des équipements (beaucoup de puits ou de forages sont hors d'état).

Dans le Kivu au Zaïre, l'ensemble des villages de la plaine de la Ruzizi est équipé de pompes à main, toutes en panne. Les villageois protègent respectueusement l'enclos de la « pompe UNICEF », telle qu'ils la désignent eux-mêmes, et attendent un hypothétique réparateur (en principe les services de développement rural) sans se risquer à dévisser le moindre boulon.

Ainsi, les populations ne se sentent pas concernées par la maintenance d'ouvrages et d'équipements qui sont plus ceux de l'administration que les leurs et de plus, elles n'ont généralement pas les connaissances techniques nécessaires pour procéder directement à cette maintenance.

Or les ressources des administrations en moyens matériels, humains et financiers sont limitées et insuffisantes pour entretenir des installations dispersées : il en résulte une déperdition importante et une partie des aides extérieures est consacrée à la réhabilitation d'ouvrages.

Le rapprochement est fait avec d'autres projets de développement, où l'approche très rigide et technocratique, orientée du haut vers le bas sans participation des popu-

lation concernées, est en partie responsable de l'échec des programmes. Les ONG, agissant la plupart du temps en dehors du cadre administratif, ont apporté un peu de souplesse à cette approche, sans toutefois échapper aux difficultés communes à l'ensemble des programmes hydrauliques.

Ainsi, le bilan du PIP (Programme Intégré de Podor) au Sénégal (13) souligne-t-il la nécessité d'une réorganisation de son volet prioritaire : l'hydraulique. Sur les 27 puits et 10 puits-forages réalisés en 1982, plus de la moitié sont hors d'état en 1983 à cause de la baisse de la nappe phréatique, mais aussi à cause du mauvais entretien des équipements. Le programme de l'année suivante est surtout consacré à « la remise en état et au surcreusement des puits ».

De plus, un programme hydraulique ne peut se concevoir sans un plan régional de développement rural au risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement : autour des forages, la désertification provoquée par le surpâturage a pris dans certaines régions des proportions alarmantes.

La question de l'eau pose donc deux types de problèmes : celui de l'approvisionnement (avec les contraintes de gestion et de maintenance) et celui de l'utilisation (comme boisson, mais aussi comme facteur de production en agriculture).

Un puits est simple à creuser, une pompe facile à installer, mais c'est après que les difficultés commencent.

Planter les arbres et économiser le bois (14)

L'approvisionnement en bois de feu, devenu rare en savane, est une grande préoccupation des femmes. La col-

(13) Programme Intégré de Podor (PIP), créé en 1974 par la CIMADE et SOE pour rendre le département de Podor (région du fleuve Sénégal) plus résistant aux effets de la sécheresse.

(14) Voir à ce sujet le livre de M. MONIMART, *Femmes du Sahel. La désertification au quotidien*, Karthala-OCDE, 1989.

lecte, souvent hebdomadaire, parfois mensuelle, est de plus en plus lointaine et fastidieuse. La bouse de vache et les tiges de mil sont maintenant utilisées en zone sahélienne pour l'alimentation du feu, au détriment de la fumure du sol. Les opérations de reboisement, entreprises dans différents pays, sont parfois accompagnées d'actions pour économiser l'énergie (par exemple les foyers améliorés).

Un prélèvement excessif de bois dans des conditions naturelles défavorables peut avoir des conséquences catastrophiques irréversibles, car la déforestation est un processus qui s'autoaccélère.

Devant cette menace, pays du Sahel et agences de développement, tentent d'enrayer l'érosion du capital forestier. Les principales réalisations sont les plantations à grande échelle : forêts classées, ceintures vertes autour des villes, etc. Plus récemment, les boisements villageois se sont multipliés avec un succès mitigé.

L'inaptitude des systèmes classiques de gestion forestière, forêts classées et plantations, à résoudre la crise de l'environnement sahélien, tient autant aux problèmes financiers et techniques que sociaux : les populations tentent de survivre grâce à des ressources qui se font de plus en plus rares et qu'elles négligent ou ne peuvent plus gérer ; actuellement, la participation et la prise en charge par les populations rurales de la gestion forestière (foresterie rurale) apparaît indispensable.

Le manque de préparation sur le plan technique et humain provoque méfiance, voire hostilité des paysans : ainsi, sur l'opération Gao au Niger, les paysans coupaient les arbres plantés sur leurs champs de peur d'être expropriés par l'État en la personne des services forestiers. En effet, selon le droit coutumier, celui qui plante un arbre et aménage une terre peut jouir de celle-ci tant que dure l'aménagement ou la plantation.

La lutte contre le déboisement et l'allègement de la corvée de bois peuvent aussi se faire en limitant le gaspillage d'énergie lors de la cuisson. Le traditionnel feu à trois pierres a un très mauvais rendement ; depuis quelques années,

les tentatives de mise au point et la diffusion de foyers améliorés se multiplient dans les pays du Sahel.

Les « ban-ak-suf » sont des cuisinières améliorées en argile et en sable, simples à construire. Des maçons peuvent rapidement s'initier à cette technique, mais aussi des femmes désireuses de fabriquer leur propre foyer. Au Sénégal, une expérience d'autoconstruction des foyers améliorés a été lancée par Precoba (15). Le coût d'une cuisinière fabriquée par un maçon était trop élevé pour les femmes. Le Projet a alors décidé d'initier les femmes à la technique de construction du « ban-ak-suf » : l'objectif était d'amorcer une autodiffusion des foyers améliorés qui permettent une économie de 30 à 50 % de bois. Mais cette étape d'autodiffusion n'a pas atteint les résultats escomptés. La recherche et le pilage de l'argile sont des travaux pénibles et il y a peu de motivations pour que les femmes formées continuent la construction après le stage (à part chez des parentes ou amies proches) : « Souvent les femmes demandent une rémunération au projet afin de poursuivre les constructions » (16).

Les problèmes que rencontre Precoba pour la généralisation des foyers reflètent la complexité d'une telle intervention malgré tous les facteurs favorables. En effet, il y a actuellement peu d'énergie substituable au bois en milieu rural qui soit accessible aux paysans (les expériences de foyers solaires sont limitées et peu concluantes). Le seul moyen de réduire la consommation de bois passe par l'amélioration des foyers. De plus, la corvée de bois étant longue et pénible, on peut penser qu'une perspective d'allègement est une incitation suffisante à l'utilisation de foyers améliorés.

Il n'y a pas d'obstacle technico-économique à la multiplication des « ban-ak-suf » : la technique de fabrication est simple, donc facilement vulgarisable et les matériaux sont trouvés sur place. Ce type de cuisinière est particu-

(15) PRECOBA, Projet de reboisement communautaire du bassin arachidier.

(16) A. ALEXANDER, Rapport sur la diffusion des foyers améliorés dans le département de Fatick, PRECOBA, mai 1983, 45 p.

lièrement adapté au milieu rural, car il peut être construit par les personnes ayant un revenu monétaire bas. L'adaptation de l'utilisateur est rapide, même s'il s'agit de femmes âgées ayant l'habitude d'un foyer traditionnel. L'enquête montre un taux élevé d'utilisation chez les propriétaires de « ban-ak-suf » ; les qualités les plus appréciées sont l'économie de bois et la rapidité de cuisson.

Comme actuellement la fabrication et la vente de cuisinières par des artisans paraît peu généralisable, Precoba a choisi d'encourager l'autofabrication et l'autodiffusion. Malgré les bons résultats et la satisfaction des usagers, la « tache d'huile » ne s'étale pas... Le « ban-ak-suf » n'a pas suscité chez les femmes de vocation pour aller bénévolement initier leurs sœurs des villages voisins ; l'articulation n'est pas très facile à trouver pour Precoba : comment, hors de la sphère marchande (puisqu'ils ne se vendraient pas) soutenir sans assister (ce qui n'aurait qu'un effet éphémère) la prolifération des foyers jusqu'à « saturation du département » ?

Au Niger, en 1979, plusieurs associations ont lancé un projet qui avait pour objectif initial l'installation de 600 foyers améliorés dans la ville de Niamey. Les modèles retenus au départ, fabriqués par des maçons, étaient en banco (mélange d'argile et de sable) avec une cheminée et deux ou trois trous, permettant de chauffer plusieurs marmites à la fois. Ce modèle a trouvé assez rapidement ses limites : en effet, les usagers, le plus souvent locataires de leur logement, ne pouvaient emporter la cuisinière dans leur déménagement. Les femmes n'avaient pas l'habitude de cuire plusieurs plats à la fois sur les 3 trous ; de plus, usagers comme fabricants préfèrent le ciment.

Un nouveau modèle fut introduit : le foyer métallique en tôle de récupération, transportable, qui s'apparente au foyer « malgache » couramment utilisé à Niamey, lui aussi fabriqué en tôle de récupération par des artisans locaux. Le foyer malgache classique coûte 350 CFA, le foyer amélioré 750 CFA. Ce nouveau foyer permet théoriquement une économie de 30 % de combustible. Une enquête réa-

lisée en 1983 (17) auprès des utilisateurs montre que ce type de foyer est prêt à une large vulgarisation.

La consommation passe de 1 100 grammes de bois par jour à 782 grammes pour une moyenne de 5 personnes par repas. L'économie réalisée atteint en moyenne presque 30 %. Mais les variations sont très importantes selon les familles enquêtées, puisque les économies sur l'achat de bois vont de 0 à 66 % ! Les usagers n'ont pas toujours réduit leur consommation de bois, mais parfois amélioré leur confort : l'enquête a eu lieu en saison froide où l'eau chaude est appréciée. De plus, le foyer est bien adapté à la cuisine africaine et ne modifie pas les habitudes. Il est amorti en 31 jours et dure 1 à 2 ans.

Le seul apprentissage à une utilisation adéquate réside dans le choix de la taille de la marmite à mettre sur le foyer pour avoir une bonne efficacité... Ainsi, la diffusion en milieu urbain paraît aisée. Des foyers de ce type fabriqués par les artisans locaux ne devraient, semble-t-il, pas avoir de problèmes de débouchés.

*
* *

L'oubli ou la négligence du secteur domestique peut constituer un goulet d'étranglement : l'intensification qui s'accompagne souvent d'une augmentation du temps de travail agricole est difficilement supportable si rien n'est fait parallèlement pour alléger les corvées domestiques. Certains projets, en modifiant l'environnement (défrichage, etc.) aggravent la difficulté d'approvisionnement en eau et en bois ; le temps est une contrainte majeure des femmes.

L'équipement des villages en puits et moulins est encore très insuffisant. Il n'y a pas de politique nationale cohérente en la matière, pas plus que pour le reboisement, mais

(17) G. DECHAMBRE, *Résultats d'enquêtes sur foyers améliorés métalliques*, Niamey, AFVP/BDF, avril 1984, 13 p.

de multiples expériences menées par différents partenaires. Tous s'accordent pour dire que l'organisation et la participation des populations est la condition essentielle de la réussite de ces projets.

La gestion collective de ces équipements soulève beaucoup de problèmes, y compris de formation. Elle est toutefois plus facile s'il s'agit d'outils et de procédés simples (pour la maintenance) et peu coûteux (pour l'amortissement) ; cela renvoie au débat plus général sur le choix des techniques, l'utilisation des compétences et de la main-d'œuvre locale, la facilité de reproduction et d'entretien.

L'allègement des charges domestiques est plus qu'une annexe et qu'une composante secondaire des projets, c'est une condition nécessaire à toute politique de développement rural.

Mais malgré deux « décennies du développement » et la « décennie de la Femme » (1975-1985), un étranger qui parcourrait les campagnes africaines à 30 années d'intervalle, serait frappé par la permanence de certaines tâches : le « chant du pilon », vanté parfois, le portage de l'eau et du bois, le long rituel de la préparation des repas ne sont pas un folklore désuet qui persiste mais des corvées quotidiennes qui demeurent.

Une image tronquée

Les études qui évaluent l'impact des projets de développement sur les femmes, aboutissent pour la plupart aux mêmes conclusions : la pénétration de l'économie marchande a rompu les équilibres entre sexes et groupes sociaux construits à travers un jeu constant de pouvoirs et de contre-pouvoirs (imbriquant les domaines économiques, politiques, religieux et symboliques). La brutalité des influences et interventions extérieures, depuis la colonisation, a souvent entraîné une dégradation des conditions de vie et du statut des femmes, en les privant des ressources et des avantages qui étaient les leurs comme productrices.

Les projets ont contribué à renforcer des tendances discriminatoires déjà existantes. Cependant, il faut nuancer ces évolutions selon les sociétés, les structures économiques, sociales et culturelles : les femmes ne sont pas non plus un groupe homogène soumis uniformément aux mêmes contraintes. Par contre, les modèles de projets sont assez facilement repérables et présentent entre eux beaucoup de caractéristiques communes.

Il faut alors s'interroger sur les facteurs de nature conceptuelle, structurelle et fonctionnelle qui gênent ou bloquent la participation des femmes dans les politiques de développement, en les marginalisant ou en les privant du contrôle des ressources dans la mise en œuvre des pro-

jets. Cette question renvoie à une double problématique s'apparentant à celle posée par la littérature sur les femmes et le développement.

— Celle, tout d'abord portant sur la nature des interventions (orientations, objectifs) et sur les éléments qui, dans la conception et l'exécution des projets, induisent une accélération de la différenciation sociale, donc une marginalisation des groupes défavorisés ou dépendants (femmes, jeunes, paysans les plus pauvres, etc.).

— Celle relative à la discrimination dont les femmes font l'objet et qui renvoie aussi à la problématique de la division entre les sexes (mode traditionnel de régulation des pouvoirs entre hommes et femmes) et de l'évolution de cette division sous l'influence d'un modèle occidental des rapports hommes/femmes. Ce modèle est véhiculé par l'administration coloniale, puis par les programmes de développement. Il est transmis sous la forme la plus simple, à partir de quelques stéréotypes facilement repérables, qu'on retrouve dans beaucoup de projets, qu'ils soient conçus par des ONG, des agences de coopération bilatérale ou multilatérale.

La conjugaison de ces différents facteurs a un effet démultiplicateur négatif sur la situation des femmes. L'analyse de ces facteurs ne prétend évidemment pas ici être exhaustive.

Mythes et stéréotypes

Le projet est, par nature, une intervention massive dans un temps donné sur un espace délimité. Quel qu'en soit le degré de sophistication, l'application du programme s'accompagne souvent d'évolutions inattendues. Le milieu paysan est mal connu : sa diversité et sa complexité (par exemple des régimes fonciers) découragent les concepteurs du modèle. Dans le cadre d'une planification de « haut en bas », il est plus simple d'ignorer ce milieu.

Cette méconnaissance prolonge la vie de certains mythes et stéréotypes, qui portent aussi bien sur le paysan africain que sur la place et le rôle des femmes. Faciles à endosser, ils nous arment d'explications aussi rapides que globalisantes sur le « monde noir », qui tour à tour nous fascine, nous effraie et nous dérouté. Tissant la trame des projets, ils sont à l'origine de bien des erreurs de conception et de réactions déconcertantes.

Mythes sur l'agriculture africaine

Parler du « paysan africain », sans faire référence à un contexte précis, donne une illusion d'homogénéité : les communautés sont considérées comme socialement et économiquement homogènes sans déterminer la situation respective et la dynamique interne, sociale et économique, de chaque groupe ainsi que les effets différenciés des interventions du projet sur chacun des sous-groupes. L'analyse des comportements économiques des paysans (et de l'origine de ces comportements) face aux interventions, a permis ces dernières années de contrer l'image d'un être passif et irrationnel.

Des études de cas détaillées mettent à mal la vision dualiste des rapports ville-campagne, de l'économie d'autosubsistance et de l'économie de marché. L'insertion dans l'espace national et international par les migrations, doit aussi être prise en compte dans les prévisions, car dans la plupart de ces projets, les producteurs sont indépendants (donc non soumis à la contrainte salariale) et réfèrent leurs décisions de production à leurs besoins propres en même temps qu'aux possibilités qui leur sont offertes.

L'illusion d'homogénéité conduit à élaborer des modèles d'« exploitations moyennes », caractérisées par un certain nombre d'actifs, une superficie cultivée donnée, un assolement fixe... Tout se passe comme si on avait affaire à une ferme occidentale gérée par un ménage monogame et opérant en fonction des seuls critères de rentabilité financière. Or, bien souvent, l'unité foncière ne correspond

pas à l'unité de production, ni à celle de consommation, ni à celle de résidence. Les projets ne retiennent que le ménage comme unité d'observation et s'adressent à son « chef » pour l'acquisition des moyens de production, l'accès aux coopératives : la pratique révèle l'existence d'intérêts et de positions divergents qui peuvent centraliser, freiner ou dénaturer les effets bénéfiques des projets. Dans leur conception, les projets ne s'attachent pas assez à déterminer la situation respective, la dynamique interne et les effets différenciés du projet sur chaque groupe.

Y a-t-il, comme l'ont développé certains auteurs, une logique paysanne opposée à une logique étatique ? Les systèmes agraires africains ont été mis au point au cours des millénaires par des générations de paysans. La plupart présentent deux constantes : la maintenance jusqu'à nos jours des techniques agricoles traditionnelles (outils rudimentaires) et d'une autorégulation de la propriété privée des terres ; il y a dans le système traditionnel, une série de techniques (cultures associées, écobuage, essartage) qui permettent d'exploiter au mieux les possibilités limitées des instruments de production (1).

Le cadre agraire traditionnel correspond à un rapport donné relativement stable entre un sol pauvre, une démographie modeste et un ordre social lignager.

La faiblesse des ressources restreint beaucoup l'élasticité de ce système très fragile. Les ruptures sont provoquées par un déséquilibre démographique, l'introduction de cultures de rente, les aléas climatiques ou certaines modernisations agricoles (2). La fragilité de cet équilibre et l'étroitesse des marges de manœuvre dont dispose le paysan, l'amènent à élaborer des stratégies dont la rationalité n'est pas toujours comprise par les techniciens.

Ainsi la logique paysanne s'articule principalement autour de deux facteurs : la minimisation des risques et le main-

(1) Les appréciations sur les systèmes agraires précoloniaux ne sont pas toujours très nuancées. Elles vont d'un extrême à l'autre : de l'âge d'or et d'abondance à la préhistoire et la sauvagerie.

(2) Par exemple les désastres provoqués par les tracteurs sur certains sols.

tien de la productivité du travail. La stratégie de minimisation des risques est une condition de survie des paysans : elle passe par la recherche de la sécurité alimentaire et la diversification des systèmes de production. Plus l'éventail des activités agricoles et non agricoles (activités artisanales, commerciales ou salariées) est important, meilleure est la répartition des aléas (surtout climatiques). La mobilisation pour une seule culture est donc difficilement concevable pour les paysans, même sur les périmètres irrigués : les risques climatiques sont remplacés par des risques techniques (panne de motopompe etc.) dans un contexte économique difficile (pénurie de pièces détachées, mauvaises voies de communication, absence de main-d'œuvre à la maintenance...).

Ce risque est d'autant plus difficile à prendre que culture moderne signifie augmentation des charges monétaires ; l'outillage et les intrants ne sont plus autoproduits comme dans le système traditionnel, mais achetés et les consommations intermédiaires (amortissements et remboursements divers) représentent une proportion de plus en plus importante de la valeur de la production.

Les périmètres irrigués villageois (PIV) dans la vallée du fleuve Sénégal en sont un bon exemple. Les PIV ont été créés, dans la majorité des cas, sous l'impulsion de la SAED, la société d'encadrement qui intervient dans la vallée du fleuve. Ils sont basés sur le principe de la microhydraulique décentralisée (groupe de motopompe) à forte incorporation d'investissement humain gérée par des groupes sociaux restreints au niveau des villages. Ce projet ne prend pas en compte le système agricole en place et ne s'intéresse pas aux modalités d'intégration du système irrigué au système traditionnel. Or, ces périmètres ont été créés dans un contexte particulier, celui de la sécheresse. Les systèmes de production traditionnels ont été déstabilisés et certaines années les cultures pluviales sur le « diéri » (bordure sahélienne), ainsi que les cultures de décrue ont été impossibles.

Les paysans ont saisi l'occasion de l'irrigation : la SAED apporte un appui technique pour l'aménagement et four-

nit gratuitement les motopompes. Ces investissements initiaux sont hors de portée des paysans. Mais il apparaît clairement à tous les observateurs que dans les conditions actuelles de production sur les PIV, le système traditionnel n'est et ne sera pas abandonné (3). Or, un certain nombre de blocages empêchent l'appui de l'un sur l'autre. Un retour à une pluviométrie normale limiterait l'investissement en travail sur les PIV, à cause de la concurrence sur les autres cultures.

Les principales raisons à cette « limitation » sont de deux ordres. La maîtrise de l'eau par irrigation supprime en partie l'aléa climatique (4) mais les problèmes techniques sont plus importants avec la riziculture irriguée (choix des dates de semis, de repiquage, contrôle des tours d'eau, etc.). En outre, contrairement à l'agriculture pluviale, l'investissement financier initial est important. En cas de défaillance, à l'absence de récolte s'ajoute l'endettement pour rembourser les charges. Comme partout, les paysans ont une stratégie de minimisation des risques et souhaitent garder la combinaison la plus riche possible. Dans leur système culturel, c'est l'association des potentialités qu'offrent les berges du fleuve et les plateaux.

D'autre part, la rémunération du travail sur les périmètres irrigués est trop insuffisante pour que les paysans cherchent une augmentation sensible de la production par un investissement supplémentaire en travail. L'objectif de production se limite à la recherche de l'autosuffisance alimentaire. « Au-delà d'une certaine quantité de paddy, l'insuffisance des revenus tirés des périmètres incite les paysans à restreindre leur travail et leurs dépenses sur les cultures

(3) En effet, il y a été démontré, dans beaucoup de cas, que les cultures sous pluie sont toujours plus productives que les cultures irriguées par rapport au temps de travail ; c'est pourquoi, si le PIV ne permet pas de dégager un revenu monétaire suffisant, les paysans préféreraient les champs de diéri pour leur autoconsommation si le climat le permet.

(4) Pas complètement car le niveau du fleuve peut baisser au point d'empêcher le pompage de l'eau et l'harmattan (vent chaud desséchant), s'il souffle à certaines périodes, tue les jeunes plantes.

irriguées, ce qui bloque l'amélioration et l'extension des résultats » (5).

Ainsi, le souci de diversification qui sous-tend la logique paysanne, entre parfois en contradiction avec la rationalité technique des projets nécessitant une forte intensité du travail pour rentabiliser des investissements coûteux en aménagements et facteurs de production modernes. De plus, contrairement aux idées répandues sur le sous-emploi en milieu rural, la force de travail est, à certaines périodes, une ressource rare. Les paysans estiment facilement l'évolution de la productivité de leur travail dans le passage de l'extensif à l'intensif, alors que les techniciens s'intéressent avant tout à l'amélioration de la productivité du sol. Toute augmentation du temps de travail, si elle est possible, ne sera acceptée qu'avec une augmentation proportionnelle du revenu. Or, la structure des prix des cultures promues, est souvent défavorable au paysan, qui est très attentif à la rémunération de son travail. On arrive ainsi à une situation inattendue où, tant que la terre n'est pas un facteur rare, les paysans préfèrent l'extensif à l'intensif. Si les prix agricoles sont maintenus bas, le producteur ne cherchera pas une augmentation de rendement par un investissement en travail, mais maintiendra la production au niveau de satisfaction de ses objectifs (rembourser les charges, satisfaire son autoconsommation...) quitte à chercher ailleurs une source de revenu.

Il y a bien une cohérence dans le comportement des paysans. Mais elle est différente de celle des projets. Or, la combinaison de ces deux cohérences partielles déterminées, aboutit à une incohérence globale. Il reste donc deux solutions pour les projets : remplacer les paysans (ayant donc une autonomie de décision) par des salariés ou prendre en compte les logiques paysannes complexes et diversifiées dans la conception des aménagements. La première, pour diverses raisons, a toujours conduit à la faillite, la seconde

(5) Ph. COUTY, « Peut-on dépasser l'approche microscopique des sociétés rurales africaines ? », communication au congrès des Économistes de langue française, 24-26 mai 1984.

requiert une approche multidimensionnelle du milieu et une certaine souplesse dans les programmes.

Stéréotypes sur les femmes

Les femmes rurales forment le groupe social le plus mal connu et les idées préconçues sont donc les traits communs que l'on retrouve dans beaucoup d'interventions.

Le rôle productif des femmes est sous-estimé. Considéré comme une activité séparée de la production, le travail domestique est négligé, à la fois en termes quantitatifs (temps de travail) et qualitatifs (rigidité des tâches imposant un emploi du temps peu souple, pénibilité du travail). Le terme de travail improductif, utilisé pour qualifier ces activités non marchandes, est particulièrement révélateur de l'occultation de ce secteur vital, sans lequel l'entretien et la reproduction de la force de travail seraient, en milieu rural, impossibles ; alors qu'en milieu urbain une partie de ces activités fait l'objet de services marchands (approvisionnement en eau, bois, plats cuisinés etc.).

Les femmes sont assimilées à des travailleuses familiales non rémunérées, sous l'autorité d'un chef d'exploitation ; elles ne peuvent donc pas bénéficier directement, pour leurs propres cultures, du crédit et des intrants. Mais surtout, l'accès à la terre devient plus difficile par ignorance du droit d'usage traditionnel.

La référence à l'unité ménage, amalgame unité de production, de consommation et de résidence. De plus, elle n'est pas significative et ignore un fait fondamental : la séparation des budgets féminins et masculins et des obligations familiales. L'apport de chacun à l'alimentation est codé (6) : souvent les hommes doivent fournir les céréales

(6) Même la « fraude » est soumise à des règles établies : ainsi, au Sénégal, dans le Siné-Saloum la femme qui est de tour de cuisine prélève une quantité de mil supérieure à l'attribution normale (subterfuge que les chefs d'exploitation feignent d'ignorer). Les femmes peuvent ainsi, en vendant 1 à 2 kg de mil, pourvoir aux achats complémentaires pour la sauce.

et les femmes les condiments. Cependant, la répartition de l'ensemble des obligations évolue et les dépenses monétaires se multiplient. Les hommes font maintenant appel aux femmes pour les aider à payer les médicaments, la scolarité, voire parfois l'impôt.

Le volume et la régularité des revenus sont différents pour les hommes et pour les femmes : les hommes, grâce à la vente de la récolte ou au travail saisonnier ont des rentrées d'argent plus élevées, mais plus irrégulières. Ces ressources sont rapidement épuisées par l'achat du matériel agricole ou la réparation de la maison, l'achat de vêtements, les dépenses sociales, le paiement de l'impôt. Les femmes, par le petit commerce, ont des revenus plus faibles, mais étalés sur toute l'année.

Les femmes affectent peut-être plus facilement leurs revenus au bien-être familial et en particulier à celui des enfants. On peut l'expliquer par la valorisation du rôle maternel et la responsabilité des femmes dans les soins aux enfants en bas âge (santé et alimentation) : cela les motive sans doute à y consacrer du temps et des ressources. Une femme est aussi reconnue et estimée par ses capacités culinaires et met un point d'honneur à présenter un plat plus copieux et mieux agrémenté que ses co-épouses ou voisines.

Comment, en raison de cette séparation des budgets, espérer une répartition équitable des revenus et bénéfices au sein de la famille ? La baisse ou la suppression des revenus féminins peut avoir des répercussions néfastes sur le groupe familial. Quand les femmes ne sont plus en mesure d'acheter les condiments ou les compléments pour les jeunes enfants, l'alimentation s'appauvrit avec, dans certains cas, l'apparition de maladies de carence (béribéri, kwashiorkor). L'enrichissement du chef de famille n'entraîne pas automatiquement une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la famille, en particulier des femmes et des enfants.

Le problème de la répartition du revenu à l'échelle familiale, s'apparente à celui de la différenciation des producteurs à la suite d'une opération de modernisation. Tout comme les paysans pilotes, considérés comme des diffu-

seurs potentiels au sein des collectivités rurales, forment des élites qui contrôlent l'accès aux moyens de production.

Le maintien ou l'élargissement de l'autonomie économique des femmes ne relève pas seulement d'un problème de statut social (dépendance et aliénation du travail des femmes) mais affecte aussi un point central du développement rural.

Ce mythe du budget familial unique a pour origine la projection d'une image occidentale de la famille et du rôle des femmes. Cette idéologie qui sous-tend les projets de développement est véhiculée par les experts chargés de leur élaboration : on y retrouve une conception de la passivité féminine qui rappelle plutôt l'infériorisation vécue par la femme occidentale d'une frange de la bourgeoisie.

Les projets à caractère social n'ont pas échappé à cette vision : ils ont été mis en place pour combler les carences des projets « productivité » et enrayer la dégradation de la situation des groupes ruraux les plus défavorisés.

L'efficacité limitée de ces programmes (hygiène, santé, éducation nutritionnelle, couture) conduit certains responsables à s'orienter vers des actions visant une augmentation des ressources propres des femmes, à partir d'une amélioration du rendement des activités féminines : transformation des produits agricoles ou des produits de la pêche, création de coopératives ou d'associations féminines.

Les effets de la croissance sur les femmes

Jusqu'au milieu des années 1970, on s'est inspiré pour la planification agricole et les projets, des théories économiques classiques sur les effets multiplicateurs de l'investissement afin d'induire la croissance : « le développement agricole consiste à relever progressivement et successivement les goulets d'étranglement limitant les accroissements de production et de bien-être dans les campagnes. Le niveau de l'activité agricole est déterminé selon le principe

de la loi des minima ou loi des facteurs limitants, selon laquelle le facteur le plus limitant fixe le niveau d'activités » (7).

On espérait, par analogie avec l'investissement industriel, que le développement de l'agriculture aurait un effet d'entraînement permettant d'améliorer les conditions économiques et sociales des masses paysannes. La croissance de la productivité agricole permettrait de dégager un surplus et amorcerait le « cercle vertueux » des effets multiplicateurs qui permettraient d'améliorer les conditions de vie des ruraux. Dans la pratique, les applications de ce modèle productiviste ont souvent engendré des effets pervers ou inverses, débouchant sur des « cercles vicieux » plutôt que des « cercles vertueux ». L'exemple du projet Grand-Hinvi au Bénin illustre très bien cette spirale de cercles vicieux.

Pionnier des projets dits intégrés, Grand-Hinvi possédait au départ beaucoup d'atouts pour amorcer un développement régional équilibré tout en assurant la promotion d'une culture d'exportation, le palmier à huile. L'évaluation réalisée en 1981 sur ce projet démarré en 1968 et achevé en 1976, permet de distinguer plusieurs phases de l'évolution de cette opération.

La conception du projet s'appuie sur l'analyse critique de nombreuses expériences dans le domaine du développement rural en tenant compte de la contrainte des cultures vivrières, ce qui est original pour l'époque. Les études préliminaires (géographiques, économiques et sociologiques) ont permis aux concepteurs du projet d'avoir une image assez précise du milieu d'intervention.

Malgré quelques aléas (sécheresse par exemple) la phase de lancement du projet a permis d'atteindre les objectifs prévus. Les problèmes perceptibles (assolement inadapté sur la ZOCA, forte tutelle de la Sobepalh, rémunération insuffisante) n'ont pas encore une ampleur de nature à bloquer le projet.

(7) ACDI, *Le développement rural intégré, l'état de la question*, p. 7.

La situation se détériore à partir de 1977 : mécontentement des coopérateurs de la palmeraie entraînant un exode temporaire des hommes, généralisation de la pratique du vol, collecte irrégulière de régimes, épuisement des sols et déficit vivrier, dégradation du niveau de vie et particulièrement de la situation des femmes, etc. La sous-exploitation des capacités productives de la palmeraie est la conséquence directe de cet enchaînement de cercles vicieux.

La situation particulièrement difficile des femmes est liée à la fois aux contraintes spécifiques du groupe féminin (travail domestique, accès limité à la terre, migrations de travail restreintes, etc.) et au « désintérêt » du projet vis-à-vis d'une partie de la population plus spécialement touchée par la perte d'activités traditionnelles telle la fabrication artisanale de l'huile de palme.

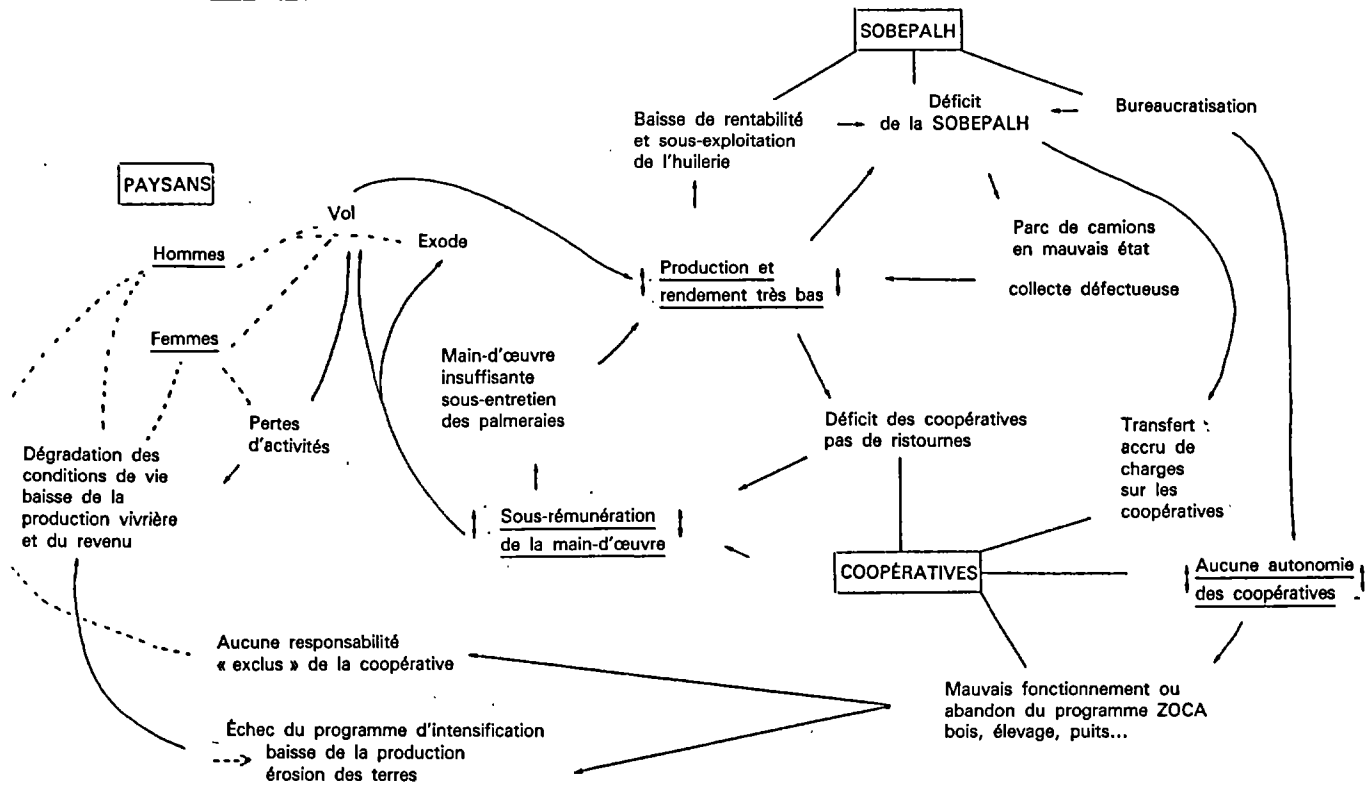
La modification des composantes de l'économie régionale et la suppression de certains circuits de production et de commercialisation, n'ont pas conduit, pour un certain nombre de raisons, aux résultats escomptés.

Appréciée à travers un certain nombre d'indicateurs sociaux, l'aggravation de la situation a été particulièrement brutale pour les femmes ; la relative autonomie dont elles jouissaient s'est amenuisée face aux fortes contraintes que subit l'ensemble du monde paysan.

Deux thèses trouvent confirmation à travers l'exemple du projet du Grand-Hinvi. La première constate que la modernisation de l'agriculture entraîne pour les femmes la perte de leur droit d'usufruit du sol et donc une diminution de leur revenu personnel et à terme, de leur statut social (8). L'autre confirme que la déstructuration du monde rural provoquée par l'échec du projet a des conséquences particulièrement néfastes pour le groupe dominé des femmes. La dégradation de la situation socio-économique de ce groupe est d'autant plus manifeste quand le projet les a « oubliées ». Il y a alors un effet amplificateur d'une double négation des femmes : dans les pro-

(8) Thèse d'E. BOSERUP, reprise par la plupart des travaux sur les femmes dans le développement.

QUELQUES CERCLES VICIEUX EXPLIQUANT LA DÉGRADATION DU PROJET



UNE IMAGE TRONQUÉE

jets de développement (intervention externe) et à l'intérieur même de la société.

La conjugaison de ces facteurs permet de comprendre les limites de la théorie de la percolation (*thrickle down*) sur laquelle sont basés beaucoup de programmes : on suppose que la diffusion des innovations et la répartition des bénéfiques va se faire tout « naturellement » et automatiquement. Or, pour continuer l'analogie avec les sciences naturelles, il faut remarquer que la percolation de l'eau dans le sol signifie simplement que l'eau passe d'une couche du sol à une couche inférieure à proportion inverse des capacités de rétention de la couche supérieure... et les groupes dominants, à quelle qu'échelle que l'on se situe, ont une capacité de rétention très forte.

Qui s'étonnera alors du caractère inopérant des postulats suivants : les techniques de production transférées aux hommes atteindront les femmes ; l'augmentation des revenus d'un chef d'exploitation bénéficiera automatiquement aux autres membres de la famille.

En réalité, les femmes sont maintenues à l'écart du processus de modernisation et le pouvoir se concentre dans les mains des hommes, dont l'autorité est renforcée par l'acquisition de moyens de production auxquels les femmes n'ont pas accès.

A ce problème de méthode (compter sur la diffusion automatique), s'ajoute celui du contenu des programmes. En effet, on constate de la timidité, voire de la pusillanimité dans les actions visant la satisfaction des besoins de base (eau, bois, moulin, habitat) et une ignorance de certains secteurs à l'amont et à l'aval de la production en intervenant sur une seule opération, voire en supprimant certaines activités, sources de revenus.

L'approche intégrée a-t-elle été à même de conduire un développement économique et social global ? Très satisfaisante en théorie, cette approche n'a pas encore connu de réalisation concrète et son impact n'est pas fondamentalement différent de celui des projets productivité. Car, en pratique les 3/4 du programme sont laissés de côté au profit d'un volet (production agricole généralement) ; c'est

l'exemple des coopératives agro-industrielles de palmiers à huile au Bénin.

L'« oubli » des femmes dans les programmes de développement amplifie leur situation d'inégalité et de domination caractéristique de la société traditionnelle. Mais que font-elles des marges d'autonomie dont elles disposent ? Les femmes ne sont pas uniquement spoliées et victimes, elles réagissent aussi au point de peser sur l'issue de certains projets.

La composante « femmes », dont s'ornent beaucoup de programmes, n'est pas apparue uniquement grâce à une vague féministe submergeant jusqu'au dernier bureau des organisations internationales. Les femmes ont parfois été « découvertes » à l'occasion de la manifestation, plus ou moins violente, de leur opposition à un projet.

La femme résistante

L'histoire de la colonisation en Afrique noire est jalonnée par des révoltes féminines, qui ont d'autant plus marqué les colons qu'elles les ont surpris : révoltes contre les règles imposées par l'administration coloniale (taxes sur les marchés au Nigeria en 1929) ; révoltes contre le pouvoir autoritaire (Dahomey en 1948 et Côte d'Ivoire en 1949) ; ou révoltes contre les hommes au moment de l'introduction des cultures commerciales : au Cameroun par exemple, la destruction des plants de caféiers est l'expression du « refus de femmes de céder aux hommes de nouveaux espaces de culture et une revendication antimasculine » (1). Plus récemment, blocages de projets, résistance passive ou active aux transformations socio-économiques imposées, sont là pour rappeler l'existence des femmes, « moitié nécessaire », mais aussi « moitié dangereuse ».

Apparaissent alors clairement, selon l'expression de Balandier « les dynamiques du dedans » : les contradictions internes à la société, les marges de manœuvre de chaque groupe (hommes, femmes, aînés et cadets) sont à prendre en compte.

Le développement, vu seulement au masculin, aboutit à un non-développement. Mais le décollage d'une opéra-

(1) G. BALANDIER, *Anthropo-logiques*, p. 49.

tion ne viendra pas d'un simple changement des règles grammaticales : conjuguer un même projet au féminin, sans s'interroger sur les contraintes et les intérêts propres au groupe des femmes, limiterait les chances de réussite d'une intervention.

La moitié dangereuse : projets en péril

La particularité des projets de développement vient de ce que leur succès dépend du comportement des paysans-producteurs, car le paysan reste le dernier décideur. Les planificateurs de projets l'ont appris à leurs dépens et la participation paysanne est maintenant présentée comme une clé de la réussite des opérations.

L'analyse des échecs montre que les actions entreprises ne correspondent pas aux objectifs des producteurs, ou plutôt des différents groupes de producteurs. La pratique révèle, au sein de chaque groupe, l'existence d'intérêts divergents et de positions différenciées qui peuvent centraliser, freiner ou dénaturer les effets bénéfiques des projets.

Ainsi, les femmes, souvent oubliées, voire spoliées, développent des stratégies de résistance individuelles ou collectives qui contrecarrent le bon déroulement du projet. A la variété des situations correspond la diversité des pratiques de résistance ; on peut cependant en repérer deux formes principales : la réappropriation ou la désertion.

La stratégie de réappropriation

Spoliées, les femmes ont conscience de l'être. Témoins en sont les multiples détournements des activités productives sur les projets : c'est la terre qui est visée par réappropriation territoriale, ou bien ses fruits par récupération du produit.

Dans les périmètres AVV (Burkina-Faso) comme dans toutes les opérations de colonisation agricole, l'accès des femmes à la terre est un problème central, source de tous les conflits. Pour remplacer les champs personnels auxquels elles avaient accès dans le système traditionnel, mais aussi le champ de case (2), nominativement attribué au chef d'exploitation qui n'entend pas le céder, les femmes ont défriché des terres de brousse hors des périmètres.

Ces terres sont, dans la zonation de l'AVV, interdites à la culture : elles sont, soit des « zones vertes » (réserve forestière), soit impropres à la culture en raison de la fragilité des sols (risque très important d'érosion). Ces pratiques de colonisation « sauvage », si elles se généralisaient, seraient une menace pour l'ensemble des périmètres AVV : ces zones exclues de la culture ont pour objectif de maintenir un certain équilibre écologique. On peut voir dans ce « délit », la détermination des femmes à avoir des champs personnels, car ces parcelles sont éloignées des habitations et en friche.

A l'initiative d'une animatrice de l'AVV, un bas-fond réservé à des fins expérimentales, a été « squatté » par les femmes : elles ont « rapidement perçu l'opportunité qui s'offrait à elles et l'ont spontanément aménagé en casiers rizicoles dont elles tirent d'appréciables revenus. Leur seule crainte est que l'AVV ne leur retire cette terre de qualité pour la distribuer aux hommes » (3).

Les pratiques de réappropriation peuvent à long terme être contraires à l'intérêt général (pratique d'une agriculture minière par exemple). La résolution de cette contradiction se fait plus souvent par la coercition (interdiction de cultiver, amendes, etc.), plutôt que par la négociation (trouver des terres attribuées spécialement aux femmes ou d'autres activités rémunératrices).

(2) Le champ ou jardin de case est une parcelle située à proximité des habitations, cultivée de manière intensive (fumé et cultivé en permanence) par les femmes qui produisent des condiments et plantes à sauce pour l'alimentation familiale et éventuellement la vente.

(3) M.T. ABELA, C. RAMBAUD, *Le projet Aménagement des Vallées des Volta : impact sur les femmes*, OCDE, 44 p., 1982.

Au Bénin, sur le projet Grand-Hinvi, les réactions à la création des coopératives ont toutes un point commun : l'hostilité, à la limite l'indifférence au projet. Aucune des femmes rencontrées n'était satisfaite du projet au moment de l'interview, alors que beaucoup y étaient plutôt favorables au départ. La réorganisation de l'espace agraire s'est traduite par une amputation du terroir paysan. La diminution des ressources agricoles et artisanales n'a pas été compensée par une augmentation des revenus par l'intermédiaire des coopératives. La reconversion souvent difficile a rendu les femmes mécontentes vis-à-vis de la coopérative et elles sont parfois obligées pour subsister de se livrer à des activités clandestines, comme le vol des régimes pour la fabrication de l'huile.

Parmi leurs activités multiples, dont la plus importante était certainement la transformation des régimes de palme, les femmes en ont donc vu un certain nombre supprimé ou court-circuité par le projet.

Quand les activités artisanales ont été supprimées, que le travail sur la palmeraie ne permet pas de survivre, que le commerce est impossible et que le mari ne dispose pas de champs à l'extérieur du périmètre, les femmes sont contraintes de récupérer une partie de la production sur la palmeraie moderne (où souvent la récolte n'est pas faite) pour remplacer celle de la palmeraie naturelle : elles fabriquent ainsi l'huile rouge artisanale qu'elles écoulent facilement sur les marchés locaux ; en effet, l'huile industrielle, bien que meilleur marché, est moins appréciée des consommateurs et se trouve difficilement.

Les femmes participent rarement directement à cette collecte ; c'est leur mari qui les leur apporte ou bien elles achètent les régimes à des cueilleurs clandestins.

Un exemple particulièrement frappant est celui de la coopérative de Gbeto, symbole de l'échec d'une coopérative : dans cette région les paysans seraient, nous a-t-on dit, particulièrement voleurs, individualistes et allergiques à l'idée de coopérative.

« Très souvent, les parties les mieux entretenues de la palmeraie avec les palmiers les mieux élagués et récoltés

forment des auréoles de quelques mètres de rayon autour des « tatas » (sorte de concession) emprisonnées par la palmeraie ; ceci signifie que les habitants de ces « tatas » entretiennent et récoltent les palmiers comme s'ils étaient les leurs. D'ailleurs le vol est reconnu par tous (comme étant bien sûr le fait des « autres ») ; il est admis et justifié par beaucoup par la formule : « ils ont pris ce qui leur appartient ». Enfin, régulièrement, des voleurs sont arrêtés, exposés au public et photographiés ; précisons qu'il s'agit presque toujours de voleurs et non de voleuses » (4).

Le vol, avant d'être une cause de l'aggravation de la situation des coopératives, est une conséquence de l'échec du projet : il n'est pas une pratique « naturelle » mais la réponse obligée des paysannes et paysans trop mal payés après qu'on leur ait confisqué leurs terres et supprimé ou réduit les activités traditionnelles qui les font vivre.

Grèves, désertion, reconversion

Un autres type de stratégie s'apparente à la fuite. Elle est suffisamment répandue pour que l'angoisse des responsables de certains aménagements (hydroagricoles par exemple) soit de manquer de main-d'œuvre, ou que celle-ci soit absentéiste ; un certain nombre de projets, en effet, sont désertés par les paysans.

Les femmes n'ont pas toujours les mêmes responsabilités de départ que les hommes : ainsi au Bénin, les hommes ont émigré à la capitale ou au Nigeria, afin de trouver un salaire plus rémunérateur, mais les femmes sont restées dans les villages, obligées de travailler sur la coopérative pour un salaire de misère ou de voler pour survivre.

A la STN (Société des Terres-Neuves), projet de colonisation sénégalais, les femmes ont fait la grève pour obtenir des terres. Elles ont trouvé le moyen de pression le plus rapide et le plus efficace : faire agir leurs maris. Et, afin qu'ils aient la conviction nécessaire pour négocier avec

(4) Rapport d'évaluation, tome 2, p. 89.

la STN, grève de cuisine et de lit jusqu'à satisfaction des revendications...

Au début de l'AVV, le départ des femmes de colons a été à l'origine de la prise en compte des problèmes féminins. Malgré l'humiliation de retourner dans son village d'origine les mains vides, beaucoup de femmes ont quitté les périmètres. Elles sont parties seules, suivies quelques mois plus tard par le mari qui avait terminé la saison agricole.

Avant d'en arriver aux solutions extrêmes de départ, voire de grève, les femmes explorent toutes les possibilités de reconversion en marge du projet.

Au Bénin, la réussite commerciale est le symbole de la réussite féminine. Cette idéalisation du petit commerce est particulièrement accentuée sur le périmètre. La perte d'activités artisanales et le manque d'intérêt pour le travail sur la palmeraie, incitent les femmes à porter tous leurs efforts sur la constitution d'un petit stock de marchandises ; leur petit capital de départ peut provenir d'une partie de la dot que prête le mari ou de la tontine quand elles y ont cotisé suffisamment. Pour les jeunes filles, le travail sur la palmeraie est un moyen d'essayer d'accumuler cet argent. Quelques-unes y parviennent, n'ayant pas la charge d'une famille, mais dès qu'elles le peuvent, elles abandonnent ce travail harassant et mal payé.

Toutefois, la concurrence est dure car le commerce féminin, qualifié d'informel, est très structuré et hiérarchisé. L'activité commerciale a de grandes conséquences sur le travail en zone de palmeraie : les coopératives situées près de la route ou de centres commerciaux importants, ont beaucoup moins de main-d'œuvre féminine. Par contre, les femmes habitant au centre du périmètre, dans une région enclavée, déplorent leur isolement et le manque de débouchés pour leurs marchandises.

Exclues d'un projet de développement du palmier à huile, les femmes ivoiriennes se sont reconverties en productrices d'attiéké, semoule à base de manioc. A. Traoré montre comment les mesures juridiques et les stratégies de développement envisagées par l'État, changent les condi-

tions de vie et de travail des femmes rurales et quelles sont les marges de manœuvre qui leur sont laissées ou qu'elles s'aménagent (5).

Le palmier à huile est le pivot du système de production des paysans adioukrou avant la colonisation. La palmeraie a une importance sociale et économique considérable. L'organisation du travail et la répartition des produits entre hommes et femmes se font selon des règles coutumières précises. Malgré l'introduction de cultures de spéculatation (café, cacao) et ses conséquences sur la division du travail, les rapports de production au sein des lignages et autour de la palmeraie se maintiennent jusqu'à l'introduction du palmier sélectionné.

Le plan palmier, confié à une société d'État, la Sodepalm, prévoyait la création de palmeraies industrielles et de plantations villageoises conquises sur des terres coutumières et soustraites à l'usage collectif. Celles-ci sont attribuées personnellement à un planteur agréé par la Sodepalm et lié à la société de tutelle par un contrat. La Sodepalm assure l'assistance technique (formation, fourniture d'intrants). Le revenu des femmes sur ces plantations est réduit alors à un « cadeau » qu'elles reçoivent en contrepartie du portage des régimes, seule tâche à laquelle elles participent maintenant.

La proximité d'Abidjan, marché urbain important, a permis aux femmes, écartées de la production d'huile de palme, de se convertir en fabricantes d'attiéké, donnant ainsi une nouvelle dimension à un artisanat alimentaire pratiqué jusque-là pour la consommation familiale. Toutefois, les femmes se heurtent dans ce domaine aux difficultés liées à l'approvisionnement en manioc, aux techniques de transformation et à la commercialisation. En effet, le plan palmier a entraîné une raréfaction des terres disponibles pour la culture du manioc, autrefois cultivé dans la palmeraie. Les femmes achètent le manioc produit sur le champ de leur mari avec leur aide, car elles ne disposent pas du capi-

(5) A. TRAORE, *L'accès des femmes ivoiriennes aux ressources*, BIT, Dakar, 51 p., 1981.

tal nécessaire pour mettre en valeur elles-mêmes des champs de manioc. Les tâches d'abattage, brûlis et défrichage nécessitent de la main-d'œuvre masculine. Sur leurs propres champs, les femmes ne peuvent pas compter sur la main-d'œuvre familiale (sauf forte contrepartie monétaire) et doivent payer les manœuvres. Par contre, grâce au plan palmier, les hommes ont plus facilement accès aux facteurs de production. Le circuit de commercialisation de l'attiéké n'est pas très favorable aux productrices : il y a peu de vente directe et une frange de paysannes aisées s'est transformée en intermédiaires. En position de force face aux productrices inorganisées, elles imposent de très bas prix d'achat à la production.

On voit les limites de la reconversion spectaculaire des femmes dans la production d'une denrée qui peut être une « mine d'or » dans le développement de la région : en l'état actuel, cette alternative n'a pas permis aux femmes de compenser les répercussions néfastes de la palmeraie sur leurs conditions de travail et de rémunération. Une autre menace plane : l'industrialisation de la fabrication de l'attiéké grâce à un « plan manioc »... Mais, jusqu'ici les consommateurs préfèrent l'attiéké artisanal.

L'exemple du projet de Koumbidia

Koumbidia est le nom d'un village sénégalais du Siné-Saloum situé à une vingtaine de kilomètres d'une petite ville, Kongheul. La centaine de femmes de Koumbidia, qui y pratiquent le maraîchage, sont bien connues des Services nationaux de développement, comme des organismes étrangers de coopération. S'agit-il d'un projet exemplaire bien conçu et bien adapté ou du développement « spontané » d'une activité économique ?

Une initiative extérieure

Koumbidia est l'une des Unités expérimentales créées en 1968 pour promouvoir une démarche de recherche-développement sous l'égide de l'Institut sénégalais de la recherche agronomique (ISRA).

En 1970, l'attention du projet de Koumbidia est concentrée sur les cultures pluviales, arachide, mil, maïs et sur l'élevage. Le maraîchage est introduit comme activité complémentaire. Les principaux objectifs sont la diversification de la production et l'amélioration de l'alimentation. L'encadrement est léger : apprentissage des techniques du maraîchage et fourniture des facteurs de production.

Or, après un démarrage assez lent, le maraîchage s'est développé de manière spectaculaire depuis 1974, réactivant l'intérêt de l'ISRA (qui avait quelque peu délaissé ce thème) et suscitant celui du GRET (6).

Deux traits marquants retiennent alors l'attention des chercheurs. Contrairement à ce qui était prévu au départ, la production n'est pas destinée à l'autoconsommation, mais à la vente. Le maraîchage devient donc une activité marchande.

Ensuite, cette activité est pratiquée par les femmes d'une seule des trois ethnies qui cohabitent dans le village. Ce sont les femmes Socés qui jardinent, alors que les femmes Peuls ou Wolofs s'en désintéressent.

La ville de Kongheul, assez proche de Koumbidia, offre un débouché aux légumes produits par les villageois. La demande urbaine s'est accrue ces dernières années, affirmant l'existence d'un régime alimentaire spécifiquement urbain. Mais la concurrence avec la ceinture maraîchère de Dakar est rude, car les techniques de production y sont plus performantes qu'à Koumbidia (motopompes, forages ou labours mécanisés).

(6) GRET : Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Paris). Le GRET a publié plusieurs études sur Koumbidia et réalisé un film sur l'activité maraîchère des femmes.

Les villageoises ont gagné leur clientèle en jouant plusieurs cartes : celle de la fraîcheur des légumes, cueillis le matin même, par opposition à ceux qui arrivent de la région de Dakar, après plus de 300 km de taxi-brousse. Ensuite, les femmes ont adopté ce que le GRET appelle la « stratégie de la feuille » : elles vendent des légumes avant leur arrivée à maturité, ce qui permet des préparations adaptées aux goûts locaux. En outre, le décalage saisonnier leur permet de mettre des « primeurs » sur le marché, tout en pratiquant de bas prix.

Ces points sont importants à souligner car beaucoup d'organismes proposent actuellement des projets de maraîchage dans un environnement économique très différent et les débouchés sur le marché urbain ne sont pas toujours possibles.

Abandonné par les hommes, repris par les femmes

La culture maraîchère se fait en « planches » de 30 à 100 m², à proximité des habitations et donc des points d'eau. Les opérations culturales sont entièrement manuelles tout comme le puisage et le transport de l'eau. Le déplacement au marché se fait à pied (4 à 5 heures de marche) et la capacité de transport reste limitée à ce qu'une femme peut transporter sur la tête. La saison de maraîchage débute fin septembre après la récolte d'arachide et s'arrête début mars au plus fort de la saison sèche. A ce moment, les troupeaux arrivent du nord et pâturent sur les champs récoltés et les jardins qui étaient protégés d'une palissade en paille de mil refaite chaque année. C'est aussi une période de repos et de fêtes avant l'hivernage qui débute en juin.

Le lancement du maraîchage s'est fait auprès des hommes. Bien qu'étant compatible avec leur calendrier de travail, cette nouvelle activité ne connaît qu'un succès limité. Les hommes n'ont pas l'intention de produire pour l'autoconsommation familiale, mais pour vendre. En effet, les légumes ne sont pas encore rentrés dans les habitudes ali-

mentaires des ruraux et la fourniture des plantes à sauce pour la famille est du ressort des femmes.

Les revenus en découlant ne présentent qu'un intérêt de dépannage : les hommes tirent des revenus nettement plus importants des cultures d'hivernage, surtout depuis le début du Projet des Unités Expérimentales. Certaines opérations sont difficilement réalisables par des hommes en raison de la répartition sexuelle des tâches : le puisage de l'eau, mais aussi la commercialisation des produits sur le marché. Ainsi, rapidement, les hommes délaissent cette activité, car le revenu est trop faible pour la peine qu'il exige.

Si le maraîchage a été repris avec succès par les femmes, érigeant Koumbidia en modèle, c'est plutôt « à cause de » que « grâce au » Projet Unité Expérimentale. L'analyse des résultats de l'ensemble du projet montre des « tendances considérées comme troublantes » (7).

Les femmes bénéficient sur leurs parcelles d'hivernage des améliorations techniques introduites (culture attelée, améliorations foncières, fertilisation), mais dans une bien moindre mesure que les hommes.

Les surfaces des hommes, grâce à la petite mécanisation, s'accroissent, tandis que celles des femmes ne varient pas. Une nouvelle division sexuelle du travail s'affirme : les hommes sont responsables des travaux mécanisés comme la conduite d'attelage, les femmes sont cantonnées aux activités manuelles.

Les Unités Expérimentales ont conduit dans les années 1970, des actions en direction des femmes : culture, teinture, puériculture, cuisine, alimentation des enfants. C'est, là encore, la mère et la maîtresse de maison qu'on sollicite, et non la productrice agricole. Les résultats peu probants prouvent que ces actions ne correspondaient pas aux attentes des femmes.

Les femmes se sont donc tournées vers le maraîchage, activité laissée vacante par les hommes, et ont saisi l'opportunité de diminuer l'écart croissant de revenus entre les deux sexes.

(7) CIEPAC, *Développement d'une culture maraîchère (Koumbidia)*, p. 23, 110 p., 1981.

Un créneau féminin

Pourquoi les femmes prennent-elles en compte cette activité délaissée par les hommes ? Y a-t-il plus de facilité d'insertion dans leur « sphère économique », le jardinage étant traditionnellement une activité féminine ?

L'objectif nutritionnel comme moteur du développement a une place toute relative : la motivation première des femmes est, comme pour les hommes, la recherche d'un revenu monétaire. L'autoconsommation est limitée à l'utilisation des invendus, mais les légumes peuvent aussi remplacer les condiments quand ceux-ci manquent. Le régime alimentaire reste spécifiquement rural (mil, lait caillé, poisson séché), mais peu à peu, la consommation des « excédents » de légumes devient une habitude et une nécessité.

Les gains tirés du maraîchage sont une source de revenu complémentaire, et non un substitut à une autre activité. Cet argent commence à être disponible à une période critique (décembre) car l'arachide, principale source de revenu familial, est payée en février.

Le revenu brut moyen est de 13 800 F CFA par femme et par an en 1980. Il existe cependant une grande hétérogénéité entre les femmes : 17 % gagnent moins de 6 000 F CFA, 61 % de 6 à 14 000 F CFA et 22 % de 14 à 38 000 F CFA (8).

L'analyse des facteurs déterminant le niveau du revenu montre qu'il existe une combinaison complexe de variables de type familial (disponibilité des femmes, main-d'œuvre familiale mobilisable, besoins monétaires), d'âge (à cause de la pénibilité du travail, puisage et transport), de compétence technique des femmes, de leurs qualités commerciales, etc.

Le revenu que les femmes tirent du maraîchage est voisin de celui obtenu sur leurs champs personnels d'arachide. 82 % est épargné jusqu'à la fin de la saison (il y a donc assez peu d'achats courants sur le marché le jour même

(8) Source CIEPAC, op. cité.

de la vente de légumes). Les dépenses de fin de saison sont pour moitié consacrées aux frais d'habillement de la famille.

Ce sont des dépenses qui bénéficient à tout le « carré » (l'unité de résidence). Elles permettent aux femmes de répondre à leurs obligations familiales traditionnelles. Grâce aux revenus du maraîchage, le volume de ces dépenses peut varier (on peut acheter plus d'habits), mais les ressources restent trop faibles pour espérer une autre répartition et une accumulation. Seulement 5 % sont accumulés sous forme d'achat de petit bétail : or, le petit bétail est une source habituelle du revenu féminin. Les données fournies sont insuffisantes pour analyser ce phénomène : s'agit-il d'un transfert d'activité (on remplace l'élevage du petit bétail par le maraîchage) ou le maraîchage est-il une activité supplémentaire dont les revenus sont totalement consommés et ne servent pas à développer l'élevage du petit bétail ?

Une autre particularité est frappante à Koumbidia : ce sont les femmes d'une même ethnie, les Socés, qui sont devenues maraîchères. Les Wolofs ont abandonné les jardins depuis 1978. Pourquoi ?

La cohésion (ou la pression ?) sociale est plus forte chez les femmes socés que chez les Wolofs. A plusieurs reprises, des femmes wolofs ont refusé de coopérer pour les travaux de démarrage, voire se sont opposées à ce que les femmes pratiquent cette activité.

Chez les Socés, même si cela apparaît paradoxal, les hommes jouent un rôle très important dans la réussite du maraîchage : sous l'autorité du chef de carré la main-d'œuvre familiale est assez mobile et les hommes participent à certains travaux (palissades et labour).

La « contrepartie » que les femmes donnent aux hommes est un cadeau symbolique et sans rapport avec ce que leur coûterait l'emploi de main-d'œuvre salariée.

Cette attitude coopérative peut s'expliquer par l'utilisation familiale que les femmes font de leur revenu.

Il y a peu d'incidence sur les responsabilités familiales des femmes : elles s'organisent entre co-épouses pour la cuisine, les jours de marché, etc. Cependant, la limite de

l'expansion de l'activité semble atteinte dans certaines familles où un chef de carré a fixé une norme de surface : trois planches maximum par femmes. Les hommes veulent maintenir le temps de travail au jardin dans des limites qui préservent l'« ordre familial » : le travail du jardin doit rester une activité supplémentaire et ne pas se substituer à d'autres travaux. Le travail des femmes est individualisé : chacune a sa parcelle et fait sa pépinière. Cependant, leur capacité d'organisation s'est manifestée pour le marché : afin de ne pas se faire concurrence, elles organisent une rotation et un tour de rôle pour la vente en y allant à une dizaine à la fois.

Ce projet est un peu comme une bêtise de Cambrai : une erreur dans les ingrédients de départ (objectifs, population concernée) a donné naissance, cas rare, à un processus de développement. Les femmes ont été un peu les laissées pour compte du Projet Unités Expérimentales, ce qui a provoqué, on l'a vu, un écart de productivité entre hommes et femmes sur les cultures d'hivernage. Les actions en direction des femmes relèvent surtout de l'économie familiale et leur faible taux de participation à ces activités est révélateur de l'intérêt limité qu'elles y apportent. Les hommes ont commencé à faire du maraîchage, mais la rémunération du travail s'est avérée trop faible comparée à celle de leurs autres activités et la transgression de la division sexuelle du travail trop brutale (puisage de l'eau, portage et vente au marché). Les femmes ont occupé ce créneau vacant avec l'accord et l'aide des hommes. L'orientation marchande donnée au maraîchage a souligné leur volonté de trouver des sources de revenu complémentaires. L'espace occupé par les femmes se situe donc sur les marges du projet.

Ces différents exemples montrent qu'un projet qui exclut ou marginalise les femmes en subit toujours les effets plus ou moins pervers. Dans certains cas, ces effets peuvent conduire au blocage ou à la faillite du projet. Ainsi les femmes, bien que subordonnées, sont des acteurs sociaux poursuivant des objectifs économiques au moyen de stratégies implicites, qu'elles soient de récupération, de vol ou de reconversion, ou qu'elles soient explicites comme la grève ou le départ.

Force conservatrice ou actrice du changement ?

Comment, dans l'analyse d'une situation, faire la part entre les contraintes externes, telles que la politique des prix ou l'encadrement du monde rural, et les contradictions ou dynamismes internes de la société paysanne, comme les objectifs et les stratégies différenciées par groupe, la division sexuelle du travail, la stratification par âge et par sexe ?

Sans entrer dans le débat rationalité/irrationalité, les comportements qualifiés de contre-productifs des paysans sont explicables au regard de leurs objectifs et priorités. La destructuration des sociétés villageoises exacerbe les contradictions propres à ces sociétés.

Les contraintes spécifiques au groupe des femmes

L'évolution des rapports hommes/femmes est un bon révélateur de ces conflits internes. Elle est liée à plusieurs paramètres. Les rapports sociaux se monétarisent, les ménages marquent une tendance à l'individualisation à l'intérieur de la famille élargie et les chefs de famille ont

de plus en plus de difficultés à faire face à leurs obligations sociales et familiales, ceci alors que le système productif paysan se dégrade.

Les femmes ont des contraintes spécifiques dont il faut tenir compte, liées à leurs activités dans la production et la reproduction et à leur place dans la société. Dans la situation actuelle de changement social rapide, deux cas de figure apparaissent selon les situations. Soit un éclatement, une plus grande autonomie des femmes, avec souvent des responsabilités familiales plus lourdes (par exemple, la multiplication des femmes chefs de famille, assurant seules l'entretien des enfants). Soit au contraire une restriction des marges d'autonomie dont elles disposent, un contrôle accru de leur circulation et de leurs activités. Les femmes sont alors les « dernières garantes de la tradition ».

Dans beaucoup de cas, les structures sociales restent dominées par les relations de parenté. Au niveau de la famille comme du village, l'autorité est détenue par les plus âgées. Quand les innovations proposées remettent en cause le fondement de l'autorité traditionnelle en milieu rural, la gérontocratie apparaît comme un obstacle sérieux, cherchant soit à étouffer les innovations, soit à les récupérer pour sauvegarder les structures sociales. Ce sont les femmes et les jeunes qui subissent les effets de cette domination.

L'élaboration des projets doit tenir compte de ces différentes contraintes. Tout d'abord celles liées aux fonctions de procréation (la reproduction au sens étroit du terme). La grossesse, l'accouchement et les soins aux enfants interfèrent avec les activités agricoles et marchandes sans les supprimer, au détriment parfois de leur santé : il n'est pas rare de voir une femme interrompre son travail dans les champs (parfois éloignés de leur village) pour aller... accoucher. Les charges s'ajoutent les unes aux autres : le budget-temps d'une femme rurale, mère, épouse et agricultrice est impressionnant, dépassant largement les 10 heures de travail par jour. La maternité est une étape indispensable dans la vie d'une femme : stérilité signifie

marginalisation, voire parfois répudiation. Mais, Actuellement, les grossesses sont rapprochées d'une manière dramatique pour la mère et les enfants. Les anciens mécanismes de contrôle des naissances (longue abstinence par éloignement de la femme) ne sont plus respectés sans que de nouvelles méthodes contraceptives soient largement diffusées et utilisées. Individuellement, les femmes sont usées et les enfants sevrés trop rapidement. Mais c'est aussi l'avenir de certaines populations qui est en jeu : la croissance démographique actuelle est insupportable dans les pays sahéliens où l'équilibre hommes-ressources est déjà rompu.

Autre contrainte spécifiquement féminine : le travail domestique. Les tâches domestiques sont dévoreuses de temps et imposent de fortes astreintes horaires, comme pour la préparation des repas. Tout bouleversement dans le rituel des tâches domestiques est perçu avec méfiance... surtout par les hommes. Mais pourquoi y a-t-il si peu d'amélioration dans ce domaine, alors que simultanément, certaines innovations techniques se diffusent assez rapidement ? Une des hypothèses d'explication ne serait-elle pas à rechercher dans l'imaginaire social où l'organisation de l'espace domestique serait porteuse d'une représentation mythique attachée aux choses et aux fonctions ? Le symbolisme de ces objets en fait alors des éléments fondamentaux du système social (1).

Mais la principale cause ne se trouve-t-elle pas dans l'indifférence et l'oubli. L'allègement des travaux domestiques est loin de constituer une préoccupation sérieuse des programmes de développement rural. La dispersion, le manque de cohérence des actions et de suivi des projets, révèlent la négligence ou le mépris vis-à-vis de ces problèmes dits « ménagers ».

(1) P. BOURDIEU a construit cette théorie à partir de l'étude de la maison kabyle.

Les contraintes de la vie sociale touchent les femmes comme les hommes

Souvent le nouveau système de production introduit par un projet, nécessite une force de travail plus intense et plus régulière. Une contradiction apparaît alors entre les obligations sociales (funérailles, cérémonies de mariage, d'initiation) et la logique de fonctionnement du projet.

La monétarisation de ces activités sociales pose un autre type de problème : s'agit-il de dépenses ostentatoires, sont-elles compatibles avec la création d'une base d'accumulation productive (et non de thésaurisation) ? Peut-il y avoir reproduction et élargissement d'un projet quand les bénéfices tirés d'une activité sont consacrés à ces dépenses sociales ?

Parfois, le problème peut être résolu par une formation à la gestion, en acquérant les notions d'amortissement et d'investissement. Mais il n'en reste pas moins que l'inflation de la compensation matrimoniale, par exemple, perturbe l'affectation des revenus comme celle de la force de travail (les jeunes qui font des cultures de rente ou émigrent pour payer la dot).

Hommes et femmes répondent à ces obligations sociales de manière séparée : là aussi, la séparation des budgets est un fait généralisé et les femmes doivent tirer ces revenus de leurs propres activités.

La polygamie a des conséquences sur le comportement économique des femmes. Le pourcentage d'hommes polygames varie beaucoup selon les ethnies et les conditions économiques du groupe. Que la femme soit jeune fille ou femme mariée avec ou sans co-épouse, « la polygamie suscite de la part d'une femme des réactions de crainte, de refus, de défense ou de résignation. La polygamie, non seulement est plus subie qu'acceptée, mais encore se révèle très insécurisante pour les femmes » (2).

(2) IRAM, *La participation des femmes rurales au développement*, p. 52.

Si la polygamie a l'avantage de permettre le partage des tâches quotidiennes, les inconvénients en termes de rivalité et de compétition entre les femmes se sont aggravés avec l'apparition de la monnaie. La polygamie est de moins en moins acceptée par les femmes. Elle est une des causes de l'instabilité conjugale, avec la dégradation du système d'alliances et l'éclatement du groupe familial. Lors de la séparation, la femme ne peut emporter que ses biens personnels. Ce sentiment d'insécurité les motive à accumuler leur capital le plus rapidement possible et se traduit par un individualisme croissant. Les femmes refusent alors d'investir dans les activités dont elles ne sont pas sûres de conserver le bénéfice (individuellement ou pour un groupe de femmes), par exemple des travaux collectifs au niveau du village. Elles exercent des pressions sur le mari pour obtenir des cadeaux et se constituer ainsi un capital personnel qui les protège en cas de séparation ou de divorce.

La maîtrise d'activités économiques par les femmes rencontre plusieurs obstacles. Pour permettre l'augmentation des revenus féminins, il faut améliorer la productivité des tâches qu'elles accomplissent déjà, trouver éventuellement de nouveaux travaux lucratifs (les « income generating activities », chères aux anglo-saxonnes) et rechercher une certaine maîtrise du circuit de commercialisation (organisations coopératives, formation à la gestion) par les productrices. Or, des résistances internes handicapent la croissance d'activités « féminines » ou leur contrôle par les femmes.

La rigidité de la division sexuelle du travail, a été évoquée précédemment. Ainsi, les pratiques agricoles sont parfois encore baignées de croyances à caractère mythique, mais il ne faut pas surestimer ce phénomène. En effet, il n'est pas rare que des activités très rentables soient récupérées par les hommes : le maraîchage est une activité féminine tant qu'il est manuel (surtout à cause du puisage de l'eau). Il est accaparé par les hommes quand une motopompe est introduite. C'est en quelque sorte la « forme sexuée » d'une déviation courante des projets, où l'accès aux nouvelles ressources est accaparé ou réparti inégalement par les élites locales.

Les hommes peuvent parfois être réticents aux actions permettant à terme une augmentation des revenus féminins, plus par peur d'un détournement de la main-d'œuvre familiale que par opposition à un gonflement du portemonnaie féminin, dont ils bénéficieront d'une manière ou d'une autre.

La scolarisation des filles est encore très inférieure à celle des garçons : non seulement parce que scolariser un enfant coûte cher et, qu'à choisir, on préfère le garçon, mais aussi parce que, si l'école est une chance, elle est aussi un danger : l'école éloigne l'enfant de son milieu d'origine par son idéologie, ses programmes et ses méthodes. L'attitude à avoir vis-à-vis de la scolarisation des garçons est sujette à débats au sein du groupe familial : perçue par les uns comme unique voie de salut, l'école est pour les autres une pieuvre qui aspirera les jeunes paysans à la ville, les perdant irrémédiablement pour le village. En ce qui concerne les filles, le deuxième sentiment l'emporte largement : pour être une « bonne fille », il vaut mieux rester à la maison à aider la famille aux champs que d'aller à l'école où en fait elles ne vont pas « gagner papier » mais « gagner bébé » ! (3). Très tôt, la petite fille est initiée aux tâches féminines : elle apprend à piler, porter l'eau et dès l'âge de 7-8 ans, à la charge d'un petit frère ou d'une petite sœur qu'elle porte sur le dos.

Dans certains cas, où la subordination des femmes est particulièrement violente et les contacts avec l'extérieur limités, la femme se fait la gardienne des institutions qui inculque le respect et la soumission à l'ordre social. Elle est aussi une garantie de la stabilité sociale.

Une autre conséquence bien plus visible de la non-scolarisation des femmes est bien sûr l'analphabétisme : l'accès à une certaine culture leur est difficile, elles se sentent infériorisées parce qu'elles ne parlent pas français ou anglais

(3) Et, plus qu'un avantage, trop d'instruction peut constituer un handicap pour le mariage. Si les hommes acceptent, et même recherchent par pur calcul économique, une épouse qui dispose d'un revenu régulier, ils se méfient comme du choléra d'une épouse bachelière. Autant ne pas faire entrer la contradiction chez soi ! (Terre des femmes, p. 107).

(langues administratives dans beaucoup de pays) et surtout l'apprentissage de la gestion et la maîtrise comptable d'une organisation est plus difficile.

Le jeu des contraintes externes et internes limite les voies laissées aux femmes : bien qu'il y ait de grandes différences d'une société à l'autre, la pression du système social est généralement forte. Si, dans certains cas, les femmes elles-mêmes recherchent l'aval des hommes, c'est plus une manière de négocier le changement, d'éviter le conflit ouvert, que de la soumission totale. Les réserves et les réticences des hommes à l'égard des transformations dans les activités des femmes révèlent, selon G. Balandier, la fragilité de « l'équilibre en tension » et « le rapport antagoniste entre les sexes » (4). Cela tend à montrer que « la femme est placée du côté du changement et de l'histoire et non du côté de la tradition conservatrice et de la continuité » (5).

S'appuyer sur les intérêts des femmes

On connaît les programmes visant à satisfaire les besoins essentiels (qui supposent que les priorités sont les mêmes partout). On connaît aussi la démarche de « bas en haut » prônée par quelques ONG : partir des besoins exprimés à la base pour construire un projet. Pourrait-on parler de stratégie basée sur les intérêts différenciés des acteurs, en essayant, si possible, de faire coïncider intérêt individuel et intérêt général (familial ou villageois) ?

(4) G. BALANDIER, *Anthropo-logiques*, p. 29.

(5) Là encore, cette constatation faite à l'échelle familiale peut être reportée à l'échelle villageoise : l'avis et l'accord des notables, (religieux, anciens combattants, commerçants) est indispensable pour engager.

Des créneaux pour les femmes

Que ce soit pour faire face à leurs obligations familiales ou pour se garantir contre l'instabilité conjugale, la recherche d'activités rémunératrices est souvent une des premières motivations des femmes qui ont une possibilité d'insertion sur des créneaux non accaparés par les hommes. Il y a, d'une part, une spécialisation des tâches difficilement surmontable. Les hommes ont beaucoup de difficultés à s'adapter à des pratiques « qui ne sont que des travaux de femme ». D'autre part, la rémunération du travail est souvent inférieure à celle des hommes. Par les migrations, et grâce au contrôle des moyens de production, ceux-ci ont des opportunités de gain plus avantageuses.

Certaines filières, comme la transformation artisanale des produits vivriers, sont à la fois un enjeu vital au niveau national (dans le cadre d'une stratégie alimentaire) et au niveau familial (amélioration des revenus autour des cultures vivrières, ce qui renforce la sécurité alimentaire). Ces filières, généralement féminines, peuvent être améliorées sur le plan technique (augmentation de la productivité) et organisationnel (renforcement du pouvoir des producteurs) : on peut ainsi facilement augmenter la valeur ajoutée au niveau des opérations en milieu rural.

La recherche d'activités rémunératrices, mais des exigences différentes pour la rémunération du travail, permettent de développer des créneaux « féminins ». Avec un peu d'imagination et beaucoup de bon sens, le montage technique d'un projet peut se faire facilement (6). Par contre, le problème de l'organisation, et donc celui de la formation à l'organisation, est beaucoup plus délicat et tout

(6) Le recensement des petits équipements pour la première transformation des produits ou l'allègement de certaines tâches, est actualisé continuellement, par le GRET (Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques) et une étude exhaustive a été faite par ALTERSIAL.

ALTERSIAL-MRE : équipements pour la transformation des produits agricoles à petite échelle dans les pays tropicaux et nouvelles formes de coopération industrielle.

aussi décisif pour l'avenir d'une opération que la maîtrise technique et le « progrès en outillage ».

Quelles formes d'organisation promouvoir ?

Des formes « traditionnelles » d'organisation existent. Le débat sur leur « modernisation », leur adaptation ou récupération par une opération de développement, est ouvert depuis longtemps.

Les associations traditionnelles sont rarement mixtes. Elles regroupent les individus par classes d'âge, par quartiers ou par groupes familiaux. Leur dynamisme se manifeste dans plusieurs domaines ; par exemple, l'épargne sous forme de tontines, bien connues dans toute l'Afrique de l'Ouest. Un groupe de femmes se rassemble pour une cotisation volontaire dont le montant, la périodicité et les règles d'attribution varient d'un groupe à l'autre : réparties par tirage au sort ou par roulement, pour un montant de quelques centaines ou de plusieurs milliers de francs CFA, ces caisses d'épargne traditionnelles constituent une forme d'autant plus appréciable de solidarité et de sécurité, que les femmes sont écartées du crédit « moderne ».

Les groupes de travail reflètent aussi l'esprit d'entraide encore très vivace dans certaines régions : en Casamance, chez les Diolas, la quasi-totalité de l'agriculture s'effectue en groupe ; leurs voisines mandingues et peules sont beaucoup plus individualistes. La modernisation du travail agricole peut entraîner la disparition des groupes de travail agricole sans remettre en cause la vitalité et l'adaptation des associations féminines (quel qu'en soit le contenu).

Contrairement au groupe des hommes, liés par la consanguinité et l'allégeance par classe d'âge, les femmes (qui sont « de nulle part » en vertu de la patrilocalité) ont des règles d'adhésion volontaire à leurs associations. La modernisation s'est souvent traduite par un effritement de la cohésion des groupes masculins (affaiblissement des rapports lignagers) mais parfois aussi par un renforcement des

associations féminines. Ainsi, chez les Diolas, en Casamance, les organisations de femmes se sont élargies dans le cadre de l'économie monétaire. Elles sont le support d'une certaine autonomie économique des femmes.

Un certain nombre d'associations dotées d'un type d'organisation et d'administration moderne sont des organisations traditionnelles ayant changé leurs objectifs et leurs champs d'activités : gestion de moulins à mil, bergeries d'ovins, groupements maraîchers, etc. Mais le dynamisme des organisations traditionnelles varie beaucoup selon les régions : l'émergence de groupements non conventionnels (hors coopératives officielles) est plus importante dans les zones périphériques, délaissées par le pouvoir central et moins touchées par l'économie marchande. Ces groupements sont très souvent créés par les exclus des coopératives officielles, les femmes ou les jeunes.

La multiplication et le renforcement des groupements spontanés, relancent le débat sur le passage des structures communautaires au développement coopératif. Depuis une trentaine d'années, nombreux ont été les praticiens du développement qui se sont interrogés « sur les possibilités d'évolution de la tradition communautaire à la modernité coopérative ou sur les possibilités de greffage de la seconde sur la première » (7). En fait, il faut se garder de faire de nécessité vertu. L'Afrique est un cimetière de coopératives, mais l'échec ne vient-il pas simplement du fait que les organisations mises en place se sont transformées en instruments de domination de la paysannerie ? L'incompatibilité entre structures communautaires et coopératives modernes est alors difficile à apprécier.

Les groupements d'origine traditionnelle ont aussi beaucoup de limites (voire d'influence restreinte, contrôle par des notables locaux, etc.). Cependant, ils ont souvent une plus grande autonomie : ainsi les associations féminines, de par leurs origines et fonctions, sont moins facilement

(7) M. HAUBERT, « De la tradition communautaire à la modernité coopérative : évolution, greffage ou récupération ? », *Revue Tiers Monde*, n° 88, pp. 788-807, octobre-décembre 1981.

récupérées par les hommes. Si ces associations peuvent fournir un bon point de départ pour organiser les producteurs, leur absence n'est pas forcément un handicap à la création de groupements de base. Le débat modernité-tradition dans les organisations est fourni, et ne peut être tranché par des formules lapidaires ou des prises de positions idéologiques. Par contre, la diversité des modèles possibles apparaît clairement. Le choix du degré de collectivisation est à cet égard significatif.

Intérêts collectifs ou intérêts individuels ?

D. Gentil montre que les « structures traditionnelles fondées principalement sur la réciprocité (chacun profite à tour de rôle de l'organisation collective) diffèrent assez sensiblement des coopératives fondées sur la solidarité (tous travaillent ensemble pour un objectif commun et décident collectivement de l'utilisation des bénéfices ») (8). Nuance importante, que corrobore l'observation des groupements non conventionnels : « malgré l'existence ancienne d'organisations associatives, les femmes font preuve d'un individualisme remarquable. Le travail de production peut être collectif, mais la commercialisation est systématiquement individuelle » (9). Dans la vallée du fleuve Sénégal, l'AICF soutient techniquement des jardins villageois mais n'impose, ni ne propose, aucune organisation : sur une petite zone apparemment homogène, apparaît alors toute la palette possible des modes d'organisation, de l'individuel au collectif. Le choix est fait par les communautés villageoises et les règles de répartition sont décidées d'avance selon les priorités : chaque individu, soit dispose totalement du revenu, soit dépose une somme déterminée dans une caisse collective, soit toute la vente alimente la caisse commune ; les sommes ainsi drainées servent à équiper le vil-

(8) D. GENTIL, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, p. 6.

(9) A. CORREZE, REVEYRAND, *L'action d'Animation Féminine dans le Zou (Bénin)*, Rapport OCDE, p. 33.

lage en puits, moulins, etc. Ainsi, les associations de travail peuvent viser l'avantage individuel, soit se transformer en véritable service public, selon les sociétés et selon les situations socio-économiques. Il n'y a pas de loi en la matière.

La crise des systèmes productifs ruraux, l'efficacité limitée des structures de développement (administration ou projet) et le désengagement actuel de l'État de beaucoup d'opérations ont favorisé l'émergence d'une multitude de groupements, plus ou moins spontanés, plus ou moins d'origine traditionnelle. Ils ont des fortunes diverses. Quelques-uns, comme les groupements de femmes maraîchères de Casamance, matérialisent tous les idéaux communautaires : groupements coopératifs villageois organisés pour une production alimentaire, source de revenus, partage des bénéfices entre les individus et la collectivité pour la réalisation d'équipements villageois, organisation en fédération suffisamment cohérente pour mieux maîtriser la commercialisation au niveau régional (possession d'un moyen de transport pour la collecte des produits). Le stade de la micro-réalisation est alors dépassé. Pour rares qu'ils soient, ces exemples ont valeur de démonstration sur les réserves de volonté, d'ingéniosité et de savoir-faire des paysans, hommes ou femmes.

Si la conformité « correspond à la passivité plus ou moins consentie, à la soumission à l'ordre établi, à la méconnaissance des alternatives », peut-on pour autant dire que les femmes sont toujours conformistes ?

Si « la stratégie naît du fait que certains acteurs sociaux tentent d'utiliser au maximum de leur avantage les normes et les règles gouvernant les systèmes » (10), peut-on alors dire que les femmes sont bien une force de changement ?

Posée en ces termes, la question apparaît quelque peu académique. Mais, dans la réalité, et tous les exemples cités le confirment, les femmes choisissent l'acceptation active et « calculée », plutôt que l'acceptation passive ou la mise en cause radicale.

(10) G. BALANDIER, *Anthropo-logiques*, p. 233.

Conclusion

L'année 1975 avait inauguré la décennie des Nations unies pour la femme. « L'intégration des femmes au développement économique », le nouveau leitmotiv, a alors alimenté conférences, séminaires et études. En 1985, la Conférence de Nairobi a clos ces dix années par des débats houleux, le bruit des querelles masquant un maigre bilan. Les femmes rurales d'Afrique subsaharienne auront-elles perçu un changement radical de leurs conditions de vie ? N'y a-t-il pas un hiatus profond entre le discours instauré dans les organisations internationales et les programmes mis en œuvre ?

Le constat réitéré de la marginalisation et de la spoliation des femmes, dans les projets de développement, renvoie à une interrogation plus large : l'aptitude de ces modèles à élever le niveau de vie, leur capacité à engendrer des transformations qualitatives et quantitatives en milieu rural. Si les facteurs externes d'intervention et de domination ont été étudiés en détail, en revanche les recherches sur les contradictions internes de la société sont moins nombreuses. L'évolution des rapports entre les différents groupes sociaux, en particulier des rapports hommes-femmes, révèle les « dynamismes du dedans ». Cette nouvelle perspective permet d'élargir et d'affiner l'analyse de l'échec de deux décennies du développement. Une conclusion exhaustive sur un tel sujet est utopique : néanmoins quelques points essentiels peuvent être dégagés de cette étude.

Le contrôle de la circulation des femmes est encore à la base de la reproduction des sociétés rurales

Le rôle économique de la femme à l'intérieur de la communauté se manifeste par une gestion matrimoniale étroitement réglementée. La femme est un enjeu par sa fonction dans la reproduction biologique. Elle devient signe de prestige et moyen de renforcer le statut social des aînés. La dot est une compensation matrimoniale symbolique dans les sociétés d'autosubsistance : elle se monétarise dans les sociétés ouvertes aux rapports marchands.

L'inflation de la dot a des conséquences économiques à la fois sur l'utilisation du revenu et sur les stratégies productives des différents groupes : migration des jeunes, importance des cultures de rente, accumulation d'un capital personnel mobilier pour les femmes menacées par l'instabilité conjugale et la polygamie.

Les femmes ont un accès limité aux moyens de production

Les droits fonciers illustrent concrètement l'état de dépendance des femmes. Elles ont seulement un droit d'usage annuel sur les champs individuels attribués par le chef de famille. Cependant, elles gardent le contrôle du produit de leur travail sur ces terres. Le statut précaire des femmes par rapport à la terre entrave les améliorations foncières qu'elles peuvent réaliser (cultures fruitières et pérennes, irrigation, etc.). De surcroît, l'extension du « droit foncier moderne » se traduit par une tendance à l'appropriation privée des terres (et un contrôle de la production) au profit des hommes chefs de famille. L'ignorance des droits coutumiers sur les terres peut gravement handicaper un projet.

La division du travail entre hommes et femmes est une donnée culturelle et non naturelle

La répartition des rôles et des fonctions entre les sexes se traduit dans l'organisation du travail agricole par une forte division des tâches, justifiée de manière symbolique ou religieuse. Les études de cas font ressortir les profondes différences dans la division sexuelle du travail d'une société à l'autre. On ne peut donc retenir d'explication biologique : cette séparation des tâches est un fait de culture et non de nature. Malgré une apparente rigidité, la division sexuelle du travail est modifiée à la faveur de changements technico-économiques. Ainsi une tâche manuelle traditionnellement féminine, par exemple l'arrosage, est revalorisée par l'introduction d'une motopompe et alors le plus souvent, appropriée par les hommes. Partout, en effet, le travail masculin est entouré de prestige et partout le travail féminin est déprécié et dévalorisé : l'homme tend à se substituer à la femme dès qu'une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne. Il le peut d'autant plus facilement qu'il contrôle l'accès aux moyens de production, notamment la terre. D'autre part, une amélioration technique peut être rejetée si elle entraîne pour les femmes une surcharge de travail sans amélioration sensible de revenu. Ainsi, la culture attelée, contrôlée par les hommes, permet l'extension des surfaces cultivées, mais augmente parallèlement les tâches manuelles assurées par les femmes : quête d'eau, transformation des produits, etc.

Les activités productives des femmes sont diversifiées

— La participation des femmes dans la production agricole varie d'une région à l'autre : au Zaïre, la production vivrière de manioc est assurée par les femmes. Celles-ci travaillent aussi sur les champs de coton et d'arachide. En zone sahélienne, les cultures céréalières (mil, sorgho) sont souvent sous la responsabilité masculine, ce qui n'exclut pas la participation féminine à certaines tâches. Les fem-

mes travaillent sur les champs collectifs, dont la production est destinée à nourrir la cellule familiale, mais ont aussi leurs champs personnels.

— La transformation des produits est un maillon vital de la chaîne du vivrier. Ce sont des tâches féminines, sauf exception, effectuées au moyen de techniques rudimentaires.

— Les activités extra-agricoles (artisanat, petit commerce) étoffent de manière significative le budget féminin.

— Le travail domestique (quête de l'eau, du bois et pilage des céréales) occupe une large partie du budget-temps féminin. Ces travaux sont pénibles et les améliorations techniques encore rares.

Contrairement à une idée répandue, le temps libre est une denrée rare et tout accroissement du temps de travail agricole doit s'accompagner d'un allègement des autres tâches. La diversification des activités correspond à une stratégie de minimisation des risques. Elle révèle par ailleurs le savoir-faire et la polyvalence des femmes : ces capacités d'adaptation et de maîtrise technique sont des richesses fréquemment sous-estimées par les concepteurs de projets.

Les femmes ont une réelle autonomie économique

Les femmes ont leurs propres activités économiques auxquelles elle tiennent d'autant plus qu'elles sont écartées du pouvoir politique et religieux. Les marges d'autonomie dont elles disposent dans la gestion des ressources et des revenus engendrent des stratégies productives spécifiques. Hommes et femmes ont des travaux séparés, mais complémentaires. Il en est de même pour les revenus : il n'y a pas de budget familial unique ; mari et épouse pourvoient chacun à l'entretien de la cellule familiale selon des règles qui diffèrent dans chaque société.

Par conséquent, l'augmentation des revenus du chef de famille ne bénéficie pas automatiquement à l'ensemble du

groupe familial. La baisse du revenu féminin est une conséquence du transfert du contrôle des activités productives des femmes vers les hommes ou de la suppression de ces activités. Non seulement cette évolution consacre l'échec social du projet (stagnation voire baisse du niveau de vie), mais elle engendre des effets contre-productifs pour l'opération.

Le rôle des femmes mieux connu : l'apport de la littérature anglo-saxonne

Le rôle économique des femmes et la dégradation de leur situation dans beaucoup de pays du Tiers Monde retiennent l'attention depuis quelques années. Études de cas et monographies se multiplient. La plupart de ces matériaux sont fournis par la littérature anglo-saxonne. La synthèse des études empiriques alimente la réflexion théorique autour de plusieurs axes : la distinction entre sexe et genre (étude de la manière dont se constituent identités féminines et masculines), la division sexuelle du travail domestique dans la reproduction de la société. On n'aborde plus le thème « Femme et développement économique » à partir d'une entité féminine détachée de tout contexte, mais plutôt à travers l'articulation modèle de développement-évolution de la régulation des rapports hommes-femmes.

La rupture des équilibres — la société déstructurée et fragilisée

Les rapports de réciprocité et de collaboration établis entre les sexes ont été bouleversés par les ruptures historiques. En Afrique subsaharienne, le développement des échanges et la spécialisation des hommes dans une culture commerciale, se sont souvent traduits par une féminisation accrue des tâches liées aux cultures vivrières. L'ajustement de la production aux besoins est de moins en moins réglé par les institutions coutumières. La désorganisation

entraîne la disparition d'une réponse collective cohérente et une multiplication des centres de décision. Les différents partenaires de la vie économique développent des stratégies contradictoires entre elles ou avec la logique de survie et de reproduction du groupe. Chefs de famille, aînés, cadets, par le choix des productions et l'affectation des revenus répondent différemment aux obligations qui sont les leurs. La responsabilité des femmes dans la survie du groupe familial s'élargit comme l'atteste la croissance du nombre de femmes chefs de famille. L'évolution est rapide, elle diffère selon les groupes et les régions, selon les relations de la communauté avec l'espace national et international. Les interventions extérieures devraient avoir pour résultats la restructuration du système paysan afin d'enrayer la paupérisation et de freiner l'exode rural. Mais des maladroites dans la mise en œuvre du projet peuvent avoir des effets néfastes, aggraver le déséquilibre vivrier, accélérer le mouvement migratoire, accroître les inégalités entre les groupes sociaux. Des études détaillées sont nécessaires afin d'appréhender au mieux la complexité de l'organisation sociale des communautés rurales et d'identifier les contradictions internes qui la traversent.

Les interventions en milieu rural : le paysan objet et non acteur

Le projet est la forme d'intervention privilégiée en milieu rural. Conçu sur un espace-temps limité avec des objectifs concrets mesurables en flux physiques, le projet est imposé à des sociétés désormais fragilisées. Les variantes du modèle sont nombreuses et les objectifs parfois très différents : petit projet ONG mettant l'accent sur l'organisation des producteurs ou grand projet introduisant un « paquet technique » avec réorganisation de l'espace agraire ou aménagement hydroagricole. Cependant, quelle que soit la nature de l'intervention, celle-ci est conçue en dehors du milieu rural sans concertation avec les producteurs. Et

le plus souvent le paysan, homme ou femme, est perçu comme objet et non sujet d'action.

L'oubli des femmes renforce la domination masculine au sein du groupe familial

Oubliées dans les statistiques, rangées au rang de travailleuses familiales, muettes dans les programmes, les femmes sont marginalisées dans les nouveaux mécanismes institutionnels (formation, accès au crédit), juridiques (attribution des terres) ou organisationnels (coopératives).

Analyser l'impact d'un projet sur les femmes fournit des clés essentielles pour comprendre la réussite ou l'échec d'un programme

Le devenir d'un groupe de producteurs en situation de domination (le groupe social des femmes) révèle bien l'impact d'un programme. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'apprécier la contraction ou l'élargissement de l'espace économique des femmes : modifications dans l'accès et le contrôle des moyens de production, évolutions du temps de travail agricole et du temps de travail domestique, changements dans la division sexuelle du travail et dans la répartition des obligations familiales.

Le cercle vicieux des projets : oubli des femmes — spoliation de leurs activités productives — échec du projet

La complémentarité des tâches et des fonctions entre les sexes, la maîtrise de certains circuits économiques par les femmes, rendent indispensables leur participation et leur adhésion à un projet. L'oubli des femmes dans la réaffectation des facteurs de production (terre, crédit) a deux conséquences étroitement liées entre elles : amputation des activités productives dont elles ont la maîtrise (et corréla-

tivement baisse du revenu féminin, baisse du niveau de vie de la famille) puis remise en cause du projet dans son ensemble.

Les résistances féminines dans les projets

A un changement imposé de l'extérieur, chaque groupe social a une réponse particulière, en fonction du contexte géographique, historique et socio-économique. La logique des planificateurs est rarement en harmonie avec celle des producteurs. Un projet décalé par rapport aux besoins et aux aspirations de ses principaux protagonistes se condamne lui-même. Les femmes sont souvent les premières « déviantes ». La désertion, le vol, le détournement des activités sont autant de stratégies de résistance à une intervention perçue et vécue comme une spoliation. Parfois, ce sont les femmes qui « récupèrent » un projet peu investi par le groupe cible défini au départ.

S'appuyer sur le dynamisme et les intérêts des femmes : une condition essentielle au développement rural

Les femmes ont des contraintes spécifiques liées à leur place dans la société et à leurs fonctions dans la production et dans la reproduction. La gestion du temps, des revenus, les capacités de contrôle et de maîtrise des nouvelles techniques sont donc différentes pour chacun des deux sexes.

S'appuyer sur ces différences peut être un atout pour les projets : les femmes s'insèrent dans des créneaux non accaparés par les hommes. La recherche d'activités rémunératrices est le moteur de leur dynamisme. En apportant un soutien à certaines filières féminines jugées vitales (chaîne du vivrier dans une stratégie alimentaire par exemple), en favorisant l'organisation des producteurs, les opérations de développement participeront plus sûrement à la restauration des paysanneries africaines.

Glossaire

1. Précisions sur le sens de termes utilisés dans le texte

Autosuffisance alimentaire. « Sur le plan pratique, la recherche de l'autosuffisance alimentaire traduit la volonté des États de mieux contrôler l'évolution d'un système alimentaire en voie de dégradation rapide non maîtrisé » (M. Labonne). L'objectif est d'inverser le processus de déstructuration interne du système alimentaire et sa soumission à l'extérieur ; autosuffisance ne veut donc pas dire autarcie.

Groupe social. Groupe d'individus présentant un caractère examiné par rapport à l'ensemble de la société.

Stratification sociale. Utilisé dans le texte dans le sens que lui donne Balandier, c'est-à-dire « l'aspect de l'organisation sociale délimité par l'ensemble des inégalités institutionnalisées ».

Surplus. Reliquat de la production qui reste disponible après la satisfaction des besoins élémentaires des producteurs (reproduction simple).

Système de production familial. Ensemble des éléments d'ordre écologique, technique, socio-économique et culturel qui déterminent la production d'une communauté vivant essentiellement de l'agriculture. Pour réaliser ses objectifs, l'agriculteur retient un ensemble structuré de

productions végétales et animales. Dans le fonctionnement et l'évolution du système de production, les relations entre l'homme et l'espace constituent un indicateur essentiel.

Unité de production. Cellule économique et sociale constituée par l'ensemble des individus liés solidairement lors de la mise en culture d'un champ collectif (de mil ou autre). Elle est soumise à l'autorité du chef qui jouit d'une entière autonomie en matière d'allocation annuelle de moyens de production et de la force de travail et constitue donc le centre de développement principal en matière de production agricole.

Unité de résidence. Cellule sociale la plus facilement repérable comprenant un ou plusieurs ménages sous l'autorité d'un chef. L'autonomie et l'interdépendance de chacun en matière de production est très variable. Un terroir est souvent associé à l'unité de résidence.

2. Définitions de quelques termes utilisés dans le texte

Clan. Ensemble de descendants d'un même ancêtre mythique.

Cultures associées. « Pratique d'agriculture associant plusieurs espèces et variétés de plantes en mélange sur un même champ » (H. Dupriez).

Douaire. Biens que la jeune mariée amène dans sa nouvelle résidence, payés souvent par sa mère et dont elle reste propriétaire (matériel de cuisine, etc.).

Écobuage. Culture sur brûlis complexe : confection de buttes en enfouissant la matière végétale sous une mince couche de terre, brûlis, puis remise en butte.

Endogamie. « Obligation pour les membres de certaines tribus de se marier dans leur propre tribu » (Robert).

Essartage. Défrichage d'un terrain qui consiste à ôter les broussailles par arrachement ou brûlage.

Exogamie. « Coutume selon laquelle les mariages se font entre membres de clans différents » (Robert). Règle de « mariage à l'extérieur » : les hommes appartenant à un même groupe de parenté doivent s'unir à des femmes appartenant à un autre clan que le leur. Il y a souvent endogamie ethnique et exogamie lignagère.

Igname. Plante tropicale à tubercules farineux ; aliment de base dans les régions guinéennes d'Afrique (Nigeria, Côte-d'Ivoire par exemple).

Initiation. Pratiques rituelles auxquelles se soumettent les jeunes garçons et les jeunes filles (cérémonies séparées et différentes entre les sexes) et qui marquent l'acquisition d'un nouveau statut.

Intrants. Facteurs de production importés au sein de l'exploitation ; « pour l'exploitation agricole il s'agit de facteurs achetés à l'extérieur par opposition aux facteurs disponibles au sein même de l'exploitation ». (H. Dupriez).

Jachère. Terre cultivable qui est laissée au repos (souvent plusieurs années). La diminution de la jachère sans enrichissement extérieur du sol (engrais, fumure) entraîne une baisse de fertilité.

Karité. Nom de l'arbre à beurre qui croît en Afrique équatoriale et dont la graine renferme une substance grasse comestible après traitement (beurre de karité).

Lignage. Groupe social ou familial constitué en fonction des filiations soit maternelles, soit paternelles, par opposition aux groupes familiaux formés par alliance. « Le lignage constitue un groupe de parenté dont les membres se considèrent tous comme descendants d'un ancêtre commun, de façon unilinéaire ». (H. Dupriez).

Manioc. Arbrisseau des régions tropicales dont la racine permet des préparations alimentaires ; dans les régions de forêt, le manioc remplace les céréales des régions sahéliennes.

Marigot. Bras de rivière qui se perd dans les terres ou lieu bas sujet à être inondé.

Matrilinéaire. Se dit d'un type de filiation qui ne reconnaît que l'ascendance maternelle.

Mil. Nom d'une graminée qui est la céréale de base dans beaucoup de pays sahéliens.

Nucléaire (famille). Famille à prééminence paternelle moderne, restreinte au mari, à l'épouse et à leurs enfants.

Paddy. Riz non décortiqué.

Patrilinéaire. Type de filiation fondée sur l'ascendance paternelle.

Patrilocal ou virilocal. Se dit d'un type de résidence du couple déterminée par la résidence du père, du mari (opposé à matrilocal).

Plantes à sauce. Regroupent le gombo, l'oignon, l'oseille de Guinée, etc., cultivées généralement dans les jardins de case par les femmes et destinées à préparer la sauce qui accompagne le plat de mil, de riz ou de manioc.

Polygamie. Terme général désignant toutes les unions où le nombre de conjoints (hommes et femmes) dépasse un seul couple. Ce terme est souvent employé à la place de polygénie qui est la forme de mariage dans lequel plusieurs femmes sont unies à un seul homme, chaque femme ayant le statut d'épouse légitime et ses enfants celui de descendants légitimes du mari. C'est la répétition d'un « contrat de mariage » conclu individuellement avec chacune des femmes et établissant une relation individuelle entre l'homme et chacune de ses conjointes.

Société lignagère. « Un lignage est un groupe de personnes descendant, de façon réelle ou fictive, d'un ancêtre commun, homme ou femme, soit en ligne masculine, soit en ligne féminine ; il peut être décomposé en seg-

ments de différents niveaux, rassemblant les personnes issues de tel ou tel descendant du fondateur. Dans une société lignagère ou segmentaire, les groupes locaux — villages, quartiers, etc., — sont constitués sur la base de l'appartenance lignagère : le lignage ou le segment est le noyau du groupe local ; entre les différents groupes locaux la relation est à la fois d'antagonisme et de complémentarité ; il n'existe pas d'autorité politique centralisée » (A. Terray).

Sorgho. Céréale d'allure semblable au mil mais dont la panne est plus ouverte. Appelée aussi gros mil.

Soudure. Période de l'année où les récoltes de l'année précédente sont épuisées et où la nouvelle récolte n'est pas encore mûre.

Terroir. Portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui la gère collectivement.

Tontine. Association de personnes qui versent régulièrement une somme définie dans une caisse commune. Chacun touche la totalité de la caisse à tour de rôle. Ces associations villageoises sont parfois mixtes.

Voandzou ou pois de terre. Légumineuse très riche en protéines cultivée surtout par les femmes. La commercialisation permet d'obtenir une source de revenus appréciables.

Bibliographie sélective

Cette bibliographie ne prend en compte que les principaux ouvrages ou articles publiés dans des revues. Les rapports ou thèses utilisés pour ce travail sont cités dans le texte, mais ne sont pas repris ici. Pour une bibliographie plus complète, le lecteur peut consulter le Centre de documentation de l'ORSTOM (1) qui a fait un travail de classement de la littérature sur les femmes et le développement.

OUVRAGES

AMIRA, *Méthode d'évaluation des projets*. Afird, 106 p., 1978.

États des travaux sur les indicateurs de transition. Afird, 322 p., 1983.

BALANDIER G., *Anthropo-logiques*. PUF, 278 p., 1974.

BENERIA L., *Women and development : the sexual division of labor in rural societies*. Praeger, 257 p., 1982.

BISSILLAT J., FIELOUX M., *Femmes du Tiers Monde*. Syros-actuels, 122 p., 1983.

BOSERUP E., *La femme face au développement économique*. PUF, 315 p., 1983.

CORDES, *Familles et sociétés domestiques*. La documentation française, recherches économiques et sociales, 157 p., 1982.

(1) CEDID : 213, rue Lafayette — 75010 Paris.

- DUMOUCHEL S., THEDE N., *Femmes, épargne et crédit au Sahel*. Solidarité Canada-Sahel, 120 p., 1985.
- DUPRIEZ H., *Paysans d'Afrique*. Terre et vie, 256 p., 1980.
- ELIOU M. & alii, *Femmes et développement ou les métamorphoses d'un développement au masculin*. EADI, 163 p., 1983.
- GENTIL D., *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*. L'Harmattan, UCI, 145 p., 1979. Rééd. 1984.
- GENTIL D., *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*. UCS/l'Harmattan, 267 p., 1986.
- GODELIER M., *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*. Maspéro, t. 1, 238 p., t. 2, 308 p., 1977.
- LANGLEY Ph., DAVID P., *Technologies villageoises en Afrique de l'Ouest et du Centre en faveur de la Femme et de l'Enfant*. UNICEF, 412 p., 1978.
- MEILLASSOUX C., *Femmes, greniers et capitaux*. Maspéro, 251 p., 1977.
- MONIMART M., *Femmes du Sahel. La désertification au quotidien*. Karthala et Club du Sahel, 263 p., 1989.
- ORSTOM/CIE, *Femmes et politiques alimentaires*. Actes du séminaire ORSTOM/CIE, collection colloques et séminaires, 740 p., 1985.
- ROGERS B., *The domestication of women : discrimination in developping countries*. Tavistock Publications, 200 p., 1980.
- SAVANE M.A., *Les projets pour les femmes en milieu rural sénégalais*. BIT, 139 p., 1983.
- TERRE DES FEMMES, *La Découverte*. Maspéro, 447 p., 1983.

ARTICLES

- CORDONNIER R., « De la condition socio-économique des femmes africaines ». *Cultures et développement*, n° 3, pp. 387-411, 1977.
- « Statut, activité et intégration des commerçantes de l'Ouest africain ». *Cultures et Développement*, n° 1, pp. 124-135, 1980.

- CORREZE A., « La vulgarisation agricole et les femmes ». *Économie rurale*, n° 147-148, pp. 130-134, 1982.
- BERGMAN H., SCHUL J.J., « Liste de questions sur le rôle des femmes dans les projets de développement agricole ». *Revue Tiers Monde*, n° 84, pp. 833-843, 1980.
- DAUNE-RICHARD A.M., « Sociologie du développement ou développement de la sociologie : la question des femmes et de leur travail ». *Revue Tiers Monde*, n° 90, pp. 375-387, 1982.
- DELPECH B., « La terre et les femmes. Conflits ruraux au Sud du Cameroun ». *Cahiers ORSTOM*, Sciences Humaines, n° 2, pp. 189-193, 1983.
- DEVELOPMENT DIALOGUE, Another development with women. N° 1 et 2, 177 p., 1982.
- DIXON R., « Women in agriculture : counting with the labor force in developing countries ». *Population and development review*, t. 8, n° 3, pp. 25-50, 1982.
- EDOLHM F., HARRIS O., YOUNG K., « Conceptualizing women ». *Critique of Anthropology*, vol. 3, n° 9 et 10, pp. 37-67, 1977.
- IDS BULLETIN, Special issue on the continuing subordination of women in the development process. Institute of development studies, Brighton, University of Sussex, vol. 10, n° 3, 65 p., 1979.
- INSEE, « Le travail domestique, essai de quantification ». *Archives et documents de l'INSEE*, n° 32, pp. 5-90, 1981.
- IRAM, « Besoins et participation des femmes rurales au Niger ». *Carnets de l'Enfance*, n° 41, pp. 74-81, 1978.
« Femmes et interventions ». *Revue Tiers Monde*, n° 91, pp. 588-599, 1982.
- ISIS, « Women land and food production ». *ISIS International Bulletin*, n° 11, 45 p., 1979.
- KANE F., « Femmes prolétaires du Sénégal à la ville et aux champs ». *Cahiers d'Études Africaines*, n° 65, pp. 77-94.
- KOOPMAN H., « Feeding the cities and feeding the peasants : what role for Africa's women farmers ? » *World Development*, vol. 11, n° 12, pp. 1043-1055, 1983.

MIGNOT-LEFEBVRE Y. , « Les enjeux de la production non marchande en Afrique ». *Revue Tiers Monde*, n° 76, pp. 819-830, 1978.

« Femmes et développement : idées et stratégies des organisations internationales ». *Revue Tiers Monde*, n° 84, pp. 845-861, 1980.

« Du côté des planificateurs et experts en développement ». *Revue Tiers Monde*, n° 91, pp. 579-586, 1982.

PALMER I., « La place des femmes dans une stratégie axée sur les besoins essentiels ». *Revue Internationale du Travail*, pp. 105-117, 1977.

TINKER I., « Le développement contre les femmes ». *Questions Féministes*, n° 3, pp. 69-85, 1979.

TRINCAZ J.P. & J., « L'éclatement de la famille africaine : religions, migrations, dot et polygamie ». *Cahiers ORSTOM, Sciences humaines*, vol. 19, n° 2, pp. 195-202, 1983.

Table des matières

Introduction	5
1. Regards anthropologiques	9
La circulation des femmes	10
La dot : qui gagne et qui perd ?	13
Moitié silencieuse ou moitié dangereuse ?	16
La femme, avenir du développement	20
2. Femmes au travail	23
Des sociétés en mutation rapide	24
Les femmes au pilon, les hommes au labour ..	26
Les femmes au travail	29
Qui supporte et qui finance ?	34
3. La femme reconnue	37
Émergence du thème « femmes et développement »	37
Les oubliées des statistiques	44
L'approche par projet	49
4. La terre spoliée	57
Du droit d'usage traditionnel au droit foncier moderne	58
Les aménagements hydroagricoles	60
La réorganisation de l'espace agraire	66

5. La productrice ignorée.....	77
Sans garantie, pas de crédit.....	78
La vulgarisation sans les femmes.....	81
Un pouvoir économique encore faible.....	90
6. Travailler plus pour gagner moins ?.....	93
L'organisation du travail bouleversée.....	93
Vers un allègement des activités domestiques ?.	101
7. Une image tronquée.....	117
Mythes et stéréotypes.....	118
Les effets de la croissance sur les femmes.....	126
8. La femme résistante.....	133
La moitié dangereuse : projets en péril.....	134
L'exemple du projet de Koumbidia.....	140
9. Force conservatrice ou actrices du changement ?	147
Les contraintes spécifiques au groupe des femmes	147
Les contraintes de la vie sociale touchent les fem-	
mes comme les hommes.....	150
S'appuyer sur les intérêts des femmes.....	153
Conclusion	159
Glossaire	167
Bibliographie sélective.....	173

ÉDITIONS KARTHALA

(extrait du catalogue)

Collection Méridiens

- Bernard LEHEMBRE, *L'Ile Maurice.*
Christian RUDEL, *Mexique, des Mayas au pétrole.*
Christian RUDEL, *La République dominicaine.*
J. BURNET et J. GUILVOUT, *La Thaïlande.*
Philippe DAVID, *La Côte-d'Ivoire.*
Marie-Paule DE PINA, *Les îles du Cap-Vert.*
Attilio GAUDIO, *Le Mali.*
Philippe L'HOIRY, *Le Malawi.*
Catherine BELVAUDE, *La Mauritanie.*
Alain et Denis RUELLAN, *Le Brésil.*
André LAUDOUZE, *Djibouti.*
Pierre VÉRIN, *Madagascar.*
Antonio RALUY, *La Nouvelle-Calédonie.*
P. MOUREN-LASCAUX, *La Guyane.*
Christian RUDEL, *Le Paraguay* (oct. 90).
Catherine BELVAUDE, *L'Algérie* (déc. 90).

Collection Les Afriques

- Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Jean-Marc ÉLA, *L'Afrique des villages.*
Collectif, *Demain la Namibie.*
Amadou DIALLO, *La mort de Diallo Telli, premier secrétaire général de l'OUA.*
Jacques GIRI, *Le Sahel au XXI^e siècle. Essai d'étude prospective sur les sociétés sahéliennes.*

- Jacques GIRI, *L'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de « développement »*.
- Jacques GIRI, *Le Sahel demain. Catastrophe ou renaissance ?*
- Michel N'GANGBET, *Peut-on encore sauver le Tchad ?*
- Marcel AMONDJI, *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende.*
- Jean-François BAYART, *La politique africaine de François Mitterrand.*
- François GAULME, *Le Gabon et son ombre.*
- Mobiba MAGASSOUBA, *L'islam au Sénégal. Demain les mollahs ?*
- Comi M. TOULABOR, *Le Togo sous Eyadéma.*
- Tidiane DIAKITÉ, *L'Afrique malade d'elle-même.*
- René OTAYEK, *La politique africaine de la Libye.*
- Fayçal YACHIR, *Enjeux miniers en Afrique.*
- François CONSTANTIN, *L'islam en Afrique orientale.*
- Pascal LABAZÉE, *Entreprises et entrepreneurs au Burkina Faso.*
- Claude FREUD, *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement.*
- Gilles DURUFLÉ, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar).*
- François BURGAT, *L'islamisme au Maghreb (La voix du Sud).*
- Christian COULON, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire.*
- Abdoulaye WADE, *Un destin pour l'Afrique.*
- Olivier VALLÉE, *Le prix de l'argent CFA. Heurs et malheurs de la zone franc.*
- C. GEFFRAY, *La cause des armes au Mozambique.*
- S. ELLIS, *Un complot colonial à Madagascar. L'affaire Rainandriamampandry.*
- Pierre CLAUSTRE, *L'affaire Claustre. Autopsie d'une prise d'otage.*
- Ahmed ROUADJIA, *Les frères et la mosquée. Enquête sur le mouvement islamiste en Algérie.*

Collection Économie et Développement

1. Essais

- BLACT, *Introductions à la coopération en Afrique noire.*
- Andrée MICHEL et al., *Femmes et multinationales.*
- Guy BELLONCLE, *La question éducative en Afrique noire.*

- Guy BELLONCLE, *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles.*
 Collectif, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire.*
 J.-F. DREVET, *La Méditerranée et l'Europe des Douze.*
 GRAAP, *Nouvelles paroles de brousse.*
 P. NICOLAS et M. GAYE, *Naissance d'une ville au Sénégal.*
 Geert DIEMER, *L'irrigation au Sahel.*
 Denis REQUIER-DESJARDINS, *L'alimentation en Afrique.*
 Marie MONIMART, *Femmes du Sahel.*
 B. CABEDOCHÉ, *Les chrétiens et le Tiers monde. Une fidélité critique.*
 R. CHAMBERS, *Le développement rural. La pauvreté cachée.*
 I. DROY, *Les femmes dans le développement rural.*
 Y.-S. AFFOU, *La relève paysanne en Côte-d'Ivoire. Étude d'expériences vivrières.*

2. Études et manuels

- P. BUREAU, *Apprentissage et cultures.*
 P. EASTON, *L'Éducation des adultes en Afrique noire.*
 Tome 1 : Théorie. Tome 2 : Technique.
 Collectif, *La participation populaire au développement.*
 Frank SILLONVILLE, *Guide de la santé au village.*
 H. AGBESSI DOS SANTOS et M. DAMON, *Manuel de nutrition africaine (2 tomes).*
 F. LÉVY-RANVOISY, *Manuel de dessin pour communiquer avec des populations non alphabétisées.*
 M. BONFILS, *Halte à la désertification au Sahel.*
 D. LEMONNIER, *Carences nutritionnelles dans les PVD.*
 M. PETIT, *Géographie physique tropicale.*
 Collectif, *Projets productifs au Sénégal. Guide d'évaluation économique.*
 C. Girard, *Construire la ville africaine. Chroniques du citoyen promoteur.*

Collection Gens du Sud

- Y. KONATÉ Alpha Blondy, *Reggae et société en Afrique.*
 Ch. RUDEL, *Les Amériques indiennes.*

- P. NGUEMA-OBAM, *Aspects de la religion fang.*
A. BONASSIEUX, *L'autre Abidjan.*
S. PRÉVITALI, *Le Cameroun par les ponts et par les routes.*
M. L. BONNARDOT et G. DANROC, *Chute de la maison Duvalier.*
M. A. LECERF, *Comprendre le Liban.*
V. LIÈVRE, *Danses du Maghreb.*
J. ADELAÏDE-MERLANDE, *Delgrès, La Guadeloupe en 1802.*
J. CAPELLE, *L'éducation en Afrique noire.*
B. SANANKOUA, *Un empire peul au XIX^e siècle. Le Maasina.*
A. GAUDIO et P. VAN ROEKEGHEM, *Étonnante Côte-d'Ivoire.*
M. DECAL et T. MERCIER, *Étudiants ACP dans la Communauté européenne.*
E. MESTIRI, *Guide du Maghreb à Paris et en France.*
P. LAPORTE, *La Guyane des écoles.*
J. TRONCHON, *L'insurrection malgache de 1947.*
C. BOUGEROL, *La médecine populaire à la Guadeloupe.*
Ch. MONTBRUN, *Les Petites Antilles avant Christophe Colomb.*
R. BASTIEN, *Le paysan haïtien et sa famille.*
A. TOURÉ, *Les petits métiers à Abidjan.*
Ch. KABEYA, *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire.*
K. MARIKO, *Les Touaregs.*
P. PLUCHON, *Vaudou, sorciers et empoisonneurs en Haïti.*
E. RUDE-ANTOINE, *Le mariage maghrébin en France.*



Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'imprimeur : 16179 - Dépôt légal : juillet 1990 - *Imprimé en C.E.E.*

Composition, mise en pages :
Vire-Graphic
Z.I., rue de l'Artisanat, 14500 Vire

L'année 1975 avait inauguré la décennie des Nations unies pour la femme. « L'intégration des femmes au développement économique », le nouveau leitmotiv, a alors alimenté conférences, séminaires et études. En 1985, la Conférence de Nairobi a clos ces dix années par des débats houleux, le bruit des querelles masquant un maigre bilan. Les femmes rurales d'Afrique et d'ailleurs ont-elles perçu depuis lors un changement réel de leurs conditions de vie ?

L'« oubli » des femmes est sans doute l'une des raisons de la faillite de certains programmes de développement. C'est en tout cas la question posée à travers l'étude de « projets » qui constituent la forme privilégiée de l'aide au développement rural.

Dans cet ouvrage, Isabelle Droy rappelle combien sont pourtant diversifiées les activités productives des femmes : cultures céréalières et vivrières, travaux sur les champs de coton et d'arachide, artisanat, petit commerce, travaux domestiques.

En apportant un soutien aux femmes et à leurs organisations, les opérateurs du développement participeront plus sûrement à la restauration des paysanneries.

Isabelle Droy est chargée de recherche en géographie à l'ORSTOM. Elle a réalisé la présente étude à partir de plusieurs missions en Afrique subsaharienne (Bénin, Sénégal, Zaïre), dans le cadre de l'IREFD (Institut de recherches économiques sur la production et le développement, Grenoble). Elle est actuellement en poste à l'ORSTOM à Madagascar.

Économie et développement

Collection dirigée par Christian Courlet